DC
131.5
.F8
1884
V.27

RECUEIL
DES
INSTRUCTIONS
AUX
AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

XXVII

ESPAGNE

PAR

DIDIER OZANAM

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

5-15-67

Histoire

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/recueildesinstru27fran

RECUEIL
DES
INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE
DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE
JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques
au Ministère des Affaires Etrangères

XXVII

ESPAGNE

Tome Quatrième

VOLUME COMPLÉMENTAIRE

avec une introduction et des notes
par

Didier OZANAM

EDITIONS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, QUAI ANATOLE-FRANCE — PARIS-7e

1960

Universitas
BIBLIOTHECA

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Sur le rapport de M. Baillou, Directeur du Service des Archives diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères, la Commission charge M. Didier Ozanam de la publication du tome quatrième (volume complémentaire) des Instructions pour l'Espagne.

MM. Renouvin et Vaucher sont désignés comme commissaires.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 7 juillet 1959)

Vu par les commissaires délégués,

Paris, le 23 février 1960

RENOUVIN — VAUCHER

DC
131.5
.F8
1884
v.27

INTRODUCTION

Nombreux sont les historiens qui ont eu l'occasion de recourir au précieux *Recueil des instructions ... Espagne*, publié il y a plus de cinquante ans par les éminents hispanistes qu'étaient A. Morel-Fatio et H. Léonardon[1]. Les trois épais volumes dûs à leur diligence sont, sans conteste, parmi les meilleurs — sinon les meilleurs — de ceux dont se compose la fameuse collection.

En dépit de l'importance matérielle de leur travail, il serait néanmoins inexact de s'imaginer que les savants éditeurs ont réussi à rassembler toutes les instructions et pièces annexes remises aux représentants français en Espagne entre 1659 et 1792. Si pratiquement aucune lacune n'est à déplorer pour le règne de Louis XIV, si pour celui de Louis XVI il n'en manque qu'une — celle de M. de Montmorin (1777) — on peut s'étonner que pour les treize ambassades du règne de Louis XV nous possédions seulement huit instructions : les cinq absentes sont celles qui devraient normalement correspondre à la seconde ambassade de M. de Rottembourg (1730-1734), à la première de M. de Vaulgrenant (1734-1738), à celles de l'évêque de Rennes (1741-1749), de M. d'Aubeterre (1757-1759) et de M. d'Ossun (1759-1777).

Pareille anomalie n'avait pas échappé à Morel-Fatio et Léonardon et ils lui avaient cherché des explications : dans le cas de Rottembourg en 1730, ils avaient supposé que, revenant en Espagne deux ans seulement après sa première mission, l'ambassadeur n'avait guère besoin de nouvelles instructions[2]. Pour Vaulgrenant, en 1734, ils avaient suggéré que l'absence de toute allusion à son instruction pouvait signifier

1. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française.* Tomes XI, XII, XII bis, *Espagne*, par A. Morel-Fatio et H. Léonardon (Paris, Alcan, 1894-1899), 3 vol., 527, 434, et 498 p. — Les deux derniers volumes concernent le XVIIIe siècle (1700-1722 et 1722-1793).

2. *Recueil*, XII bis, p. 171.

qu'il n'en avait pas reçu[3]. De même, ils avaient laissé entendre que Choiseul avait estimé inutile d'en envoyer à d'Ossun qui, nommé à Madrid, en 1759, à la demande du nouveau roi d'Espagne, connaissait mieux que quiconque la personne et l'entourage de ce prince auprès duquel il venait de passer sept ans à Naples[4].

En tout état de cause, de telles hypothèses ne pouvaient s'appliquer aux instructions de 1741 et 1757. Là, si les textes eux-mêmes faisaient défaut, on en possédait des analyses qui en attestaient l'existence[5]. Or, les deux pièces en question se trouvaient bien aux archives du ministère des Affaires étrangères, dans les volumes de supplément de la Correspondance politique d'Espagne, où elles sont demeurées ignorées jusqu'à ce qu'en 1920, la publication de l'*Inventaire sommaire* en eût révélé la présence[6]. Il ne semble pas cependant qu'on ait pris l'initiative de les publier et de munir ainsi le *Recueil des instructions... Espagne* d'un complément utile. Il nous a paru d'autant plus indiqué de le faire qu'il s'agit de deux textes précieux pour l'histoire des relations franco-espagnoles, à deux moments critiques du XVIIIe siècle européen : le début du conflit de la succession d'Autriche, l'ouverture de la guerre de Sept ans.

Cette publication eût été plus souhaitable encore si nous avions pu y inclure les quatres autres instructions en déficit pour les règnes de Louis XV (1730, 1734, 1759) et Louis XVI (1777). Mais, en dépit de recherches étendues, il nous a été impossible de les retrouver ou même d'en découvrir une simple mention[7]. Ces instructions sont-elles perdues ? Ont-elles jamais existé ? Il est, dans l'état actuel de nos

3. *Ibidem*, p. 397.

4. « Le mémoire de Tercier sur l'ambassade de Vaulgrenant... ne contient aucune allusion à une instruction, tandis que le mémoire de ce même Tercier relatif à l'ambassade du comte de La Marck ... renferme une analyse détaillée de l'instruction remise à cet ambassadeur. On peut en conclure sans invraisemblance qu'effectivement on ne rédigea pas d'instructions pour M. de Vaulgrenant » (*Ibid.*, p. 179, note 4). A notre avis, on peut seulement conclure que l'instruction de Vaulgrenant était en déficit au dépôt des Affaires étrangères dès l'époque où Tercier y puisa la matière de ses mémoires, c'est-à-dire entre 1759 et 1767 (voir à ce sujet notre article, *La disgrâce d'un premier commis. Tercier et l'affaire de l'Esprit*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. 113 [1955], p. 165-166).

5. Voir plus loin p. 1 et 79.

6. *Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères. Correspondance politique, Tome II, Deuxième partie. Espagne* [par A. Tausserat-Radel] (Paris, Impr. nat., 1920), p. 712, note 1 et p. 714, note 1.

7. Nous avons tenté, notamment, de retrouver les papiers de M. de Vaulgrenant. Madame la marquise de Vaugiraud, qui en possède une partie, a bien voulu effectuer quelques sondages dans les archives du château du Rousset (Côte d'Or). L'instruction manquante ne semble malheureusement pas y être conservée.

connaissances, bien difficile de se prononcer. Il nous a semblé pourtant que cette incertitude ne devait pas retarder davantage l'édition de textes qui présentent un certain intérêt.

Par ailleurs, nos dépouillements nous ont permis de rencontrer plusieurs pièces qui, à notre sens, se rattachent directement aux instructions et ont été laissées de côté par Morel-Fatio et Léonardon, soit qu'ils ne les aient pas connues, soit qu'ils n'aient pu les identifier. Elles nous paraissent, en tout cas, de nature à éclairer l'histoire des rapports politiques entre la France et l'Espagne au milieu du XVIIIe siècle. C'est pourquoi, aux deux instructions de 1741 et 1757, nous avons joint, dans notre « complément », les six documents suivants[8] :

— Un mémoire du maréchal de Noailles à Louis XV pour lui proposer de se rendre, en mission extraordinaire, à Madrid (22 mars 1746).

— Un mémoire secret remis par les souverains espagnols au maréchal de Noailles pour être communiqué au Roi de France seul (6 juin 1746).

— Un mémoire sur la cour d'Espagne, joint aux instructions remises à M. de Vaulgrenant (avril 1749).

— Un mémoire du maréchal de Noailles pour proposer de remplacer M. de Vaulgrenant en Espagne (1752).

— Un « portrait » de la cour d'Espagne, joint aux instructions remises au duc de Duras (septembre 1752).

— Une lettre du maréchal de Noailles au duc de Duras partant pour l'Espagne (20 octobre 1752).

*
* *

Les règles suivies pour l'édition de ces textes sont fort simples. L'orthographe ancienne a été respectée. La ponctuation et l'accentuation ont, en revanche, été ramenées aux usages modernes. Les pièces, rangées suivant l'usage par ambassade, sont précédées d'une très brève introduction destinée à les identifier et à les replacer dans leur contexte chronologique et historique. Des notes succintes, mais nombreuses, sont consacrées aux personnages cités, aux documents et aux événements mentionnés[9]. Enfin, une liste des principales abréviations em-

8. Nous pensons, ce faisant, suivre une tradition adoptée dans les divers volumes du *Recueil des instructions*. Nombreuses, en effet, sont les pièces éditées, qui ne sont pas à proprement parler des « instructions » (voir à titre d'exemple dans le *Recueil*, XII bis, les pages 8-69, 269-275, 348-357).

9. Il eût été aussi présomptueux qu'inutile de prétendre refaire les introductions et les notes soigneusement établies par Morel-Fatio et Léonardon. Aussi

ployées figure en tête de notre publication qui s'achève sur un index des noms de personnes.

Il nous est agréable de clore cette présentation par des remerciements : ceux-ci s'adressent d'abord à M. Jean Baillou, ministre plénipotentiaire, directeur du Service des Archives diplomatiques, qui a réservé à nos recherches et à cette publication l'accueil le plus bienveillant. Ils vont également à M. le Doyen Renouvin, qui a bien voulu en agréer le projet et le présenter à la Commission des Archives diplomatiques, et à M. Paul Vaucher, commissaire délégué, auquel nous devons plusieurs remarques aussi utiles que pertinentes. Enfin, comment ne pas dire ici toute notre gratitude à notre cher collègue et ami Eugenio Sarrablo Aguareles, vice-directeur de l'Archivo Histórico Nacional de Madrid ? Sans son infatigable complaisance, sans sa profonde compétence, il nous aurait été impossible de fournir à nos lecteurs tant de renseignements sur les personnages espagnols auxquels nos documents font d'abondantes références [10].

avons-nous borné notre ambition à présenter, en quelques lignes, les documents édités et à les munir de notes dont bon nombre sont originales, tandisque d'autres reprennent, en les complétant ou les rectifiant, celles de nos prédécesseurs. Les renvois nécessaires ont été faits de notre travail au leur.

10. Doivent beaucoup à notre collègue les notes biographiques consacrées aux personnages suivants : Aldecoa, Arriaga, Banfi, Campo de Villar, Campoflorido, Carvajal (Nicolas de), Eslava, Fajardo, Mahony, Pignatelli.

LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES

I — SOURCES D'ARCHIVES

A. A. É., Personnel, 1re série	Archives du ministère des Affaires étrangères. Dossiers du personnel. Première série (antérieure à 1816).
A. G. S., Estado	Archivo general de Simancas. Section Estado (classée par liasses ou *legajos*).
A. H. N., Estado	Archivo histórico nacional de Madrid. Section Estado (même classement).
A. H. N., Órdenes	Archivo histórico nacional de Madrid, Section Órdenes (ordres d'Alcántara, Calatrava, Santiago, San Juan, classés par dossiers personnels ou *expedientes*).
Arch. nat., Marine	Archives nationales de Paris. Fonds ancien de la Marine.
Arch. nat., Consulats	Archives nationales de Paris. Fonds des Consulats (séries B^{I} et B^{III}).
C. P. Espagne	Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance politique d'Espagne.
M. D. Espagne	Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents Espagne.

II — OUVRAGES IMPRIMÉS

Baudrillart	A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France* (Paris, s.d.), 5 volumes.
R. Lodge	Sir R. Lodge, *The private correspondence of sir Benjamin Keene* (Oxford, 1933), 548 pages.
Mémoires de Noailles	*Mémoires du duc de Noailles,* par l'abbé Millot, tomes 3 et 4 de la réédition Petitot et Monmerqué dans leur «Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France» volumes LXXIII et LXIV (Paris, 1829).
Recueil, XII bis	*Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française.* XII bis, *Espagne.* Avec une introduction et des notes par A. Morel-Fatio et H. Léonardon. Tome troisième (1722-1793). Paris, 1899, 498 pages.

I

L'ÉVÊQUE DE RENNES

AMBASSADE [1]

1741-1749

Faute d'avoir retrouvé l'instruction de l'évêque de Rennes, Morel-Fatio et Léonardon se sont bornés à déclarer — d'après la mention qu'en fait l'ancien commis Tercier — qu'elle retraçait « dans leurs grandes lignes... les négociations principales suivies par M. le comte de La Marck, surtout dans les derniers mois de son ambassade » [2].

Ce point de vue mérite sans doute d'être nuancé. Il est bien évident que le ministre instruit toujours un ambassadeur de l'état où son prédécesseur a laissé les affaires. Il est clair également que certaines de ses prescriptions reproduisent presque mot à mot des consignes traditionnellement données à tous les diplomates et qui tendent à devenir des clauses de style. Mais, abstraction faite de ces éléments communs à toutes les instructions, il convient de souligner que celles qui furent remises à Vauréal offrent un intérêt particulier en raison même de l'époque où elles ont été rédigées (8 février 1741). Un rapide examen de leur contenu nous en convaincra.

La guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, déclarée depuis deux ans, n'a encore donné lieu à aucun événement décisif. Mais déjà la France a pris des mesures maritimes pour soutenir l'Espagne en Amérique. Encore faut-il, pour continuer dans cette voie, que Philippe V

1. Voir la notice de cette ambassade (N° XL) dans le *Recueil*, XII bis, p. 239-253.

2. *Ibidem*, p. 239-240. De son côté A. Baudrillart écrivait, en 1901, quelques années après Morel-Fatio et Léonardon : « Il [Vauréal] reçut des instructions politiques qui n'ont pas été retrouvées; il est possible qu'il ait été simplement mis au courant par la relation du comte de La Marck qu'on lui aurait communiquée, et à laquelle on aurait ajouté quelques indications sommaires. C'est du moins ce qui résulte de ce que dit Tercier » (Baudrillart, t. 5, p. 40, note 1).

veuille bien informer le gouvernement français de l'état de ses préparatifs navals et de ses intentions sur le plan militaire et diplomatique. Tel est le premier objet assigné à l'attention du nouvel ambassadeur.

Il en est depuis trois mois un autre tout aussi capital : le règlement de la succession impériale ouverte par la mort de Charles VI (20 octobre 1740). Après avoir hésité pendant un certain temps sur l'attitude à adopter, Fleury est maintenant résolu à soutenir la candidature de l'électeur de Bavière au trône impérial. En revanche, il n'est nullement pressé de définir une politique quant au sort des possessions de la maison d'Autriche, en principe assurées à Marie-Thérèse par la Pragmatique Sanction, mais dont certaines sont menacées par divers prétendants. C'est pourquoi il juge intempestives et prématurées les prétentions qu'Élisabeth Farnèse s'est empressée de formuler sur les possessions des Habsbourg en Italie. Cette hâte déplacée ne peut que rendre plus difficile le premier objectif du cardinal, l'élection de Charles-Albert. Cependant, afin de maintenir l'union des deux branches de la maison de Bourbon, Vauréal sera autorisé à déclarer que le Roi est disposé à « faciliter le succès des veües du Roy son oncle sur l'Italie », aux conditions suivantes. En premier lieu, et avant toute autre démarche, des accords devront être conclus entre l'Espagne et les autres prétendants aux dépouilles territoriales de l'Autriche, c'est-à-dire le roi de Sardaigne et l'électeur de Bavière. Ensuite, l'ambassadeur espagnol à la diète de Francfort, le comte del Montijo, devra recevoir l'ordre d'agir de concert avec son collègue français, le maréchal de Belle-Isle, afin de ne rompre par aucune initiative particulière le front uni de la maison de Bourbon.

Tels sont les points essentiels de l'instruction que reçut Vauréal à son départ et qui sont bien caractéristiques de l'état d'esprit de Fleury. Pour lui, l'essentiel consiste à gagner du temps — et à faire patienter l'Espagne — au moins jusqu'à ce que l'électeur de Bavière soit installé sur le trône impérial. C'est après seulement qu'il pourra être opportun de s'occuper de l'aspect territorial de la succession d'Autriche.

A côté de ces questions de haute politique, les instructions de l'évêque de Rennes présentent des articles de moindre importance, concernant notamment la cour et le ministère espagnols — assez rapidement décrits — et les affaires du commerce. Elles se terminent par des clauses stéréotypées sur la manière d'entretenir la correspondance avec la cour de Versailles, la rédaction d'une relation de fin d'ambassade et la remise au département des papiers et correspondances diplomatiques.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR ÉVESQUE DE RENNES, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, ALLANT EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROY AUPRÈS DU ROY CATHOLIQUE

[*Correspondance politique d'Espagne*, supplément, tome 14, fol. 168-181 v°, copie.]

(Versailles, 8 février 1741)

Le ministère d'un ambassadeur du Roy auprès du Roy d'Espagne étant également honorable et important, S. M. en le confiant au sieur évesque de Rennes [3] donne à ce prélat une très forte preuve de son estime et de la confiance qu'elle a en ses talens, sa prudence et son zèle pour le service de Sa Majesté.

Elle a voulu que rien ne luy fût celé de tout ce qui s'est passé dans les négociations du comte de La Marck, son prédécesseur [4]. Elle luy a fait expliquer aussy ses vrais sentimens sur chacun des objets de ces mesmes négociations, au moyen de quoy, et de ce qui luy sera communiqué dans ce mémoire des veües et des intentions du Roy relativement à l'état cri-

3. Guérapin de Vauréal (Louis-Guy). 1688-1760. Maître de la chapelle du Roi en 1718, évêque de Rennes en 1732, ambassadeur en Espagne en 1741, il séjourna dans ce pays du 20 mai 1741 au 16 avril 1749. Sur sa carrière et son activité, on consultera : *Recueil*, XII bis, *loc. cit.;* Baudrillart, t. 5, *passim;* F. Adam, *Le commerce en Espagne pendant l'ambassade de Vauréal, de* 1741 *à* 1746, *dans École nationale des chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1955* (Paris, 1955), p. 11-16.

4. La Marck (Pierre-Louis-Engilbert, comte de). 1674-1750. Ambassadeur en Espagne du 1er novembre 1738 au 15 février 1741. Sur son activité voir *Recueil*, XII bis, p. 189-195, sa relation de fin de mission (*ibid.*, p. 314-238) et Baudrillart, t. 3 et 4.

tique de l'Europe, le sieur évesque de Rennes partira d'auprès de S. M. aussy instruit qu'il est possible de l'estre pour luy rendre les services qu'elle attend de luy.

Il l'est suffisamment de la forme de l'administration des affaires politiques, du caractère et des sentimens du Roy et de la Reine Catholiques [5], aussy bien que du marquis de Villarias [6], leur ministre le plus intime et avec qui il aura principalement, on pourroit mesme dire uniquement, à traiter. Ce seroit donc une chose superflue que de s'occuper dans ce mémoire à luy donner des règles de conduite dans ses négociations. Il importe davantage de luy fournir sur l'état actuel des affaires générales des connoissances plus parfaites et plus particulières que celles qu'il a acquises dans ce qui luy a esté communiqué.

Lorsque le Roy se détermina dans l'été dernier d'envoyer aux Indes occidentales les deux escadres qui s'y trouvent [7], ce fut non seulement sans que S. M. y fût engagée par aucun acte, mais encore sans que le Roy d'Espagne l'eût informé des objets qu'il avoit donnés aux forces maritimes qu'il avoit et qu'il auroit en ce pays là. S. M. ne put donc alors en donner qu'un général à l'employ des siennes, et qui fut, comme il est encore, d'apporter tous les empêchemens possibles aux conquestes et établissements que les Anglois entreprendroient. Dans cette situation, il peut arriver que, de mesme que les escadres françoises

5. Philippe V (1683-1746) et sa seconde femme Élisabeth Farnèse (1692-1766).

6. Sur ce personnage, voir plus loin, p. 19, note 31.

7. Dans une lettre personnelle qu'il avait adressée le 15 août 1740 aux souverains espagnols, Fleury les informait que Louis XV avait prit le parti d'envoyer deux escadres aux Antilles, dix-huit vaisseaux de Brest et douze de Toulon. La France avertirait la cour de Londres qu'elle n'avait pas d'intention belliqueuse, mais entendait seulement s'opposer à une attaque injuste des Anglais contre les Indes espagnoles (Baudrillart, t. 4, p. 559 ; Vaucher, *Robert Walpole et la politique de Fleury* [Paris, 1924], p. 337 et suiv.). En fait, il semble bien qu'en dépit des assurances données à Londres, Fleury était décidé à la guerre : c'est tout au moins ce qui ressort des instructions remises à M. d'Antin, à son départ de Brest (R. Pares, *War and Trade in the West Indies, 1739-1763* [Oxford, 1936], p. 165-167, référence due à l'obligeance de M. Vaucher).

sont parties d'Europe sans qu'il y eût entre les deux cours aucun concert sur leurs opérations ou particulières ou communes avec les escadres espagnoles, elles y reviennent de mesme sans que l'on puisse prévenir le Roy Catholique du temps de ce retour qui dépend de celuy où le commandant jugera qu'il ne peut plus tarder à regagner les ports de France. Il n'est guères praticable de mettre le sieur ambassadeur du Roy en état de parler d'une façon positive sur les armemens que les deux cours s'étoient réciproquement proposés de faire au printems, quoique le terme en soit si prochain. S. M. avoit fait entendre au Roy Catholique qu'elle auroit alors jusqu'à 50 vaisseaux armés [8], et ce prince de son costé avoit déclaré qu'il en auroit le plus grand nombre qu'il pourroit. Mais on sent qu'il faut sçavoir quels auront esté les événemens en Amérique avant de leur donner une destination. Le sieur évesque de Rennes se renfermera donc, si la cour d'Espagne traite cette matière avec luy, à déclarer que le Roy est toujours dans la résolution de contribuer à contenir les Anglois, et il prendra de là sujet de remontrer à LL. MM. CC. l'importance plus grande encore pour elles que pour la France de prendre toutes les mesures et les précautions qui sont en leur pouvoir pour préserver les Indes espagnoles d'être entamées par leur ennemy; que le concours du Roy, le plus ou moins de dispositions et de préparatifs à faire par S. M., enfin la destination des armemens ne sçauroient être réglez et mesurez utilement et avantageusement qu'autant que le Roy sera instruit de la mesure des forces du Roy d'Espagne et des objets de ce prince. Le sieur ambassadeur sçaura faire ces remontrances

8. Ce chiffre se trouve, en effet, mentionné dans un mémoire adressé le 13 décembre 1740 par Fleury au roi et à la reine d'Espagne : « Nous armons d'ailleurs 50 vaisseaux de ligne pour la campagne prochaine, et je prends la liberté de représenter à LL.MM.CC. que leur principale veüe doit rouler sur les forces maritimes pour s'opposer aux efforts prodigieux que fait l'Angleterre » (C.P. Espagne 462, fol. 331 v°).

sans que la cour d'Espagne y puisse soupçonner d'autre mobile que le désir de celle de France de faire des efforts en faveur du Roy Catholique, mais des efforts qui ne soient pas inutiles par un défaut de concert et par l'incertitude sur les opérations des armemens. Il ne doit aussy laisser échaper aucun propos qui puisse être interpresté en insinuations de préférer la continuation de la guerre à la paix.

Il n'y a pas d'apparence que si elle venoit à penser qu'il ne luy reste de moyen que celuy d'une négociation de paix pour prévenir un trop grand accroissement de puissance des Anglois en Amérique, elle y eût recours à l'insceü de la France, pendant que les deux couronnes seront dans la bonne intelligence où elles sont aujourd'huy. Si cependant l'Espagne étoit capable d'une telle infidélité, le sieur évesque de Rennes, aussytost qu'il s'en appercevroit, ne dissimuleroit pas au Roy Catholique que le Roy auroit un juste sujet de se plaindre, non de ce que ce prince penseroit à la paix, dez qu'il la jugeroit nécessaire à l'état de ses affaires, mais de ce qu'il travailloit à la faire sans la participation de S. M. Le sieur ambassadeur ne porteroit pas plus loin ses premières représentations jusqu'à ce que, sur le premier avis qu'il auroit donné à S. M. d'un semblable événement, il eût receü de nouveaux ordres.

Il n'en aura point à attendre dans le cas où il arriveroit en Espagne soit galions, soit flotte des Indes pour prévenir le tort ou dommage qui pourroit être fait aux François qui y sont intéressez, si sous prétexte de ce que le gouvernement a souffert par le retardement de ces galions ou flotte ou des dépenses qui ont esté nécessaires pour les amener en seureté, on vouloit prendre un indult excessif ou faire des emprunts exorbitants sur le commerce. Il s'appliquera à faire rendre justice, autant que cela luy sera praticable, aux sujets du Roy.

S. M. depuis le commencement de la guerre entre l'Espagne

et l'Angleterre s'étoit fait une étude d'engager le Roy Catholique à des procédez à l'égard des États Généraux des Provinces-Unies qui les déterminassent, sinon en faveur de la France et de l'Espagne, au moins à la neutralité [9]. Aujourd'huy les partis que les Hollandois prendront par raport aux affaires d'Allemagne sont trop incertains pour que S. M. juge devoir s'attacher d'inspirer à la cour de Madrid des résolutions favorables ou contraires à cette république. Il faut attendre aussy les premières réponses qui viendront de Portugal et qui feront juger si l'on parviendra à une conclusion avec cette couronne pour la neutralité dont il est important de s'asseürer de sa part [10]. Ainsy le Roy n'a point à prescrire à son ambassadeur d'entrer en matière sur ces deux points dans les premiers tems de son séjour à Madrid.

D'ailleurs, il est vraisemblable qu'il trouvera le Roy et la Reine Catholiques beaucoup moins occupez de ce qu'il y a à souhaiter ou à éviter de la Hollande et du Portugal que des partis que le Roy peut avoir pris ou pourra prendre relativement à la vaccance du throsne impérial et à la succession du dernier prince de la maison d'Autriche. S. M. n'a encore d'autre veüe déterminée que de procurer la dignité impériale à l'électeur de Bavière [11], et cela par tous les moyens praticables. Elle auroit souhaitté que le Roy d'Espagne se fût borné dans ces premiers tems à laisser connoître qu'il pensoit à écarter de cette dignité le prince qui par son mariage se trouve maître de tout ce qui compose la puissance de la maison d'Autriche [12] et qu'il eût

9. Sur les démarches conseillées par la France à l'Espagne pour se ménager la neutralité hollandaise, on trouvera tous les détails utiles dans la relation d'ambassade de La Marck (*Recueil*, XII bis, p. 231-234).

10. A propos des négociations entamées pour un traité de neutralité avec le Portugal, on se reportera également à la relation de La Marck (*ibid.* p. 228-231), ainsi qu'à Baudrillart, t. 4, p. 527-528 et 552-553.

11. Charles-Albert (1697-1745). Électeur de Bavière en 1726, il sera élu empereur à Francfort le 24 janvier 1742.

12. François-Étienne de Lorraine (1708-1765). Duc de Lorraine en 1729, Grand

attendu à déclarer ses droits et ses prétentions sur les États de cette mesme puissance le moment où l'on seroit parvenu à en séparer la couronne impériale qui en fait partie depuis si longtems [13]. Il ne faut point douter qu'en donnant lieu à l'Europe de prévoir que la succession du feu Empereur souffrira des démembremens, on ne luy donne aussy lieu de penser que pour la maintenir dans un certain degré de considération et de forces, il faut joindre la dignité impériale à ce que le Grand Duc pourra conserver des États de cette succession. Peut-être cette réflexion lui procurera-t-elle dans la diette d'élection des offices de la part des puissances qui y ont influence et quelques suffrages des électeurs qu'il n'auroit point eus si l'on avoit pu se flatter que, ce prince jouissant tranquillement de tout ce que possède aujourd'huy la Reine de Hongrie [14] son épouse, il formoit une puissance assez considérable par elle-mesme sans qu'il fût besoin d'y joindre la dignité impériale. La cour de Madrid, au lieu d'attendre pour manifester ses desseins contre la Pragmatique du feu Empereur que la cour de Vienne eût fourny au Roy (ce qui ne pouvoit guères manquer à arriver) de justes motifs de se plaindre d'elle, et de se refuser la garantie de la

duc de Toscane en 1735, il épousa en 1736 l'archiduchesse Marie-Thérèse et fut élu empereur le 13 septembre 1745.

13. La mort de Charles VI survenue le 20 octobre 1740 fut connue le 5 novembre à Madrid. Dès le 18 Villarias envoyait à Versailles un long mémoire où il exposait les droits du Roi Catholique sur la succession de l'Empereur et ceux d'Élisabeth Farnèse sur Parme, Plaisance et la Toscane (Baudrillart, t. 5, p. 3-4). Fleury, qui venait de reconnaître la grande duchesse Marie-Thérèse, multiplia ses efforts pour faire patienter les souverains espagnols. Il ne put cependant les empêcher d'exprimer publiquement leurs prétentions, par l'intermédiaire de leur ambassadeur à La Haye, le marquis de San Gil (*ibid.*, p. 8). Au reste, l'entrée en scène de Belle-Isle et la pression de l'opinion publique n'allaient pas tarder à entraîner le cardinal vers une intervention ouverte, bien opposée à l'attitude de temporisation qu'il affectionnait. Mais même à ce moment, il posa comme premier objectif l'élection de Charles-Albert de Bavière au trône impérial, subordonnant les revendications espagnoles à un accord entre Philippe V d'une part, l'électeur de Bavière et le roi de Sardaigne de l'autre. C'est un point extrêmement net dans les instructions données à Vauréal.

14. Marie-Thérèse de Habsbourg (1717-1780).

Pragmatique, a par sa précipitation mis le Roy dans l'embaras d'avoir tout ensemble à satisfaire son penchant à favoriser les veües et les intérests de la famille royale d'Espagne et à répondre à la réclamation que le Grand Duc et la Reine de Hongrie font de cette garantie.

Quoi qu'il en soit, l'objet le plus présent et le plus instant que S. M. ait est, comme il vient d'être dit, de porter l'électeur de Bavière sur le throsne impérial et de le favoriser non seulement en ce point, mais encore en celuy d'une augmentation de puissance. Et comme S. M. en souscrivant à la Pragmatique ne l'a fait que parce que le feu Empereur la luy a présentée comme ne faisant tort à personne, elle n'a point entendu que sa garentie pût jamais être au préjudice d'un tiers ny s'établir juge pour empêcher les prétendants de faire valoir leurs droits. S. M. est donc bien éloignée de mettre obstacle au traité que l'Espagne se propose de faire avec l'électeur de Bavière. Elle aidera mesme, s'il est nécessaire, cet électeur en luy envoyant des troupes aprez qu'il aura conclu son traité avec l'Espagne [15].

S. M. est également disposée à faciliter le succez des veües du Roy son oncle sur l'Italie.

C'est une chose reconnue et convenue entre les ministres du Roy et ceux du Roy Catholique que ce succez ne peut avoir lieu que par un traité et une alliance entre les cours de Madrid et de Turin [16], et voicy jusqu'où S. M. a fait entendre au Roy d'Espagne qu'elle pouvoit faire aller son interposition.

15. Le traité entre Philippe V et l'électeur de Bavière fut effectivement conclu, à Nymphenbourg, le 28 mai 1741. L'Espagne s'y engageait à soutenir la candidature de Charles-Albert et lui promettait un subside de 800 000 livres.

16. Aux projets des souverains espagnols sur l'Italie, on a vu que Fleury avait toujours opposé la condition d'un accord préalable avec le roi de Sardaigne. Philippe V s'y était prêté, mais avait demandé que la France prît part également aux négociations. Sur toute cette affaire, on consultera la relation d'ambassade de La Marck (*Recueil*, XII bis, p. 236-238) et Baudrillart, t. 5, p. 19-26, 33-37, 51-63, etc.

En premier lieu, comme l'on ne peut se cacher que d'autres puissances tentent de faire entrer le Roy de Sardaigne [17] dans une ligue contre la maison de Bourbon, le Roy veut bien se charger de sonder directement ce prince et de luy faire envisager qu'il pourroit trouver un meilleur party s'il vouloit au contraire s'unir sérieusement avec l'Espagne.

Ensuite si, la négociation entamée, la cour de Turin vouloit sçavoir ou pour mieux dire s'asseürer que le Roy donneroit passage aux troupes espagnoles aprez que le Roy d'Espagne et le Roy de Sardaigne seroient d'accord, S. M. voudroit bien répondre affirmativement.

Mais jusqu'à présent, S. M. n'estime pas pouvoir traiter personnellement avec le Roy de Sardaigne. Cela seroit trop opposé à la garantie qu'elle a donné à la Pragmatique, quoiqu'avec les restrictions ordinaires. Elle consentira simplement (quelqu'arrangement que les cours de Madrid et de Turin fassent sur l'Italie, pourveü que leurs projets ne s'étendent point à la Toscane) à donner aux Roys d'Espagne et de Sardaigne, par raport à eux, la garentie de ce qu'ils se seront promis respectivement, sans s'obliger de concourir aux conquestes : au moyen de quoy et de la facilité que S. M. aura encore de déclarer au Roy de Sardaigne, si ce prince en fait la question, qu'elle donnera cette garentie, il n'est pas besoin d'aucun traité actuel entre le Roy et le Roy d'Espagne.

Il en est de mesme du traité entre S. M. C. et l'électeur de Bavière. Le Roy, sans intervenir comme partie dans la négociation qui s'en fera, approuvera ce qui y sera convenu, en donnera aux deux contractants une garentie de la mesme nature que celle que S. M. laisse espérer pour les conventions avec le Roy de Sardaigne. Elle ne refusera pas non plus de donner

17. Charles-Emmanuel III de Savoie (1701-1773), roi de Sardaigne de 1730 à sa mort.

d'avance à la cour de Munich l'asseürance de cette garentie, si on la requéroit.

Quoiqu'il pût être bon que les traitez que l'Espagne feroit avec le Roy de Sardaigne et avec l'électeur de Bavière portassent un article favorable à la cour d'Espagne sur les allodiaux de la Toscane [18], le Roy excepteroit cet article de sa garentie. Le sieur évesque de Rennes est instruit de l'impossibilité pour le Roy de s'engager à rien de favorable à l'Espagne sur ce point. S. M. a mesme depuis peu fait remettre aux ministres du Roy Catholique une exposition de l'état des choses par raport à ces allodiaux, qui aura renouvellé à ce prince tous les faits qui auroient deü le convaincre depuis longtems qu'aprez la façon dont le Roy avoit fait expliquer ses sentiments, S. M. ne pourroit avec décence soutenir les prétentions de la famille royale d'Espagne. Cependant, il n'a point esté, et il ne sera donné connoissance à la cour de Madrid que quand il ne sera plus possible de l'éviter, de l'engagement pris par S. M. de garentir ces mesmes allodiaux au Grand Duc, et le sieur évesque de Rennes observera le plus rigoureux secret là-dessus, quoique d'ailleurs il puisse faire usage de toutes les autres circonstances, avec toute l'habileté dont il est capable, pour rendre LL. MM. CC. moins prévenues de la solidité de leurs prétentions, ou moins sensibles aux refus que le Roy fait et ne peut s'empêcher de faire de les appuyer.

Comme le Roy ne veut point aujourd'huy entreprendre de combattre ouvertement celles de plus grande importance que le Roy Catholique forme sur la succession de la maison d'Autriche, il seroit superflu d'en discuter dans ce mémoire le plus

18. Sur les prétentions d'Élisabeth Farnèse aux allodiaux de Toscane et de Parme, voir l'instruction de La Marck, du 14 septembre 1738 (*Recueil*, XII bis, p. 198-201), la relation de cet ambassadeur (*ibid.*, p. 222-225) et Baudrillart, t. 4, p. 103, 350, 424, 514.

ou le moins de fondement. Le sieur évesque de Rennes d'ailleurs en a assez de connoissance pour être en état (dans le cas où le Roy et la Reine Catholiques voudroient ne pas paroître contens de ce à quoy le Roy veut bien se prester et exigeroient de S. M. de s'engager plus loin) de faire voir que les droits ne sont pas si évidens qu'il faille se fier à la justice de sa cause et espérer qu'elle supléera les moyens qui manqueroient pour la soutenir par la force.

Peut-être le Roy et la Reine d'Espagne affecteront-ils de paroître s'attendre à ce que l'ambassadeur du Roy, party si nouvellement d'auprès de S. M., leur apporte quelque plan plus étendu et plus fixe que celuy que l'on peut induire de ce qui vient d'être dit. Mais le Roy n'a pu encore s'en former d'autre, S. M. n'étant pas aidé par le Roy son oncle qui, se présentant pour être partie principale dans les mouvemens dont l'Europe seroit menacée si le Roy prenoit de certains partis, ne fait voir à S. M. que ses désirs, ne montre aucune réflexion sur la guerre avec l'Angleterre, et dans laquelle la France peut d'un moment à l'autre se trouver également engagée. Ce prince demande le passage de ses troupes par la France, sans sçavoir si aprez ce passage elles en trouveront un pour entrer en Italie. Il n'a de véritables veües d'arrangement qu'en projettant des traitez avec des princes à qui il faudra accorder de si grandes choses qu'à peine restera-t-il pour la maison de Bourbon quelque avantage digne d'être recherché, à moins que l'on veuille et que l'on ne puisse anéantir la succession du feu Empereur. Peut-on raisonnablement prétendre que dans ces circonstances (indépendamment de l'incertitude où les princes d'Allemagne tiennent toute l'Europe et où ils sont peut-être eux-mesmes de ce qu'ils veulent faire) le Roy se fixe et fixe à l'Espagne un plan qui aille au-delà d'écarter le Grand Duc du throsne impérial, d'y promouvoir l'électeur de Bavière et de mettre en mouvement des troupes

pour cet effet ou pour soutenir cet électeur contre les attaques qu'il peut craindre de ceux contre qui il a déclaré ses prétentions ?

Le Roy peut à peine s'asseürer que le comte de Montijo allant en qualité d'ambassadeur du Roy Catholique à la diette d'élection [19] n'y fera rien qui manifeste de plus en plus les prétentions et les desseins de ce prince. Il est vray que la cour de Madrid a donné des asseürances que son ambassadeur à Francfort n'y feroit rien de contradictoire ou de destructif de ce qu'y fera celuy de France. Mais quand mesme le Roy seroit assez certain de l'accomplissement de cette promesse pour n'avoir pas besoin d'ordonner, comme elle le fait au sieur ambassadeur, de solliciter le Roy Catholique de donner et réitérer au comte de Montijo des ordres qui y soient conformes, ce ne seroit pas assez. Ne conviendroit-il pas que l'ambassadeur d'Espagne marchât d'un pas égal et concerté avec l'ambassadeur de France dans toutes les routes à prendre et à suivre pour ce à quoy il est permis de se fixer dans le tems présent, et qui se réduit à ne pas laisser le Grand Duc parvenir à l'Empire et à y élever l'électeur de Bavière ?

Néantmoins le Roy, en marquant au sieur évesque de Rennes à quel point il seroit convenable que S. M. fût informée dans le vray des objets précis de la mission du comte de Montijo à Francfort, et encore plus que ces objets fussent absolument concordants avec ceux qu'elle a donné à suivre au sieur mares-

19. Del Montijo (Cristóbal-Gregorio Portocarrero, comte). 1692-1763. Ambassadeur d'Espagne à Londres de 1732 à 1735, président du Conseil des Indes en 1737, il fut nommé ambassadeur à la diète qui devait se tenir à Francfort, en 1741, pour l'élection d'un nouvel empereur. Avant de rejoindre son poste, il passa par Paris, où il séjourna du 20 janvier au 13 mars 1741, tenant de nombreuses conférences avec les ministres français. Accrédité auprès de Charles VII, après son élection, il demeura en fonctions jusqu'à l'automne 1743 : en regagnant Madrid, il s'arrêta une nouvelle fois à Paris (octobre 1743 - janvier 1744). Il reprit ensuite sa place de président du Conseil des Indes jusqu'en 1748, date à laquelle il se retira (Voir sa notice dans le *Recueil*, XII bis, p. 434-436).

chal de Bellisle [20], ne prétend point que le sieur évesque de Rennes presse trop LL. MM. CC. sur ces deux points, et S. M. sera plus contente s'il peut y réussir avec ménagement et sans qu'on puisse le taxer du moindre degré d'empressement ou d'indiscrétion.

Elle ordonnera que son ambassadeur ait communication de ce que le comte de Montijo aura fait entendre immédiatement avant son départ, tems où il y a lieu de présumer qu'il s'expliquera avec plus de franchise que peut-être il ne le fait présentement, ce qui donnera lieu au sieur évesque de Rennes de juger de ce qu'il aura à demander au Roy Catholique de changer ou confirmer dans les instructions du comte de Montijo.

Ce ne seroit pas sans être en état de satisfaire LL. MM. CC. par une confiance réciproque que l'ambassadeur du Roy tenteroit de sçavoir d'elles ce qu'elles auront commis aux soins du comte de Montijo, puisqu'il voit dans ce que le Roy vient de luy faire connoître dans ce mémoire ce dont elle a chargé le sieur mareschal de Bellisle et qu'elle luy permet de n'en rien cacher au Roy et à la Reine d'Espagne. Cette déclaration peut mesme devenir nécessaire afin que LL. MM. CC. soient bien persuadées que ce ne pourroit être que jusqu'à tel ou tel point que l'ambassadeur du Roy à Francfort auroit une intelligence réelle ou seulement apparente aux yeux de l'Empire avec l'ambassadeur du Roy d'Espagne et montrer connivence, approbation ou applaudissement à ses démarches, prétentions ou décla-

20. Belle-Isle (Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte puis duc de). 1684-1761. Lieutenant-général en 1731, un des meneurs du parti opposé à l'Autriche, il contribua fortement à l'intervention française dans la succession de Charles VI. Nommé ambassadeur à la diète de Francfort et maréchal de France, il quitta la cour le 4 mars 1741 pour se rendre en Allemagne où pendant deux ans il mena de front négociations et opérations militaires. Disgracié après la retraite de Bohême, il fut à nouveau employé dans la diplomatie en 1744, puis à l'armée de Provence et d'Italie de 1746 à 1749. Ministre d'État en 1756, duc et pair en 1757, secrétaire d'État de la Guerre en 1758, il mourut en fonctions.

rations. Mais c'est ce qu'il faut souhaiter que LL. MM. CC. sentent, s'il est possible, d'elles-mesmes, sans que le sieur évesque de Rennes soit réduit à leur faire des représentations expresses, surtout quand il n'est pas absolument certain que le comte de Montijo n'ait pas la volonté qu'il témoigne présentement d'agir toujours de concert avec le sieur mareschal de Bellisle. Voilà à quoy se bornent les ecclaircissements dont S. M. juge que le sieur évesque de Rennes peut avoir besoin pour les premiers tems de son ministère auprès du Roy Catholique. Le jour qui va se répandre sur les veües et les desseins des diverses puissances de l'Europe, dès que la diette de Francfort aura commencé ses opérations, donnera lieu à des délibérations et des résolutions du Roy non seulement plus fixes, mais encore appliquées et étendues au sort général de l'Europe : et de là naîtra matière et sujet à donner au sieur évesque de Rennes de nouvelles instructions et de nouveaux ordres, au lieu que jusques là il ne peut et doit être question dans sa négociation à la cour de Madrid que de la mesure du concours que le Roy se croit permis de donner aux projets du Roy d'Espagne et des princes qu'il convient à la maison de Bourbon d'éloigner ou d'approcher de la dignité impériale.

Le sieur évesque de Rennes a veü dans ce qui luy a esté communiqué des négociations des dernières années entre la France et l'Espagne que les projets d'un traité d'alliance et d'un traité de commerce [21] ont esté conduits assez prez du point de conclusion, mais qu'ils ont esté suspendus par la circonstance de l'envoy des escadres du Roy en Amérique. L'intention du Roy est qu'il n'en rapelle point la question et qu'au contraire il s'applique à l'éluder. Cependant, comme le projet de traité

21. Sur les négociations infructueuses menées par La Marck pour la conclusion d'un traité d'alliance et de commerce entre la France et l'Espagne on se reportera à la relation de cet ambassadeur (*Recueil*, XII bis, p. 215-221) et à Baudrillart, t. 4, p. 473-478, 524-527, 535-539, 547-562.

de commerce ne porte rien en faveur de la France qui pust être qualifié de nouveautez ou de concessions extraordinaires faites aux François, il doit en toutes les occasions agir pour les sujets du Roy comme si le traité avoit esté conclu, c'est-à-dire sur les mesmes principes qui y sont établis et qui sont tous fondez sur des usages constants ou sur des traitez antérieurs. Au reste il trouvera des règles plus particulières sur la protection à donner au commerce de la nation dans un mémoire sur cette matière que le Roy luy fait remettre [22].

Il y a toujours à Madrid une personne de la part du Roy commise à la connoissance et à la discussion des affaires journalières du commerce et de la marine intéressantes pour les sujets du Roy. Elle est subordonnée à l'ambassadeur de S. M. et ne doit point faire de démarches auprez des ministres, des conseils et des juntes qu'elle n'ait eu son aveu. Elle est plustost pour dresser les mémoires qui sont à présenter et les donner à l'ambassadeur pour qu'il les remette au ministère du Roy d'Espagne que pour les présenter elle-mesme. C'est aujourd'huy le sieur Bigodet des Varennes [23], qui remplit cette place, sujet que le sieur ambassadeur trouvera digne de son estime et de sa confiance. Il est mesme chargé du soin de toutes les affaires du Roy depuis le départ du sieur comte de La Marck, ce qui avoit déjà eu lieu avant l'arrivée à Madrid de ce dernier, qui vraisemblablement aura laissé entre ses mains quelques chiffres et

22. « Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur évêque de Rennes que Sa Majesté a nommé son ambassadeur auprès du Roy Catholique sur les matières qui intéressent le commerce maritime, la navigation et les privilèges dont ses sujets doivent jouir en Espagne », du 17 mars 1741 (C. P. Espagne 459, fol. 375-383, original).

23. Bigodet-Desvarennes ou Des Varennes (Pierre). 1685-1757. Consul de France à Alicante de 1714 à 1738, il fut nommé agent du commerce et de la marine à Madrid en septembre 1738 et, en cette qualité, exerça à deux reprises les fonctions de chargé des affaires du Roi : en septembre et octobre 1738 (jusqu'à l'arrivée de La Marck) et du 13 février au 20 mai 1741 (jusqu'à l'arrivée de Vauréal). En juillet 1748, il devint consul à Cadix, où il mourut, en activité, le 27 octobre 1757 (Arch. nat., Marine, C^7 86).

quelques papiers de détails que le sieur évesque de Rennes se fera remettre.

S. M. n'estime pas devoir étendre ses instructions au sieur évesque sur sa conduite à l'égard de toutes sortes de personnes de la cour de Madrid plus qu'elle n'a fait celles données à ses prédécesseurs. Il sçait qu'il n'y a pas de cour où la prudence dans les démarches de tous les moments soit plus nécessaire à un ambassadeur qu'à celle de Madrid. Il y aura surtout besoin de toute sa sagesse pour diriger sa conduite à l'égard du prince des Asturies [24] et des personnes qui lui sont attachées, de manière qu'elle ne donne ny inquiétude à la Reine ny lieu à ce prince de penser que le Roy manque d'amitié ou d'attention pour luy [25].

Le prince des Asturies et sa maison ne sont pas la seule portion de cette cour envers qui un ambassadeur du Roy a besoin d'une conduite étudiée. Il s'y trouve d'autres ordres de personnes qui forment des partis différents. Il y a celuy de ce qu'on peut appeller les favoris et celuy des Espagnols naturels. Ces derniers qui sont la plupart les anciens grands d'Espagne n'ayant point ou peu de part aux affaires, aux bienfaits, à la confiance et à l'affection de la reine attendent avec impatience un changement d'esprit et de personnes dans le gouvernement. L'ambassadeur du Roy ne doit ny se livrer à eux ny les négliger entièrement. Ils méritent à plusieurs égards que la cour de France ne paroisse pas les mépriser ou les oublier totalement [26].

24. L'infant don Fernando (1713-1759), fils de Philippe V et de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, prince des Asturies en 1724. Il devait succéder à son père en 1746, sous le nom de Ferdinand VI.

25. Ces consignes de prudence et de discrétion — déjà données à La Marck (*Recueil*, XII bis, p. 203) — sont motivées par l'éclat qu'avaient causé en 1738 certaines démarches inconsidérées du chargé d'affaires français, Champeaux, auprès du jeune prince. On consultera sur cette affaire Baudrillart, t. 4, p. 442-446 et l'« Instruction particulière pour le sieur comte de La Marck ... », du 14 septembre 1738 (*Recueil*, XII bis, p. 211-212).

26. Ce paragraphe figure déjà dans l'instruction de La Marck en 1738 (*ibid.* p. 204).

Quant aux favoris, qui n'influent cependant sur les partis que le Roy et la Reine Catholiques prennent dans les affaires politiques que par les propos qu'ils s'appliquent à tenir conformes à la façon momentanée de penser de la Reine d'Espagne, le sieur évesque de Rennes aura grande attention à les ménager, mais ne leur accordera aucune confiance réelle [27].

Il seroit superflu de le prévenir qu'un ambassadeur du Roy à la cour de Madrid n'a point à craindre de commettre son caractère en s'imposant trop de devoirs à l'égard des princes et princesses de la famille royale d'Espagne, particulièrement à l'égard de l'infant don Philippe [28] et de Madame infante son épouse [29].

Le Roy avoit permis, chargé mesme, le sieur comte de La Marck de faire en sorte que l'on remarquât en luy une attention particulière pour l'infante aisnée et luy avoit déclaré qu'il vouloit bien que LL. MM. CC., la nation espagnole et la jeune princesse elle-mesme s'entretinssent dans l'espérance de son mariage avec M. le Dauphin [30]. Il n'est rien survenu qui engage S. M. à prescrire une conduite différente au sieur évesque de Rennes, qui ne devant pas se trouver sitost dans le cas de s'exposer positivement sur ce mariage, n'aura qu'à conformer son langage là-dessus à celuy de la cour, mais sans affectation et sans trop y appuyer.

Le ministre avec qui le sieur évesque de Rennes aura ordinairement et presque uniquement à traiter, et qui est aussy le seul qui travaille sous les yeux du Roy et de la Reine Catholi-

27. Même remarque (*ibid.*)

28. Don Philippe (1720-1765), duc de Parme en 1748.

29. Louise-Élisabeth (1727-1759), fille aînée de Louis XV, avait épousé don Philippe en 1739.

30. Les ordres donnés à La Marck en 1738 sur l'attitude à observer, à cet égard, envers l'infante María-Teresa (1726-1746) se trouvent dans son « Instruction particulière... » (*Recueil*, XII bis, p. 212-213). Le 18 décembre 1744 était célébré le mariage de cette princesse avec le Dauphin, fils de Louis XV.

ques, est le marquis de Villarias [31], secrétaire du *Despacho universal* des affaires étrangères et qui a le titre (autrefois si considérable en Espagne) de conseiller d'État. Il paroît qu'il possède seul la confiance de ses maistres, mais ce n'est pas au point d'oser proposer de luy-mesme des choses qui seroient contraires à leurs sentimens. Il se borne à exécuter littéralement ce qu'il reconnoît être de leur volonté et de leur désir. On a veü quelquefois que dans le mesme temps qu'on luy supposoit d'assez bonnes intentions à l'égard de la France, il usoit dans ses discours et dans ses écrits qui la concernoient d'un stile beaucoup plus conforme à la façon de penser de la Reine qu'à l'objet de maintenir et de fortifier la bonne intelligence et l'union entre les deux cours : le Roy recommande au sieur évesque de Rennes, ainsy que S. M. avoit recommandé au sieur comte de La Marck, de tâcher d'inspirer à ce ministre des dispositions favorables aux intérests de la France. Il confirmera, dans les occasions où cela pourra être placé convenablement et sans affectation, les asseürances qui doivent luy avoir esté données plusieurs fois de l'estime particulière que le Roy fait de sa vertu et de ses talents. Il apportera une forte application à ce que toutes les affaires se traitent entre eux amiablement, et aussy longtems que le marquis de Villarias ne manquera pas aux égards et à l'attention qui sont deüs à la couronne de France, le sieur évesque de Rennes

31. VILLARIAS (Sebastián de La Cuadra marquis de). 1687-1766. Après une longue carrière dans l'administration des Affaires étrangères, il fut nommé secrétaire d'État et chargé de ce département, à la mort de Patiño, en novembre 1736. En 1738, il était créé conseiller d'État et en 1739 recevait un titre de marquis. Honnête, consciencieux, mais lent, sans caractère et peu enclin aux initiatives, il fut l'instrument docile d'Élisabeth Farnèse. Originaire de Biscaye, il peupla l'administration de ses compatriotes et put être considéré, pour cette raison, comme le chef de la faction des *Vizcaínos*, dévouée à la reine et à ses favoris italiens (voir Baudrillart, t. 4, p. 546-547). Après la mort de Philippe V, son crédit tomba rapidement : remplacé aux Affaires étrangères dès janvier 1747, il fut nommé secrétaire de Grâce et Justice, puis écarté définitivement du ministère en octobre de la même année (A.H.N., Estado, leg. 2874 et 4828).

en usera de mesme par rapport à la couronne d'Espagne; mais si les écrits ou les propos du secrétaire d'État espagnol venoient jamais à se sentir de cette sécheresse et de cette hauteur que la cour d'Espagne n'a que trop souvent mis en usage, l'ambassadeur du Roy ne le dissimulera point et il y répondra d'une façon qui impose assez pour qu'on n'ait point à craindre la récidive. Peut-estre ce moyen est-il le plus seür pour réussir à la cour d'Espagne : du moins la France n'a-t-elle que trop éprouvé que le party de dissimuler beaucoup de choses, qui auroient esté intolérables de la part de toute autre cour que celle d'un prince aussy uny au Roy par le sang que l'est le Roy Catholique, luy a esté fort inutile.

Il y a d'autres secrétaires d'État et des juntes, auxquels ressortissent des affaires où les sujets du Roy sont intéressez, mais la forme de l'administration de l'Espagne ne constitue pas ces secrétaires d'État ou les chefs de ces conseils ou juntes dans un état de représentation ou de crédit qui doive engager un ambassadeur à s'adresser à eux. D'ailleurs, ils ne sont à la cour que dans le peu de tems qu'elle passe chaque année à Madrid [32]. Ainsy on trouveroit de grandes difficultés à suivre les affaires que l'on auroit entamées par leur canal directement. Il est plus naturel et plus seür à un ambassadeur de n'en connoître et de n'en employer d'autre que celuy du ministre chargé des affaires étrangères. C'est à celuy-cy à renvoyer aux dépar-

32. Les déplacements réglés de la cour d'Espagne à la fin du règne de Philippe V étaient au moins aussi nombreux que ceux de la cour de Louis XV. En fait le Roi Catholique et ses ministres passaient à peine deux mois de l'année à Madrid, si l'on en croit l'emploi du temps que nous a transmis le marquis de Valdeolmos : du 2 janvier au samedi des Rameaux, au Pardo; du samedi des Rameaux au mercredi de Pâques, au palais du Retiro (à Madrid); du mercredi de Pâques au 20-22 juin, à Aranjuez; du 20-22 juin au 20 juillet, au Retiro; du 20 juillet au 15 octobre, à La Granja ; du 15 octobre au 6 décembre, à l'Escorial; du 6 décembre au 2 janvier, au Retiro (*Memorias del marqués de Valdeolmos*, tome de 1746, p. 176-180. Ces mémoires manuscrits nous ont été aimablement communiqués en 1950 par leur possesseur M. le comte de Doña Marina, récemment décédé).

tements à qui il convient les choses dans lesquelles le Roy son maître veut que d'autres de ses ministres soient consultés ou agissent et à en fournir ensuite les réponses ou expéditions à l'ambassadeur [33].

Il faut s'en tenir à cette métode, quoiqu'il soit également vray que les juntes ou conseils sont souvent consultez par la cour surtout en affaires de commerce et que leurs consultes sont rarement favorables aux François. Mais il n'est pas moins constant que la situation d'un ambassadeur de France qui est presque toujours hors de Madrid ne le laisse point à portée de cultiver les principaux membres de ces juntes ou conseils, que d'ailleurs il ne viendroit à bout de se concilier que par argent.

Il est vraisemblable que la Reine d'Espagne et le marquis de Villarias chercheront à faire expliquer le sieur évesque de Rennes sur ce que l'on pense en France du prince de Campoflorido, ambassadeur du Roy Catholique auprez du Roy [34]. Quoique S. M. ait lieu d'être très contente de sa conduite et de ses sentimens dans les affaires qui intéressent également les deux cours, il ne faut pas en porter trop loin ny en exagérer les témoignages. Il suffit de luy rendre justice et de le louer sur l'activité qu'il paroît mettre dans son ministère et de l'attention qu'il semble apporter à se rendre agréable dans ses procédez au Roy et à la cour. Il n'y auroit rien de moins certain qu'une augmentation

33. Paragraphe identique dans l'instruction de La Marck (*Recueil*, XII bis, p. 207-208).

34. Campoflorido (Luis Reggio Branciforte, Saladino y Colonna, prince de). 1679-1758. Grand seigneur italien, il était général des galères de Sicile lorsque cette île fut cédée au duc de Savoie. Il passa alors en Espagne où il exerça les fonctions de capitaine général de Guipúzcoa, puis de vice-roi de Valence (1722-1736). Il devint ensuite ambassadeur d'Espagne à Venise (1737-1740), puis en France (1740-1746). Intelligent, souple, intrigant et sans scrupules, il se montra le serviteur dévoué des intérêts d'Élisabeth Farnèse et des milieux italiens de la cour de Madrid. . Disgracié à l'avènement de Ferdinand VI, il se retira en Sicile et entra à l'Oratoire en 1752 (voir sa notice dans le *Recueil*, XII bis, p. 433-434 et A.H.N., Órdenes, Calatrava, exp. 2168, fol. 49).

de confiance et d'affection de la part de la Reine Catholique pour un ambassadeur d'Espagne en France qu'elle sçauroit être entièrement du goust et de la satisfaction du ministère du Roy, car pendant que le Roy d'Espagne conserve pour S. M. et pour la France sa patrie le plus tendre attachement, les sentimens de ce prince sont beaucoup moins efficaces que ceux de la Reine son épouse, qui ne sont pas à beaucoup près les mesmes. Le sieur évesque de Rennes en est parfaitement instruit, et il se sera sans doute prévenu de l'inutilité, du danger mesme qu'il y auroit à tenter plutost de profiter des dispositions du Roy Catholique que d'en inspirer à la Reine de plus favorables à la France que celles où elle a esté de tout tems. Il seroit très difficile de luy faire perdre l'empire qu'elle a sur le Roy son époux. Il résulte de là que l'ambassadeur du Roy doit perpétuellement considérer cette princesse comme celle de qui dépendra absolument et uniquement le succez de toutes les affaires qu'il aura à traiter, et que ne pouvant pas toujours présenter à cette princesse le concours et le consentement du Roy à ses projets, il faut qu'il sache au moins affoiblir la prévention où elle est que la France est toujours opposée à ses veües et à ses désirs.

Plus le moment où il faudra que le Roy se décide sur les grands engagements et sujets aux plus grandes suites dans lesquels l'état présent de l'Europe peut conduire toutes les puissances, plus il devient important et pressant que S. M. soit instruite, mais dans le vrai et dans la dernière précision, de l'état en Espagne de toutes les parties qui forment la puissance et les forces d'une monarchie. Quand il ne s'agit que d'entreprises où l'on est maître de s'arrester ou d'une guerre particulière, on peut en quelque situation que se trouvent les finances, les troupes et autres moyens, s'y livrer au moyen de quelques efforts. Mais quand il est question d'engagements aussy étendus et qui peuvent durer aussy longtemps que ceux que présente la première

partie de ce mémoire, il est de la prudence de ne s'y pas abandonner sans certitude de les pouvoir soutenir. Si l'Espagne se trouvoit aussy peu en état à plusieurs égards que beaucoup de relations donnent lieu de le présumer de soutenir une longue guerre, ce seroit pour le Conseil du Roy l'objet le plus important de délibération pour décider si la France doit ou non se prester aux projets de la cour de Madrid sur la succession de la maison d'Autriche. Le sieur évesque de Rennes ne peut donc rendre au Roy un service plus essentiel qu'en l'informant avec la plus grande promptitude et la plus parfaite exactitude de ce qui peut faire connoître la vraie et précise situation de l'Espagne en matière de finance, de troupes et de marine.

Tout ce qui pourroit estre dit icy des ministres étrangers qui résident à la cour de Madrid ne pourroit être formé que sur les relations du sieur comte de La Marck dont le sieur évesque de Rennes a pris communication. D'ailleurs la règle la plus seüre à donner à la conduite d'un ambassadeur du Roy à l'égard des ministres des autres puissances qui se trouvent à la cour où il est, c'est de consulter beaucoup plus la conformité ou la contrariété d'intérests qui subsiste entre la France et leurs maîtres que l'opinion que l'on a pu se former de leurs caractères ou de leurs intentions personnelles, souvent mal connues.

Les ministres de S. M. dans les pays étrangers avec qui il paroît utile que le sieur évesque de Rennes soit en commerce de lettres régulières sont ceux qu'elle tient dans le continent d'Italie, en Portugal, en Hollande et en Angleterre. Il trouvera entre les mains du sieur des Varennes les chiffres communs de cette correspondance, ainsy que ceux qui servoient au sieur comte de La Marck pour ses dépesches aux ministres du Conseil du Roy, mais pour lesquelles il luy en est remis un nouveau avec ce mémoire. Il n'y a point de pays où l'usage, et un usage très étudié, du chiffre soit plus nécessaire qu'en Espagne. Le sieur

évesque de Rennes doit se tenir assuré qu'il n'envoyera point de paquets et n'en recevra point par l'ordinaire qui ne soient ouverts. On ajoutera aux précautions qu'il prendra contre cet inconvénient celle de luy faire parvenir de nouveaux chiffres quand il marquera avoir lieu de croire qu'il en a besoin [35].

Les lettres de créance que le Roy donne au sieur évesque de Rennes sont, suivant l'usage, pour le Roy, la Reine d'Espagne et le prince des Asturies [36].

Quoique le Roy — entrant dans les considérations de ce qu'il y a de désagréable pour ses ambassadeurs, sans aucun fruit pour les intéressez, dans la poursuite du payement de diverses sommes deües par la cour d'Espagne à des sujets de S.M. — ne donne pas un certain degré de force aux ordres qu'elle leur envoye de solliciter la justice du Roy Catholique pour ces créanciers, cependant l'intention de S.M. n'est pas que le sieur évesque de Rennes néglige totalement ces objets. Au contraire, elle désire que, dans les circonstances où il n'aura pas lieu de craindre que les matières de cette espèce feroient naître de l'aigreur ou de l'indisposition d'esprit, il fasse des représentations capables de toucher la cour d'Espagne en faveur de ceux dont les intérests ont esté cy-devant recommandez au sieur comte de La Marck, ou le luy seront à l'avenir, suivant les intentions de S. M. Il y a entre autres dettes celles que la feue reine douairière de Charles second a laissées à Bayonne, dont le Roy veut que son ambassadeur se fasse un soin suivy de procurer l'acquitement [37].

35. Paragraphe presque identique dans l'instruction de La Marck (*Recueil*, XII bis, p. 209).

36. Ces trois lettres portent la date du 8 mars 1741 (C. P. Espagne 459, fol. 368-369).

37. Marie-Anne de Neubourg (1667-1740). Veuve de Charles II d'Espagne, elle s'était retirée en 1706 à Bayonne où faute de moyens d'existence décents, elle ne cessa de contracter de nombreuses dettes. En septembre 1738 elle regagna l'Espagne et en mai 1739 s'établit à Guadalajara : ce changement de résidence s'étant produit au moment où La Marck se préparait à partir pour Madrid, l'ambassadeur reçut mission de demander à la cour d'Espagne le payement des « dettes

Elle souhaitte que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors luy raportent, au retour de leurs employs, une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des cours et des pays où ils auront servy, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences ou dans toutes autres rencontres, du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particulière des lieux où ils auront esté employez et des personnes avec lesquelles ils auront négocié. Ainsy le sieur évesque de Rennes aura soin de préparer un mémoire de cette sorte, en forme de relation de l'employ que S. M. luy confie, pour le remettre à son retour entre les mains de S. M. [38].

Le Roy ayant jugé à propos de remédier aux abus qui ont subsisté longtems par raport aux papiers originaux qui restoient aux personnes qui avoient esté employées pour son service dans les pays étrangers et qui par la suite des temps devenoient publics, S. M. a pris la résolution d'ordonner que tous les ministres, de quelque rang qu'ils soient, qui reviendront des lieux où ils auront esté employez remettent en général les instructions, les chiffres, les papiers de correspondance entre les ministres de S. M. dans les différentes cours étrangères, le tout avec un inventaire exact, sur la vérification duquel il sera donné une décharge [39].

S. M. a voulu que le sieur évesque de Rennes fût instruit

immenses » laissées par la reine douairière à Bayonne (*ibid*, p. 209-210). Quelques mois plus tard, cette princesse mourait (16 juillet 1740), sans que le problème eût été réglé, ce qui explique les consignes données ici à l'évêque de Rennes.

38. Même paragraphe que dans l'instruction de La Marck (*ibid*, p. 210). Cette injonction figure, du reste, dans toutes les instructions de l'époque, mais elle semble avoir été également considérée comme une clause de style. Pour l'Espagne, et au XVIIIe siècle, seul à notre connaissance La Marck s'y est conformé (voir sa relation d'ambassade déjà maintes fois citée [*ibid*, p. 214-238]).

39. Même paragraphe dans l'instruction de La Marck (*ibid*, p. 210).

avant son départ pour Madrid de ses intentions à cet égard, auxquelles elle compte qu'il se conformera exactement lorsqu'il reviendra de la cour où il va se rendre pour le service de S. M.

Fait à Versailles, le 8 février 1741.

Louis

AMELOT.

II

LE MARÉCHAL DE NOAILLES

MISSION

mars-juin 1746

La mission du maréchal de Noailles [1] en Espagne est bien connue dans ses grandes lignes [2]. Il suffit de rappeler ici qu'elle avait pour objet de rétablir entre les deux cours de Versailles et de Madrid le climat de confiance qu'avaient gravement altéré les tractations menées par d'Argenson avec la Sardaigne, à l'insu de l'Espagne et aux dépens des avantages garantis à cette puissance par le second pacte de famille (traité de Fontainebleau, 1743).

Cette mission eut un double caractère : caractère officiel, bien entendu, puisque Noailles reçut des instructions du secrétaire d'État des Affaires étrangères, correspondit avec lui, lui présenta un rapport à son retour. Mais caractère occulte également, car le maréchal se procura du Roi en personne des ordres confidentiels, à propos desquels il entretint avec lui une correspondance secrète, soigneusement cachée au ministre[3].

1. Noailles (Adrien-Maurice, duc de). 1678-1766. Connu sous le nom de duc d'Ayen jusqu'à la mort de son père (1708), lieutenant-général en 1706, il servit pendant la guerre de succession en Roussillon et en Espagne, où il se distingua par ses talents politiques et militaires (1706-1711). Nommé par la suite maréchal de France (1734) et ministre d'État (1743), il avait la réputation d'être un des partisans les plus convaincus de l'alliance franco-espagnole.

2. Elle est même si connue que nous avons allégé au maximum l'annotation des trois pièces que nous publions. Il suffit de renvoyer, pour l'histoire de cette mission et des circonstances qui l'ont précédée et provoquée, aux ouvrages suivants : *Recueil*, XII bis, p. 246-248 et 269-275; *Mémoires de Noailles*, t. 3 et 4, p. 422-445 et 189-202; duc de Broglie, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, t. 1 (Paris, 1893), p. 214-258; Baudrillart, t. 5, p. 392-426; P. Zabala y Lera *El marqués de Argenson y el Pacto de Familia de 1743* (Madrid, 1928), *passim*.

3. Cette correspondance secrète est souvent citée, par extraits, par l'abbé

Le *Recueil des instructions* de Morel-Fatio et Léonardon ne contient que les instructions officielles données à Noailles. Pour notre part, nous publions au contraire trois pièces relatives à sa mission secrète, et tirées de ses papiers aujourd'hui conservés aux archives des Affaires étrangères :

— La première est le mémoire par lequel le maréchal propose au Roi ses services pour réconcilier les deux cours; en marge, on peut lire les réponses écrites de la main de Louis XV. Ce document a été cité dès le XVIIIe siècle par l'abbé Millot[4].

— La seconde est une sorte de mémorandum, rédigé par Noailles, des points sur lesquels il souhaite attirer l'attention du Roi ou recevoir ses ordres.

— Le troisième enfin constitue le résultat le plus clair de la mission secrète du maréchal[5] : il s'agit d'un mémoire confidentiel, destiné au seul Louis XV, document à la fois politique et familial par lequel Philippe V lui proposait une nouvelle alliance et remettait pour toujours entre ses mains « le sort de la reine son épouse, celui du roi don Carlos et de l'infant don Philippe, les plus tendres et plus chers dépôts qu'il puisse lui confier de son amour de son cœur ». Ce témoignage émouvant, véritable testament laissé par Philippe V à son neveu — comme s'il pressentait la mort qui devait le terrasser brutalement un mois plus tard — a été connu et analysé dès le XVIIIe siècle par l'abbé Millot[6]. Depuis, on en avait si bien perdu la trace que le duc de Broglie s'était cru fondé à émettre des doutes sur son existence[7]. Bien qu'il s'agisse là d'un document quelque peu étranger aux instructions proprement dites, nous avons estimé qu'il avait un rapport assez direct avec la mission de Noailles pour mériter d'être publié.

Millot (*ouvr. cité*). Elle se trouve presque entièrement publiée dans C. Rousset, *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. 2 (Paris, 1865), n° 110-121, p. 196-215.

4. *Mémoires de Noailles*, t. 3, p. 422-423.

5. Le bilan officiel de la mission du maréchal doit être recherché dans le mémoire que lui remit, à son départ, le secrétaire d'État espagnol Villarias (M. D. Espagne 184, fol. 305-314) et dans le rapport qu'il présenta, à son retour, au Conseil du Roi. (C. P. Espagne 490, fol. 14-45).

6. *Mémoires de Noailles*, t. 3, p. 444-445.

7. *Ouvr. cité*, p. 256, note 1. Baudrillart, pour sa part, croyait à l'existence de ce document, mais n'avait pu en retrouver la trace (t. 5, p. 425, note 1).

MÉMOIRE DU MARÉCHAL DE NOAILLES AU ROI POUR LUI PROPOSER DE SE RENDRE EN ESPAGNE ET RÉPONSES MARGINALES DE LOUIS XV

[*Mémoires et documents Espagne*, t. 186, fol. 230, original autographe; t. 184, fol. 10-12, copie.]

Mémoire

Votre Majesté ayant comme décidé hier dans son Conseil qu'il estoit indispensable dans la conjoncture présente d'envoyer en Espagne, je La suplie de me permetre de Luy représenter que les moments sont prétieux et qu'il n'en faut perdre aucun.

J'ay fait à Votre Majesté plus d'une fois ma profession de soumission, d'obéissance et de dévouement. Mes jours et le cours entier de ma vie Luy sont consacrés sans aucune réserve. Ainsy, quelque pénible et quelque dificille que soit cette comission et malgré mon âge avancé pour un pareil voyage, quand Votre Majesté ordonne, je ne sçay qu'obéir.

J'accepte avec plaisir vos offres et j'espère qui si quelqu'un peut réussir, ce sera vous.

Si Elle juge donc que je puisse Luy estre de quelque utilité dans une afaire aussy importante et aussy délicatte, il est nécessaire qu'Elle ait la bonté de me déclarer sa volonté

d'autant plus qu'il y a des conoissances et des arengements à prendre qui emploiront nécessairement quelques jours.

Vous aurés le titre que vous voudrés, mais je croy qu'il sera bon, pour en cas besoing, que vous aïés aussy celui d'ambassadeur extraordinaire dont vous ne fairés d'usage que si vous le jugés à propos.

En supozant que le choix de Votre Majesté tombe sur moy, comme j'ay l'honneur d'estre dans son Conseil, je crois qu'il sufira de me donner le titre de son ministre plénipotentiaire. C'est celuy qui est nécessaire pour les afaires. D'autres titres plus relevés me paroissent superflus dans cette occazion.

Je ne prétends pas qu'il vous en couste rien. Vous emporterés avec vous une somme d'argent que je vous fairés donner et à votre retour nous paierons le surplus de votre dépense.

Je ne demande point d'appointements à Votre Majesté, ne prétendant point tirer avantage de cette comission. Il ne seroit pas juste non plus que je fisse le voyage à mes fraix. Je me borneray donc au simple remboursement de ce qu'il m'en aura coûté et j'assure d'avance Votre Majesté que je me réduiray dans les bornes les plus étroites et que je ne surchargeray point son trésor royal par des dépenses considérables.

Je suplie Votre Majesté de me donner ses ordres en marge de ce mémoire.

Le Maréchal de Noailles

Ce 22 mars 1746

Je connois votre sagesse et vous sçavés parfaittement ce qu'il faut faire et l'état de mes finances. Ainsy je m'en raporte bien volontiers sur ce chapitre ainsy que sur le premier qui est délicat; mais à vaincre sans péril on triomphe sans gloire [8].

L.

8. *Le Cid*, II, II, v. 434.

MÉMOIRE POUR RECEVOIR LES ORDRES PARTICULIERS DU ROY A MON DÉPART POUR MADRID LE 30 MARS 1746

[*Mémoires et documents Espagne*, t. 186, fol. 243, original autographe; t. 184, fol. 33, copie.]

1) Demander au Roy ses bontez, sa confiance, qu'il ait la bonté de se tenir en garde contre les mauvais ofices, qu'il veuille bien comme par le passé me comuniquer tout ce qui luy sera raporté sur mon compte afin de pouvoir luy donner les éclaircissements nécessaires.

2) Importance de ramener les esprits en Espagne, tant du Roy et de la Reyne que de la nation en général.

3) Crainte de déplaire à M. de Rennes en demandant des audiences sans luy, mais impossibilité de faire autrement. Si je suis assez heureux pour retrouver les mesmes accès que j'ay eu autrefois dans la cour de Madrid [9], on ne doit pas s'attendre que le Roy et la Reyne d'Espagne s'ouvrent aussi facilement lorsque je seray avec M. de Rennes que lorsque je seray seul, et il est essentiel que je puisse pénétrer tous les griefs et sujets de plainte afin de pouvoir ou les détromper ou y remédier. On ne prévient le Roy sur cet article qu'afin qu'il soit en garde sur ce que l'on écriroit de Madrid que j'agis seul et ne consulte personne [10].

4) Je suplie le Roy que mes dépêches soyent leües dans son Conseil, aussi bien que les réponses que l'on m'y fera [11].

9. A l'époque de son premier séjour en Espagne (1706-1711).

10. L'évêque de Rennes ne manqua pas de se plaindre avec aigreur au ministre d'avoir été complètement tenu à l'écart par le maréchal de Noailles. Celui-ci se justifia en ces termes : « J'ai suivi en cela le goût du roi et de la reine d'Espagne...; je me suis aussi conformé dans ma conduite à cet égard aux ordres que j'ai reçus de S. M. en partant de Versailles, précisément sur ce cas que j'avais prévu » (Baudrillart, t. 5, p. 428-432).

11. Ce paragraphe, ainsi que le n° 10, vise clairement le marquis d'Argenson.

5) Je crois qu'il est essentiel de sçavoir le dernier mot de l'Espagne sur le partage de l'infant en Italie [12] aussy bien que ce qui concerne les avantages que l'on peut acorder aux Anglois.

6) La déclaration que l'on me fera sur le partage de l'infant me metra à portée de pénétrer si il y a quelque négotiation entamée avec la cour de Vienne, auquel cas je crois qu'il seroit avantageux à tous esgards que l'on pût finir avec la Reyne d'Hongrie, mais qu'il conviendroit que ce fust de notre consentement et avec notre concours.

7) Il en résulteroit un double avantage : c'est que le sacrifice que le Roy se propose de faire de ses conquestes trouveroit également son mérite par raport à la cour de Madrid et auprès des puissances maritimes.

8) Un mot sur ma situation et mon obéissance.

9) Ceux qui ont pu dézirer la mesme comission. Veües diférentes et moins pures.

10) Dificulté de ma comission par raport à la corespondance du ministre auquel j'ai afaire. Dire la vérité à ce sujet.

11) Demender la continuation de la corespondance secrette avec le Roy.

12) Importance de finir avec les Hollandois si l'on ne peut mieux, pourveü que ce soit à des conditions telles que l'on n'en ait rien à craindre au cas que la guerre dût continuer.

---

12. Sur la question du partage, voir plus loin, p. 37-38.

MÉMOIRE SECRET REMIS AU MARÉCHAL DE NOAILLES AU NOM DE LEURS MAJESTÉS CATHOLIQUES POUR ÊTRE COMMUNIQUÉ AU ROI DE FRANCE SEUL [13]

[*Mémoires et documents Espagne*, t. 184, fol. 315-322.]

S. l. n. d. [probablement : Aranjuez, 6 juin 1746]

Leurs Majestés Catholiques ont esté aussi sensibles qu'elles devoient l'estre aux expresses et fortes assurances que le maréchal de Noailles leur a données des tendres sentimens et des droites intentions du Roy leur neveu. Elles ont chargé ce maréchal de rendre compte à Sa Majesté Très Chrétienne du retour sincère et inaltérable de leur tendre affection et que rien ne sera capable de changer en elles ces dispositions.

Leurs Majestés ne doutent point, connoissant comme elles font la droiture et la probité du maréchal de Noailles, qu'il n'ait exécuté ce qu'elles lui ont si fort recommandé à cet égard. Cependant pour suivre les mouvemens de leur cœur dans une occasion qui leur a paru une des plus favorables qu'elles ayent eu depuis longtems de parler avec confiance, elles n'ont pas voulu laisser partir le maréchal de Noailles sans lui donner par écrit la substance de ce qui a fait la principale matière de ses audiences particulières, en le chargeant de n'en faire la communication qu'au Roy seul, leur neveu.

13. Ce mémoire, sans date, titre, ni signature, n'est d'aucune écriture qui nous soit connue. Son authenticité paraît cependant hors de doute : dès le XVIIIe siècle l'abbé Millot l'a cité d'après les papiers mis à sa disposition par la famille de Noailles; actuellement il appartient au fonds Noailles conservé aux archives des Affaires étrangères et se trouve placé, dans un volume entièrement consacré à la mission de 1746, immédiatement après le mémoire officiel remis par Villarias au maréchal, le 6 juin 1746, veille de son départ : c'est cette circonstance qui nous permet de proposer cette même date pour le mémoire secret.

Le maréchal de Noailles pourra rendre compte que pendant tout le tems qu'il a esté auprès de Leurs Majestés, il a esté témoin qu'après ce qu'elles doivent à leurs peuples, elles n'ont rien de si fort à cœur que la gloire du Roy leur neveu, l'intérest de ses sujets et la prospérité de ses armes sur ses ennemis qu'elles regarderont toujours comme les leurs propres. C'est le même sang qui règne sur les deux monarchies et ce sont les mêmes sentimens qui doivent animer les deux monarques. Le Roy Catholique n'a pas oublié qu'il est de la maison de Bourbon ni ce qu'il doit à la France et ce souvenir sera toujours joint en lui au désir d'en donner les plus fortes preuves.

Ces sentimens sont dictés par les loix du sang dans les familles et ce sont ceux aussi qui doivent estre plus particulièrement observés dans la maison de Bourbon. Elle ne doit jamais perdre de vue que c'est en elle-même qu'elle doit trouver ses propres forces, qu'elle ne fera jamais d'alliances étrangères qu'elles ne lui soient onéreuses, que ces alliances ne dureront qu'autant que durera l'intérest de la puissance qui les aura contractées et qu'au contraire, les deux monarchies unies à jamais par le sang de leurs monarques, leurs intérests seront toujours les mêmes. Elles n'auront rien à craindre au dehors tandis qu'elles se conduiront par les principes qui doivent lier la même famille au dedans : et combien grandes seront les ressources des deux États quand, par un concert bien entendu et constament suivi, on voudra les appliquer au même but !

Ce concert a esté négligé dans plusieurs occasions. Des vues particulières souvent bornées, ou peut-estre même quelquefois personnelles, de ceux qui ont la confiance de leur maître ont tâché de le rompre. Mais Sa Majesté Catholique, instruite par une longue expérience du trône où elle n'est parvenue qu'en éprouvant l'une et l'autre fortune, avance sur le témoignage de son cœur qu'elle a toujours conservé la même

tendresse pour le Roy son neveu, la même envie de concourir à sa gloire en procurant le bien des deux nations et qu'elle a toujours expressément chargé ses ambassadeurs et ses ministres de lever tous les obstacles qui pourroient causer la moindre altération dans la bonne harmonie qui doit régner entre les deux cours. Le Roy Catholique dit avec peine qu'il s'en faut bien qu'il ait toujours trouvé les mêmes dispositions dans les ministres du Roy son neveu [14]. C'est aussi la principale raison qui détermine Sa Majesté à lui faire aujourd'hui ces ouvertures, estant persuadée que les ordres les plus précis seront donnés de sa part pour la plus étroite union. Les avantages en sont manifestes et c'est avec la même attention, les mêmes soins et le même empressement que les deux couronnes doivent toujours chercher à se les procurer.

Le Roy de France verra par ces déclarations avec quelle confiance dans la droiture et la pureté de ses sentimens Sa Majesté Catholique lui fait toutes les effusions de son cœur. C'est aussi afin qu'il n'ignore rien de tous les principes qui ont fait agir Sa Majesté dans les conjonctures présentes qu'elle croit devoir rappeller au Roy son neveu les raisons qui l'on déterminée à porter la guerre en Lombardie.

Ce n'est point l'ambition, comme les puissances ennemies ont voulu le publier et que certains ministres même de France l'ont dit assez hautement, sans prendre même la précaution de s'en cacher aux ambassadeurs de Sa Majesté Catholique. On se seroit attendu qu'ils n'auroient pas esté l'écho des malignes et fausses interprétations des ennemis communs et que s'ils vouloient manquer à ce qu'ils doivent à LL. MM. CC. comme testes couronnées, ils auroient du moins deüb ne pas attirer une impu-

14. L'allusion vise essentiellement d'Argenson. On retrouvera dans la suite de ce mémoire plusieurs autres marques de l'animosité des souverains espagnols à l'égard de ce ministre.

tation d'injustice aux engagemens du Roy leur maître avec Sa Majesté Catholique.

Mais sans relever icy les fautes des sujets, qui ne peuvent jamais devenir celles des souverains, tout le monde sçait que Sa Majesté Catholique a hérité de la couronne d'Espagne par les droits du sang et par les dispositions du testament de Charles II qui ont esté unanimement applaudies par les vœux de tous les états de la nation. C'est par des droits sacrés que tout ce qui composoit la succession de ce prince a toujours deüb appartenir irrévocablement à Sa Majesté Catholique et si elle a esté obligée de céder les États d'Italie, ce n'a esté que par la force et la violence qui sont toujours les moyens légitimes de réclamer contre l'oppression.

Ce n'est donc que par des traités deübs à la force que l'empereur Charles VI a joui des États qui appartenoient à l'Espagne en Italie. Ce prince a voulu dans la suite en perpétuer l'usurpation dans la personne de sa fille par une loy domestique que l'Espagne n'a jamais reconnue et qui, si elle estoit acceptée, feroit passer aujourd'huy les États de la maison d'Autriche, qui n'existe plus, dans une maison étrangère et en priveroit le légitime et véritable héritier de l'empereur Charles V [15].

Cependant, Sa Majesté Catholique, toujours fidelle aux engagements qu'elle a contractés pour le bien général de l'Europe, ne veut point, ainsi qu'il a esté convenu par le traité d'Utrecht, réunir à la couronne d'Espagne les États d'Italie. Mais elle les réclame parce qu'ils luy appartiennent de droit et pour en faire le partage de son fils l'infant don Philippe.

C'est avec les mêmes principes de justice que le Roy Catholique croit devoir faire restituer à la Reine son épouse les États de Parme et de Plaisance qui ont toujours fait incontestablement

15. La Pragmatique Sanction.

le patrimoine des princes ses ancêtres et dont elle n'a esté privée que pour les faire servir à tenir lieu à l'empereur Charles VI des cessions qu'on l'obligeoit de faire au roy de Sardaigne [16].

Avec des raisons aussi solides, Sa Majesté Catholique n'a pas eu besoin d'être sollicitée par l'ambition pour porter la guerre en Lombardie. Le Roy son neveu en a bien senti aussi lui-même toute l'étendue et la justice lors du traité de Fontainebleau par le partage qui y a esté décidé pour son gendre l'infant don Philippe [17].

Quelque sacré que doive estre ce traité par tous les droits réunis qui en font la base et les principes, cependant Sa Majesté Catholique pour donner une nouvelle preuve de sa tendre amitié au Roy son neveu et de sa condescendance à ce qu'il peut désirer a bien voulu, sur les pressantes et vives sollicitations que le maréchal de Noailles lui en a faites en son nom, se désister des duchés de Milan et de Mantoue proprement dits et qui avoient esté si formellement stipulés pour l'infant don Philippe par ce pacte de famille, afin d'écarter, autant qu'il peut dépendre de LL. MM. CC., les obstacles qui s'opposeroient à une prochaine pacification estant très persuadées que le Roy leur neveu est trop plein de justice pour ne pas procurer de toutes ses forces à l'infant son gendre l'équivalent

16. Les Préliminaires de Vienne (1735) avaient, en effet, stipulé que l'infant don Carlos, devenant roi des Deux-Siciles, abandonnerait à l'Empereur ses duchés de Parme et Plaisance, ainsi que l'expectative de la Toscane, qui passerait, elle, au duc de Lorraine.

17. L'article 6 du traité déclarait : « S. M. C. ayant pour principal objet, dans la poursuite de ses droits sur la succession du feu empereur Charles VI et de ceux de la reine son épouse, de faire au Sérénissime infant don Philippe un établissement digne de sa naissance, déclare lui faire aujourd'hui toute cession et transport desdits droits et consent que pour équivalent ledit seigneur infant don Philippe soit mis en possession de l'État de Milan en toute souveraineté, avec ses provinces, appartenances et dépendances, tel que ledit feu Empereur le possédait au jour de son décès, ainsi que les duchés de Parme et Plaisance, sous la condition convenue par S. M. T. C. et S. M. C. que la Reine d'Espagne jouira sa vie durant desdits duchés de Parme et de Plaisance en toute souveraineté, comme ayant été le patrimoine de ses ancêtres, etc... »

de ce sacrifice. C'est la confiance de Leurs Majestés et lorsqu'elles considèrent qu'après leur désistement des duchés de Milan et de Mantoue l'équivalent de ces deux États doit estre pris sur les démembremens qui en ont esté faits, elles ne doutent point que le Roy Très Chrétien ne surmonte les oppositions qui pourront y estre faites à la paix générale de la part de l'Angleterre et de la Hollande et qu'il ne procure à l'infant son gendre l'établissement que Leurs Majestés ont désigné dans leurs réponses au premier mémoire du maréchal de Noailles [18].

Mais ce n'est pas la seule considération qui affecte le cœur du Roy Catholique. Son honneur, sa tendresse pour la Reine son épouse, les attentions qu'il lui doit par tant d'autres égards l'obligent de lui assurer un État afin de prévenir tous les fâcheux événemens auxquels elle pourroit se trouver un jour exposée s'il ne prennoit d'avance cette précaution pour l'en garantir.

C'est pour cette raison que la souveraineté et la jouissance de Parme et de Plaisance ont esté solennellement stipulées pour la Reine, pendant sa vie, par le traité de Fontainebleau. C'est le patrimoine des princes ses ancêtres, dont elle est héritière, que le Roy réclame pour elle aujourd'huy et non une nouvelle prétention formée par l'insatiabilité de l'Espagne comme s'en est souvent expliqué depuis quelque tems un ministre du Roy Très Chrétien.

Le Roy Catholique ne se départira jamais de cet article, mais en même tems que l'exécution en sera assurée, la nécessité se fait encore d'autant plus sentir combien le partage de l'infant

18. « ... Admitirán Sus Majestades por equivalente del Estado de Milán según lo poseía Carlos 6° al tiempo de su muerte, que fue lo reglado en Fontainebleau : el Cremonés, Parma y Plasencia, Pavia con todo el Pavés, el territorio de Bobio, el Tortonés, el Alexandrino, Lomelina, Vigevano y Novarés, y desde Valencia del Po inclusive y el Casal hasta Asti, comprendido Ceba. Y por lo respectivo a Parma y Plasencia, no se ha de alterar lo expresado a favor de la Reina en el referido tratado de Fontainebleau... » (Réponse du 12 mai 1746, en marge du mémoire présenté le 6 mai à LL. MM. CC. par Noailles, M. D. Espagne 186, fol. 255-262).

devoit estre considérable, tant pour satisfaire à la légitimité des droits qui devoient le lui procurer que pour soutenir la grandeur de sa naissance et pour n'estre pas regardé en Italie comme un des plus petits princes qu'il y ait peut-estre jamais eu, au moins depuis longtems.

Mais ce n'est pas assez que de former à la paix un État à l'infant en Italie. Il faut, de plus, le lui conserver et le mettre hors des insultes et d'une invasion subite de ses voisins. On ne peut parvenir à cet objet que par le moyen des places et d'un nombre suffisant de troupes pour les garder.

Il est bien évident que les États qui seront assignés à l'infant ne sçauroient lui fournir les ressources nécessaires pour des dépenses si considérables mais qui cependant doivent estre jugées indispensables par la sage maxime qu'il est bien plus aisé de prévenir le mal que de le réparer quand il est arrivé.

Sa Majesté Catholique estime donc que l'unique et seür moyen de mettre le partage de l'infant à couvert de tout danger sera de faire un traité secret entre les deux couronnes par lequel il sera stipulé :

1) Qu'elles lui fourniront un subside annuel chacune par moitié et tel qu'il sera jugé suffisant pour l'aider à réparer ou augmenter les places nécessaires à sa seüreté et à les pourvoir de tout ce qui en doit naturellement dépendre pour une première deffense. Ce subside sera d'autant plus considérable qu'on réduiroit davantage l'établissement que l'infant a droit de prétendre : par où Leurs Majestés Catholiques font assés connoître leur véritable désir et leur amour sincère pour la paix.

2) Qu'en attendant que l'infant soit en estat d'entretenir et d'avoir des troupes à sa propre solde, les deux couronnes lui en fourniront pour la deffense de ses places, et on croit que sept ou huit battaillons de chaque nation suffiront à cet effet ou tel autre nombre qui sera réglé par le traité.

3) Comme les États de l'infant couvriront ceux des Génois, on fera un traité avec cette République qui s'engagera à entretenir pendant la paix un certain nombre de troupes pour la mutuelle deffense.

4) Mais un article que Sa Majesté Catholique attend du Roy son neveu et qu'elle lui demande comme la marque la plus sensible de son amitié est qu'au cas que l'Espagne manquast un jour en tout ou en partie aux engagemens qui auroient esté contractés pour l'Italie, le Roy Très Chrétien veuille bien alors employer tous ses bons offices pour faire remplir ces engagemens et s'obliger d'y suppléer lui-même si ses démarches n'avoient pas le succès désiré.

Par tous ces arrangemens le traité dont on vient de parler ne sera pas moins avantageux à la France qu'à l'Espagne puisqu'il donnera au Roy Très Chrétien la principale influence dans les affaires d'Italie, tant à cause des États de l'infant que de ceux du roy des deux Siciles [19] et même de la république de Gênes qui sera toujours en son particulier un objet principal de la jalousie et de l'inquiétude du roy de Sardaigne. De cette manière, le Roy Très Chrétien deviendra l'arbitre de toute l'Italie.

Par tout ce qui vient d'être exposé, il paroît bien clairement que ce sont des droits réels, incontestables, qui ont fait prendre les armes à Sa Majesté Catholique. Si c'eût esté l'ambition, ne se seroit-elle pas emparée de la Toscane après l'invasion surtout que les Autrichiens et les Anglois avoient tentée du royaume de Naples et qui faisoit cesser les garanties qui avoient esté accordées au duc de Lorraine ?

Sa Majesté Catholique met donc pour tous les tems entre les mains du Roy son neveu le sort de la Reine son épouse, celui du roy don Carlos et de l'infant don Philippe, les plus tendres

19. Don Carlos (1716-1788), duc de Parme (1731-1736), roi de Naples (1736-1759), roi d'Espagne de 1759 à sa mort.

et les plus chers dépôts qu'il puisse lui confier de son amour et de son cœur. L'infant don Philippe n'est pas moins aujourd'huy le fils de Sa Majesté Très Chrétienne que celui de LL. MM. CC. par son mariage avec Madame de France, et plus le partage qui lui sera assigné, et que tant de droits réclament pour lui, sera considérable, plus il mettra la maison de Bourbon en considération en Italie et moins il sera onéreux aux deux couronnes. Tous ces avantages ne peuvent estre que le fruit du concert et de la bonne correspondance : les deux monarchies, qui ne sont pas moins liées entre elles par un intérest commun que leurs souverains le sont par le sang, doivent toujours estre en tout d'un accord égal et Sa Majesté Catholique, toujours constante dans ces principes, a la plus ferme confiance que ce sont ceux aussi du Roy son neveu dont elle connoît la fidélité personnelle pour ses engagemens, la tendresse pour sa maison et les soins et l'amour pour le bien des deux nations qui ne pourra jamais estre procuré que quand elles seront inviolablement unies.

III

LE COMTE DE VAULGRENANT

SECONDE AMBASSADE

1749-1752

A son départ pour l'Espagne — où il allait remplacer Vauréal comme ambassadeur — le comte de Vaulgrenant [1] était porteur d'instructions politiques datées du 11 avril 1749. En en parcourant le texte, édité par Morel-Fatio et Léonardon, notre attention a été attirée par la phrase suivante : « On joint à cette instruction quelques notes sur la cour de Madrid, auxquelles on a ajouté des observations en marge »[2]. De ces notes et observations les éditeurs du *Recueil* ne nous ont rien dit : on n'en trouve du reste pas trace dans les volumes de la Correspondance politique d'Espagne relatifs à cette ambassade.

Nos recherches dans les papiers de Noailles ont été plus fructueuses puisqu'elles nous ont permis d'y découvrir, sous la date d'avril 1749, des « Notes sur l'Espagne » — munies en marge d'« observations » — qui sont, de toute évidence, une copie de la pièce autrefois annexée aux instructions de Vaulgrenant. Il s'agit d'un texte court, sans prétention, écrit sèchement, sans vivacité et sans grâce : les indications qu'il fournit sur la cour et la politique espagnoles au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle ne sont cependant pas dépourvues d'intérêt.

A qui peut-on attribuer ces « Notes » et ces « Observations » ? A notre avis leur présence dans les papiers de Noailles en indique assez clairement l'origine. On sait que le vieux maréchal passait pour un

1. VAULGRENANT (François-Marie de Villers-la-Faye, baron de Vaulgrenant, dit le comte de). 1699-1774. Ambassadeur en Sardaigne (1731-1734), en Espagne (1734-1738), ministre plénipotentiaire à Dresde (1745-1746), à nouveau ambassadeur en Espagne (1749-1752). Voir sur lui, *Recueil*, XII bis, p. 179 et 277, et sur sa seconde ambassade la notice n° XLI du même *Recueil*, p. 277-279.

2. *Ibid.*, p. 283.

spécialiste des questions espagnoles : il avait combattu pour Philippe V au-delà des Pyrénées, il y possédait de nombreuses, fidèles et influentes amitiés, il s'y était encore illustré en 1746 par une mission extraordinaire. Aussi n'est-il pas étonnant — après la chute de d'Argenson, à laquelle Noailles n'avait pas peu contribué — de voir le nouveau ministre, Puyzieulx, s'appuyer sur l'expérience du vieux courtisan et le consulter sur les affaires espagnoles. Et, dans ces conditions, quoi de plus naturel que de lui demander de fournir à Vaulgrenant, partant pour Madrid, un bref aperçu des informations qu'on pouvait posséder sur la nouvelle cour ?

Ce travail se fit, semble-t-il, en deux temps : Noailles confia à un de ses familiers — probablement ce Bussy, commis des Affaires étrangères, qui l'avait accompagné en 1746 à Madrid[3] — le soin de dresser le texte des « Notes » tant en fonction de ses connaissances personnelles que d'après les dépêches de Vauréal dont il avait facilement communication. C'est à ces notes que le maréchal aurait ensuite ajouté lui-même en marge les « Observations » que lui suggéraient son expérience de l'Espagne et des Espagnols et les informations les plus récentes qu'il en avait pu recueillir.

---

3. Bussy (François de). 1699-1780. Secrétaire d'ambassade (1725-1728), puis chargé d'affaires (1728-1733) à Vienne, attaché aux bureaux des Affaires étrangères (1734-1737), chargé d'affaires à Londres (1737), à nouveau employé dans les bureaux (1738-1739), ministre plénipotentiaire en Grande-Bretagne (1740-1744), encore une fois attaché au Secrétariat d'État des Affaires étrangères (1744), il accompagna Noailles dans sa mission à Madrid en 1746 et termina sa carrière comme premier commis des Affaires étrangères (1749-1766). C'était un personnage actif et instruit, mais envieux, besogneux et sans scrupules puisqu'il n'hésita pas à fournir, moyennant argent, des renseignements confidentiels à l'Angleterre. On consultera sur lui : son dossier (A.A.E., Personnel, 1re série, t. 13, fol. 122-208) ; C. Piccioni, *Les premiers commis des Affaires étrangères* (Paris, 1928), p. 233-238; et P. Vaucher, *R. Walpole et la politique de Fleury*, p. 144-145, 170, 214.

MÉMOIRE JOINT AUX INSTRUCTIONS DE VAULGRENANT EN 1749

[*Correspondance politique d'Espagne*, supplément, t. 23, fol. 161-163, copie.]

Avril 1749 — Cour d'Espagne

Observations auxdites notes.

Farinelli a en effet beaucoup de crédit sur la Reyne. Il est très éloigné de la France et de tous les François et l'on ne doute point que la lézinerie du cardinal n'i ait grande part. Il est sensible aux distinctions et se pique de générosité, en sorte qu'il faut s'y prendre avec adresse pour luy faire

Notes sur l'Espagne

La Reine gouverne le Roy [4]. Farinelli [5] la gouverne despotiquement : ce dernier n'aime point la France ni les François. Le cardinal de Fleury y a contribué par sa lézinerie en ne luy faisant donner de la part du Roy qu'une simple tabatière d'or dont il a fait des plaisanteries en Espagne.

Le marquis de La Ensenada [6] et

4. Sur Ferdinand VI (1713-1759), voir plus haut, p. 17, note 24. Il avait épousé en 1729 María-Bárbara de Braganza (1711-1758).

5. Farinelli (Carlos Broschi, dit). 1705-1782. Célèbre chanteur, né à Andria dans le royaume de Naples. Appelé à la cour d'Espagne, en 1737, pour distraire Philippe V, il acquit une certaine influence sur ce prince et la conserva sous le règne suivant où Ferdinand VI le créa même chevalier de Calatrava, en 1750 (A. H. N., Órdenes, Calatrava, exp. 364). Cette faveur lui valut d'être recherché par plusieurs puissances étrangères (voir les instructions de Vaulgrenant, *Recueil*, XII bis, p. 284, et la correspondance de l'ambassadeur anglais Keene), mais il refusa toujours, semble-t-il, de se prêter à leurs intrigues. Après l'avènement de Charles III, il se retira en Italie.

6. La Ensenada (Cenón de Somodevilla y Bengoechea, marquis de). 1702-1781. Entré jeune dans l'administration de la Marine, il fut nommé commissaire ordonnateur après l'expédition d'Oran (1732), au succès de laquelle il avait contribué. Au moment de la conquête du royaume des Deux Siciles, il se vit appelé aux fonctions de « ministre principal de l'armement naval de l'expédition de Naples » (1734) : les services qu'il rendit en cette qualité lui valurent le titre de marquis de La Ensenada (1736), la charge de secrétaire de l'Amirauté et secrétaire du Roi (1737) et le grade d'intendant de la Marine (1737). Lorsque l'infant don Philippe passa en Italie, La Ensenada l'accompagna comme secrétaire pour les Affaires étrangères et la Guerre (1741). Deux ans plus tard, à la mort de Campillo, Phi-

recevoir des présens. L'évêque de Rennes l'a voulu gagner, mais il s'y est pris trop tard et maladroitement.

Il se pique aussi de reconnoissance. Ainsi il faudroit que le marquis de La Ensenada le poussât à bout pourqu'il luy manquât.

Le marquis de La Ensenada conoît parfaitement tous les manèges de cour. Son pouvoir étoit un peu diminué il y a environ six mois, mais il y auroit peut-être plus à craindre de son successeur s'il tomboit. Ce successeur ne pourroit être qu'un Espagnol encore moins traitable.

luy étoient fort liez du vivant de Philippe 5. Le premier luy a rendu des services dans le règne antécédent dont il a esté reconnoissant dans ce règne-cy, et Farinelli l'a empêché de tomber à trois reprises différentes, croyant qu'il étoit du devoir et de la reconnoissance de le soutenir contre vent et marée.

Cependant, le ministre se croyant en état de voler actuellement de ses propres ailes n'a pas eu la même suite avec luy et sous l'apparence de le ménager encore le fait observer continuellement par des créatures afidées.

Ainsy, si la France trouvoit de sa convenance de faire tomber dès à présent ou par la suite le marquis de La Ensenada, le moyen le plus sûr est de semer la zizanie entre luy et Farinelli, au crédit duquel on doit naturellement rapporter la nomination de Pignatelli à l'ambassade de

lippe V rappela La Ensenada pour le nommer secrétaire d'État et le charger des départements de la Guerre, de la Marine, des Finances et des Indes (mai 1743). Conseiller d'État en 1745, le nouveau ministre se trouva un moment menacé à l'avènement de Ferdinand VI, mais réussit à rétablir — et même à consilider — son crédit, comme l'attestent ses nominations de secrétaire de la reine (1747) et de chevalier de la Toison d'Or (1750). La mort de Carvajal, son remplacement par Wall, les intrigues anglaises et portugaises amenèrent en 1754 la disgrâce et l'éloignement de La Ensenada (20 juillet). Rappelé à la cour par Charles III (1760), le marquis en fut définitivement écarté après l'émeute madrilène de 1766 et relégué, jusqu'à sa mort, à Medina del Campo (voir A. Rodríguez Villa, *Don Cenón de Somodevilla, marqués de La Ensenada*, Madrid, 1878).

France [7], étant tous deux napolitains.

Ridolffi est la créature et l'ami de Farinelli. On croit qu'il peut être gagné avec de l'argent. On prétend que c'est luy qui fait valoir celuy de la Reine. Il doit son employ à Farinelli.

Farinelli sera toujours le maître, quand il le voudra, de faire déplacer Ensenada. Le premier a pour ami un Italien nommé, à ce que l'on croit, Ridolffi [8], qui étoit négotiant et qui a un emploi à Séville qu'il doit à son protecteur malgré tous les cris de l'Espagne, qu'on peut gagner par argent.

Le portrait du comte d'Aydie paroît assez juste. On le dit ami de don Demetrio Mahoni[10] que l'on dit aussi être du même caractère. Ce comte Mahoni a beaucoup d'esprit, mais on croit savoir d'ailleurs qu'il faut un peu l'éplucher et le suivre avec adresse attendu qu'il a beaucoup de pénétration et qu'il ne se jette pas plus à la teste que le comte

Comme la situation de la cour change souvent l'ambassadeur du Roy avancera les intérêts de S. M. en se liant d'amitié avec le comte d'Aydie [9], sans pourtant le voir beaucoup pour éviter les soubçons. Il connoît le terrein, il est de très bon conseil, très bon françois, avec beaucoup d'esprit et de lumières. Il est vrai qu'il ne se jette pas à la teste

7. Pignatelli y de Aymerich (Francisco). 1687-1751. Né à Barcelone d'une famille noble originaire du royaume de Naples, il fit une carrière militaire et prit part, dans l'armée espagnole, à toutes les campagnes de la première moitié du siècle. Il était lieutenant-général lorsqu'il fut désigné comme ambassadeur en France dès février 1749, puis nommé officiellement en juin. Il rejoignit son poste à la fin de juillet 1749 et y mourut deux ans plus tard (voir sa notice dans le *Recueil*, XII bis, p. 430-440, et A.H.N., Ordenes, Alcántara, exp. 1189).

8. Nous n'avons pu recueillir aucune information sur ce personnage.

9. Aydie (Antoine, comte d'). 1686-1764. Gentilhomme français, compromis dans la conspiration de Cellamare et réfugié en Espagne (1718). Il y refit une brillante carrière en devenant lieutenant-général et capitaine général de Vieille Castille (1741). Il devait plus tard rentrer en France et y mourir.

10. Mahony y Weld (Demetrio). 1702-1777. D'origine irlandaise et né en France comme Ricardo Wall (A.H.N., Ordenes, Santiago, exp. 4761), il servit dans les armées espagnoles jusqu'au grade de maréchal de camp. Passé ensuite dans la diplomatie, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Vienne en 1758, ne rejoignit son poste qu'en 1760, y devint ambassadeur en 1763 et y mourut.

d'Aydie. Le comte Mahoni est ami de don Augustin Montiano[11] cy-devant premier commis de la cobachuela. M. de Carvajal l'a déplacé en faveur de Carpintero[11bis]. Ce don Augustin est habile et passe pour honneste homme. Il hait M. de Rennes. On prétend qu'en cas de mort de la Reine il seroit en état de faire jouer de puissants ressorts, en faveur d'une de Mesdames pour peu que l'ambassadeur sçut gagner sa confiance. Il est fort incliné pour la France.

Le Roi aime beaucoup sa maison. On soupçonne la Reine et le reste de sentimens autrichiens. L'ambas-

des gens. Cela ne peut regarder que M. de Vaugrenant, M. d'Aydie étant brouillé avec l'évêque de Rennes et croyant avoir de justes sujets de s'en plaindre.

La Reine, le ministère d'Espagne et l'ambassadeur du Portugal[12] sont autrichiens à qui mieux mieux. Le

11. Montiano y Luyando (Agustín-Gabriel de). 1697-1764. Il commença sa carrière administrative comme secrétaire des conférences entre commissaires anglais et espagnols prévues par le traité de Séville (1729). Entré à la secrétairerie d'État des Affaires étrangères en 1735, en qualité de commis (*oficial*), il en devint le premier commis (*oficial mayor*) en 1740. Le changement de règne l'en fit déplacer et il fut nommé secrétaire de la « Cámara de Gracia y Justicia y Estado de Castilla » (1746). En dehors de ses fonctions administratives, Montiano s'acquit une certaine réputation comme homme de lettres (voir A.H.N., Estado, leg. 2541; et marqués de Laurencin, *D. Agustín de Montiano y Luyando, primer presidente de la Real Academia de la Historia* [Madrid, 1926], 370 pages).

11 bis Carpintero (José). Après avoir été attaché aux ambassades espagnoles à Venise et à Vienne, il fut résident d'Espagne auprès des Cantons suisses (1745-1747), puis *oficial mayor* au Secrétariat d'État des Affaires étrangères (mai 1747-septembre 1748). Il en fut détaché pour servir l'infant don Philippe en qualité de secrétaire d'État. Arrivé à Parme en mars 1749, il y mourut le 18 janvier 1752.

12. Vila nova de Cerveira (Tomás de Silva Teles, vicomte de). Nommé ambassadeur en Espagne dès 1738 (Lodge, p. 99, note 2), il ne rejoignit son poste qu'à l'avènement de Ferdinand VI (1746). Les souverains espagnols lui témoignèrent une très grande faveur, mais la mort de Jean V de Portugal (1750) et l'arrivée au pouvoir de Carvalho lui valurent, du côté portugais, des dégoûts croissants : le dernier fut l'envoi à Madrid d'un représentant officieux, Antonio Lobo, qui lui rendit la situation intenable (voir plus loin, p. 73, note 26). En 1752 l'ambassadeur finit par obtenir son rappel : rentré à Lisbonne, il devait quelques

sadeur de Portugal est un fort bon homme. On en tire assez ce qu'on veut pour peu qu'on soit bien avec luy.

Carvajal n'est réellement occupé que de manufactures ainsy que son frère[14] qui est ami intime de M. de Gages[15].

Roy est Bourbon et bon françois, mais tout ce qui l'environne barre son inclination.

Le marquis de Carvajal [13] est trop espagnol pour que la France puisse en rien espérer. Il n'est occupé que

années plus tard être arrêté sur l'ordre de Pombal et mourir en prison (1760). Il n'est pas inutile de noter, à propos de cet ambassadeur, qu'il est parfois mentionné dans les documents de l'époque sous le titre de vicomte de Ponte de de Lima. Sur ce personnage et son activité diplomatique, on consultera : E. Brazão, *Relacões externas de Portugal. Reinado de D. João V*, t. 2 (s. l. [Porto], 1938), p. 261; J.-A. Pinto Ferreira, *Correspondência de D. João V e D. Bárbara de Bragança, raínha de Espanha (1746-1747)* (Coimbra, 1945), p. 38, note 1 et p. 180, note 1; R. Lodge, *passim;* Arch. Torre da Tombo, Corresp. dipl., vol. 50 à 57.

13. Carvajal y Lancáster (José de). 1698-1754. Frère du duc d'Abrantés, il fut auditeur à la Chancellerie de Valladolid, puis conseiller au Conseil des Indes (1738) avant d'accompagner à Francfort le comte del Montijo (1741). Revenu à Madrid dès 1742, il exerça par intérim les fonctions de gouverneur du Conseil des Indes (1742-1745), puis devint président de la Junta de Comercio y Moneda (1746). Peu après son avènement, Ferdinand VI le nomma ministre d'Etat et doyen du Conseil d'État (4 décembre 1746) et lui confia le département des Affaires étrangères (3 janvier 1747) et la surintendance des postes (17 juin 1747). Très occupé, à l'intérieur, du relèvement économique de son pays, il fut au dehors le grand promoteur de la politique d'équilibre européen adoptée par Ferdinand VI. C'est à tort que les documents français lui prêtent — comme c'est ici le cas — le titre de marquis de Carvajal. Voir M. Mozas Mesa, *Don José de Carvajal y Lancáster, ministro de Fernando VI* (Jaén, 1924) et M. D. Gómez Molleda, *El pensamiento de Carvajal y la política internacional española en el siglo XVIII*, dans *Hispania*, t. 15 (1955), n° 58, p. 117-137.

14. Carvajal y Lancáster (Nicolas de). Né en 1696, frère du précédent, il embrassa la carrière militaire. Il était lieutenant-général lorsque, en 1747, il fut nommé colonel du régiment d'infanterie des Gardes espagnoles, distinction fort enviée. En novembre 1749, il épousa la veuve du comte de Lemos et prit le titre de marquis de Sarriá. Grand d'Espagne en 1755, il commanda en 1762 l'armée franco-espagnole qui tenta d'envahir le Portugal (voir sur lui A. H. N., Ordenes, Calatrava, exp. 473).

15. Gages (Jean-Bonaventure-Thiéry du Mont, comte de). 1682-1753. Né à Mons, entré au service de l'Espagne dès 1703, il prit part à toutes les campagnes de l'armée espagnole pendant la première moitié du siècle. De 1742 à 1746, il en eut le commandement en chef, en Italie, avec les grades de lieutenant-général, puis de capitaine général. Rappelé à Madrid après la mort de Philippe V (1746), il termina sa carrière comme vice-roi de Navarre (1749-1753). Voir l'article de Ch. Terlinden, *Un grand homme de guerre belge en Italie au XVIIIe siècle, le comte de Gages*, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge à Rome*, fasc. 25 (1950-1951).

Le premier paroît se soucier peu de vouloir dominer.

d'en débaucher les ouvriers pour faire tomber les manufactures françoises et les établir en Espagne. C'est un homme sur qui la séduction ne peut rien, de quelque nature qu'elle soit. Il n'a dépendu que de luy, quand il a été appelé aux affaires, d'en être le maître absolu. Il ne tiendroit aujourd'huy qu'au marquis de La Ensenada de le culbuter. Il s'en gardera bien. Carvajal ne luy fait aucun ombrage et il craindroit en le déplaçant que quiconque on luy substitueroit ne fût plus dangereux pour luy.

L'on est persuadé qu'ils adoptent tous ce proverbe : Paz etc...

Par une suitte de la façon de penser de M. Carvajal et du ministère espagnol, réunie au génie de la nation qui a pour principe *Paz con los Ingleses y guerra contra todos* [16], le commerce des Anglois sera toujours favorisé préférablement à celuy des François, à moins qu'on n'en use comme eux en se rendant maîtres de l'Espagne, des bureaux et des juges du commerce, en semant l'argent.

16. Au XVIe siècle déjà le duc d'Albe aimait répéter ce proverbe à Philippe II (G. Marañón, *Antonio Pérez*, 6e éd. [Madrid, 1958], t. 1, p. 128). Les rois de la maison de Bourbon le connaissaient bien, eux aussi, puisque Philippe V le citera à Vauréal en juin 1741 (Baudrillart, t. 5, p. 50) et Ferdinand VI à Keene en décembre 1749 (W. Coxe, *España bajo el reinado de la casa de Borbón*, éd. espagnole de Salas y Quiroga, t. 3, p. 346).

Un juge conservateur de ce caractère seroit en effet ce qu'il y auroit de plus avantageux.

On croit que l'ambassadeur doit aussy se faire respecter des bureaux, mais le mieux seroit d'y répandre de l'argent ainsy que chez quelques juges dans les tribunaux dont nous avons besoin.

On croiroit aussy que dans certains momens de mécontentement il ne pouroit qu'être utile de faire avancer, sans rien dire et sans aucune menace, des troupes du côté de la Catalogne. Mais cet expédient ne doit être admis qu'à la dernière de toutes les extrémités.

A ce moyen on peut en ajouter ou substituer d'autres : tel est celuy d'avoir un juge conservateur de la nation françoise [17]. Don Blas Giover [18], homme ferme et très délié, pouroit y être propre. A son défaut un honneste homme qui fût hardy. Tel encore le moyen que l'ambassadeur du Roy parle haut et se fasse craindre lorsqu'il est besoin et ne souffre pas que de simples commis de bureaux lui manquent de parole comme cela est arrivé.

17. C'est au lendemain du traité des Pyrénées que la France obtint du gouvernement espagnol l'institution des juges conservateurs, exclusivement compétents en première instance dans les procès civils intéressant les Français de leur ressort; l'appel de leurs sentences était porté non devant les juridictions ordinaires, mais devant le Conseil de guerre, à Madrid (A. Girard, *Le commerce français à Séville et à Cadix au temps des Habsbourg* [Paris, 1932], p. 149-165). Le système fonctionna tant bien que mal jusqu'en 1740, date à laquelle le roi d'Espagne refusa son agrément au nouveau juge conservateur proposé par la France (voir note suivante). A partir de ce moment toutes les instructions commerciales données aux ambassadeurs ou représentants français leur prescriront — mais en vain — d'obtenir satisfaction sur ce point.

18. Jover Alcázar (Blas). 1689-1754. Né à Murcie, il fut successivement regidor de San Felipe (ou Játiva) en 1720, alcalde mayor de Valence (1728) avant de passer à Madrid comme alcalde de Casa y Corte (1738), puis conseiller au Conseil des Finances (1740). C'est à ce moment que notre ambassadeur, le comte de La Marck, le fit agréer à Maurepas comme successeur de don Gerónimo Pardo, juge conservateur de la nation française, qui venait de mourir (Lettre de La Marck, 11 juillet 1740 : Arch. nat., Consulats, B[1] 782, fol. 5-9). Mais cette nomination ne fut pas ratifiée par Philippe V qui, tout en appréciant l'intelligence et la compétence juridique du personnage, se méfiait de son ambition et de sa francophilie affichée. Par la suite, Blas Jover représenta l'Espagne auprès des Cantons helvétiques, en qualité de ministre plénipotentiaire (1743-1744) et, à son retour, fut nommé fiscal, puis conseiller du Conseil de Castille. Il mourut le même jour que son adversaire le plus acharné, Carvajal (8 avril 1754).

On croit que don Zenon, qui n'est attaché qu'à son intérêt personel, inclineroit pour une princesse de Piémont et que le Roi de Sardaigne le gagnera, supposé qu'il ne l'ait pas déjà fait.

Il s'est déjà répandu à Madrid (et cela est venu jusqu'au Roy) lors du 2e mariage de M. le Dauphin[19] que l'on avoit donné la préférence à la princesse de Saxe parce que la Reine de Sardaigne[20] étoit morte de la poitrine et que le Roi de Sardaigne n'étoit pas bien sain[21].

Il est certain que les médecins assurent que la Reine ne peut pas vivre.

Quoique de tous les Espagnols le marquis de La Ensenada le soit moins et puisse plus qu'un autre se prêter aux circonstances, il ne faut pas cependant se flatter de le tenir à un certain point, encore moins se fier aux belles promesses qu'il feroit si la Reine venoit à mourir. Il est à présumer qu'il pencheroit plutôt pour une princesse de Piémont, quand ce ne seroit que pour complaire à la nation allarmée toujours de se voir gouvernée par la France.

La mort de la Reine doit pourtant être prévue puisque toute la Faculté l'a condamnée depuis près de 2 ans [22]. Tous les médecins ont jugé

19. On sait que le Dauphin (1729-1765), fils de Louis XV, ayant perdu en 1746 sa femme, une princesse espagnole, se remaria l'année suivante avec Marie-Josèphe de Saxe. Voir à ce sujet notre étude : *Un projet de mariage entre l'infante María-Antonia, sœur de Ferdinand VI, et le dauphin, fils de Louis XV* (1746), dans *Estudios de historia moderna* (Barcelone, 1951), p. 129-177.

20. Il s'agit de Christine-Jeanne de Hesse-Rheinfels (1706-1735), seconde femme (1724) de Charles-Emmanuel III.

21. Nous avons cru devoir placer ici les deux paragraphes relatifs à un éventuel remariage du roi d'Espagne : dans la copie utilisée, ils se trouvaient — vraisemblablement par erreur — en regard du passage consacré à Carvajal. Notons que la possibilité d'une nouvelle union de Ferdinand VI préoccupait la cour française, qui aurait fort souhaité que son choix se portât sur une de Mesdames (voir les instruction de Vaulgrenant en 1749 et de Duras en 1752, *Recueil*, XII bis, p. 300 et 314, ainsi que le « Portrait de la cour d'Espagne » édité ci-après, p. 70).

22. Les instructions citées dans la note précédente et toutes les correspondances du temps font allusion au mauvais état de santé de la reine d'Espagne. Sur l'évolution de sa maladie, on peut se reporter à la « Noticia de la enfermedad de la reina Doña María Bárbara de Portugal, reina de España, esposa del Rey D. Fernando el Sexto » publiée par C. Pérez Bustamante dans son ouvrage *Correspondencia reservada e inédita del P. Francisco de Rávago, confesor de Fernando VI* (Madrid, s. d.), p. 416-421.

que c'étoit une hidropisie de poitrine ou qu'elle étoit attaquée de tubertules (*sic*) et qu'elle est d'autant plus dans le cas de finir d'un moment à l'autre qu'on a déjà l'exemple de plusieurs accidents où elle étoit preste d'être suffoquée. Une toux seiche la tourmente sans cesse et elle est souvent obligée d'interrompre la conversation qu'elle a journellement avec les ministres étrangers pour aller respirer et se faire délacer On prétend même qu'elle ne peut dormir que sur son séant.

L'on est persuadé que le Roy peut avoir des enfans. Il est certain qu'il ne peut se passer de femme.

On a lieu de croire que le Roy ne couche plus dans le même lit. On doit revenir du préjugé que le Roy ne peut point avoir d'enfans. Il est au contraire très vigoureux... L'avis commun aujourd'huy est qu'il le faut attribuer à la Reine... [23]

Cet homme a effectivement la confiance du marquis de La Ensenada. Il ne passe pas pour être vray. Il est aussi petit maître.

L'homme de confiance de La Ensenada est don Augustin d'Ordegnana [24]. Il luy faut des bijoux, étant aussy petit maître que son patron.

---

23. Nous avons omis ici deux phrases d'une crudité toute médicale et qui n'ajoutent rien à l'intelligence du texte.

24. Ordeñana (Agustín-Pablo de). Né à Bilbao, ami et créature de La Ensenada, il suivit ce dernier en Italie en 1741. Il le remplaça auprès de l'infant don Philippe d'avril à octobre 1743, puis le rejoignit à Madrid. D'abord conseiller au Conseil des finances, il fut nommé en 1751 secrétaire du Conseil de guerre et, sous ce titre, seconda efficacement son protecteur dans l'ensemble de ses activités. Il fut disgracié avec lui (20 juillet 1754) et exilé à Valladolid. Charles III lui rendit sa liberté en avril 1760.

IV

LE DUC DE DURAS

AMBASSADE [1]

1752-1755

Auprès du marquis de Puyzieulx (janvier 1747 - septembre 1751) le maréchal de Noailles avait tenu la place d'un conseiller souvent consulté et volontiers écouté. Sous le ministre suivant, M. de Saint-Contest (septembre 1751 - juillet 1754), il fut le véritable inspirateur de la politique extérieure française, très particulièrement à l'égard de l'Espagne. Sentant l'imminence d'un conflit avec l'Angleterre, il estimait indispensable un rapprochement avec le Roi Catholique et souhaitait la conclusion d'un nouveau pacte de famille qui, effaçant les rancœurs nées de la paix d'Aix-la-Chapelle, définirait les bases d'une nouvelle et plus solide alliance : c'est, en somme, la politique que reprendra, avec plus de succès, Choiseul. Dans cette perspective, on verra Noailles provoquer le remplacement de Vaulgrenant — jugé inefficace — par le duc de Duras[2], puis diriger et contrôler les efforts du jeune diplomate. La correspondance diplomatique est là pour montrer la prépondérance du rôle joué par le vieux courtisan dans cette phase des relations franco-espagnoles. La tentative se solda cependant par un échec : la disgrâce inattendue de La Ensenada (20 juillet 1754), la mort subite de Saint-Contest (24 juillet 1754), l'attitude de

1. Sur cette ambassade, on se reportera à la notice n° XLII du *Recueil*, XII bis, p. 305-320.

2. Duras (Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de). 1715-1789. Lieutenant-général (1748), ambassadeur en Espagne (1752-1755), premier gentilhomme de la chambre (1757), commandant en Bretagne (1768), gouverneur de la Franche-Comté (1770), maréchal de France (1775). Il était apparenté à Noailles par sa mère, née Angélique-Victoire de Bournonville, cousine issue de germains du maréchal Adrien-Maurice.

neutralité adoptée par l'Espagne dans le conflit franco-britannique (1755), le rappel de Duras, sont les étapes qui marquent le déclin de l'influence du maréchal, qui à la veille du renversement des alliances prend le parti de se retirer du Conseil d'État (28 mars 1756).

*
* *

Des trois pièces relatives à l'ambassade de Duras, que nous publions, deux — la première et la dernière — sont tirées des papiers de Noailles et témoignent directement de son rôle : il s'agit du mémoire qui amena le rappel de Vaulgrenant et d'une courte lettre particulière à Duras, destinée à guider ses premiers pas à la cour de Madrid[3].

Le second document, le plus important, exige une présentation plus détaillée. La lecture des courtes et banales instructions remises le 23 septembre 1752 à Duras nous avait appris qu'on y avait joint un mémoire qui contenait « les portraits de la cour de Madrid »[4]. Les éditeurs du *Recueil* ne l'avaient pas identifié, probablement parce qu'il ne figurait pas à la suite des instructions de Duras dans les volumes de la Correspondance politique d'Espagne.

Nous avons pu résoudre ce petit problème en recourant à une autre source : la copie de la correspondance de Duras conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Là, les instructions du nouvel ambassadeur sont bien suivies d'un document muni d'un double titre : « Portrait joint à l'instruction de M. le duc de Duras du 23 septembre 1752 » et, au-dessous, « Note sur les talens, qualités personnelles, affections particulières et degré de crédit des ministres et autres personnes qui ont part aux affaires à la cour d'Espagne, suivant les notions les plus précises qu'une attention suivie a pu en donner ». Il s'agit donc, sans aucun doute, du mémoire que nous recherchions.

Restait à en identifier l'auteur. L'allure du document, certaines particularités du style, nombre de détails précis, nous ont amené à penser qu'il était vraisemblablement l'œuvre du prédécesseur de Duras, M. de Vaulgrenant. Quelques sondages dans la correspondance de ce dernier nous ont, en effet, permis de retrouver le texte original et chiffré des mêmes « Notes sur les talens, qualités personnelles, etc... ». Une mention ajoutée postérieurement précise que ces notes furent

3. Ces deux pièces ont été connues dès le XVIIIe siècle par l'abbé Millot (*Mémoires de Noailles*, t. 4, p. 40-42).

4. *Recueil*, XII bis, p. 314.

adressées au secrétaire d'État par Vaulgrenant avec une lettre du 13 mars 1752 et confirme qu'elles furent jointes, un peu plus tard, aux instructions de Duras [4bis].

Le mémoire comporte deux parties, qui correspondent probablement à deux étapes chronologiques. Dans le corps du texte, l'ambassadeur brosse un tableau détaillé, personnage par personnage, de la cour d'Espagne telle qu'il l'a connue. Puis, à la veille d'envoyer ce rapport, il le compléta en marge par de brèves « Observations » destinées à combler quelques lacunes ou à donner le dernier état de certaines questions.

Le tableau ainsi tracé est aussi éloigné que possible des descriptions pleines de vivacité et d'esprit dont foisonnent les lettres de l'évêque de Rennes, son prédécesseur. Mais il ne semble pas que ce dernier ait jamais entrepris de rédiger une description raisonnée de la cour d'Espagne où il aurait dressé le bilan des informations que lui avaient procurées ses huit années de séjour dans ce pays. Peut-être, d'ailleurs, n'eût-il pas été véritablement apte à mener à bien pareille tâche : sa verve caustique nuisait à l'objectivité de ses jugements et trop souvent — sa correspondance en fait foi — il n'hésitait pas à se contredire lui-même pour le plaisir de placer un bon mot ou un trait satirique.

Le mémoire de Vaulgrenant, en revanche, ne se distingue ni par son originalité, ni par l'habileté de sa présentation. A l'image de son auteur, il manque de relief et de piquant. Mais il en reflète aussi les qualités : consciencieux, documenté, objectif, il représente fort honorablement le bilan de l'expérience diplomatique d'un homme qui connaissait bien la cour espagnole pour y avoir résidé sept années (1734-1738 et 1749-1752). Il importe en outre de souligner que tel quel, et malgré sa sécheresse, ce travail constitue la meilleure description d'ensemble que nous possédions de cette cour à l'apogée du règne de Ferdinand VI, au moment où le gouvernement est aux mains de deux grands ministres, tantôt amis, tantôt rivaux, La Ensenada et Carvajal.

---

4 bis. Voici le texte de la note en question : « M. le comte de Vaulgrenant. Notes jointes à la lettre du 13 mars et receües le 25 mars 1752 sur les talens, les qualités personnelles des ministres, etc... Jointes aux instructions de M. le duc de Duras du 23 septembre 1752 » (C. P. Espagne 509, fol. 153).

MÉMOIRE DE MONSEIGNEUR SUR LEQUEL M. LE DUC DE DURAS FUT NOMMÉ AMBASSADEUR EN ESPAGNE

[*Mémoires et documents Espagne*, t. 197, fol. 4-5, copie. — *Correspondance politique d'Espagne*, t. 509, fol. 225-227, autre copie].

[février-mars] 1752 [5]

M. d'Aldecoa [6] m'a communiqué deux lettres que M. de Carvajal et M. de La Ensenada lui ont écrites au sujet d'une conversation que nous eûmes il y a quelques tems ensemble par raport à l'Espagne et dont il leur a rendu compte [7].

Il résulte de ces lettres :

1. — Que l'indisposition de la cour d'Espagne à notre égard, sans entrer dans des griefs antérieurs, roule principale-

5. La copie que nous utilisons porte en tête la simple date : 1752. L'abbé Millot précise : septembre 1752. A notre sens, le document a été rédigé en réalité après le 15 février et avant le 16 mars 1752 : la première de ces dates, en effet, est celle de la conversation entre Aldecoa et Noailles à laquelle il est fait allusion (voir note 7) ; la seconde celle de la lettre par laquelle Louis XV proposa le nom de Duras à l'agrément de Ferdinand VI (C. P. Espagne 509, fol. 194). La copie du t. 509 porte, d'une main postérieure, la date de mars 1752.

6. Aldecoa y Lequerica (José de). Né à Navarniz (Biscaye) en 1706, il fut successivement commissaire des guerres, puis chargé des affaires d'Espagne à Stockholm (1746-1749) et secrétaire d'ambassade en France sous don Francisco Pignatelli (1749-1751). A la mort de cet ambassadeur (15 juillet 1751), il remplit les fonctions de chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de don Jaime Masones de Lima (début août 1752). Il regagna Madrid en octobre 1752 pour y occuper un emploi de commis à la secrétairerie d'État des Affaires étrangères (A. H. N., Estado, leg. 6484, 6494, 6501; Órdenes, Santiago, exp. 253).

7. La première conversation entre Noailles et Aldecoa eut lieu à Versailles au début de janvier, sur l'initiative du maréchal (Aldecoa à Carvajal, 10 janvier 1752, A. H. N., Estado, leg. 6501; à Ensenada, même date, *ibid*, leg. 6500). Les deux ministres répondirent, le premier le 31 janvier, l'autre le 2 février (*ibid.*, leg. 6505). Aldecoa communiqua la teneur de ces réponses au maréchal, au cours d'une seconde entrevue à Versailles, le 15 février 1752, celle dont le mémoire fait état (Aldecoa à Carvajal, 19 février, *ibid.*, leg. 6501 ; à Ensenada, même date, *ibid.*, leg. 6500). Il est intéressant de noter que les points cités par Noailles dans son mémoire — soi-disant d'après les lettres des ministres espagnols — sont en fait ceux qu'il avait lui-même soulevés devant Aldecoa : les réponses des ministres espagnols ne font que reprendre, en termes très généraux, ces mêmes propos.

ment sur le traité de paix d'Aix-la-Chapele. On se plaint qu'il a été conclu et signé sans qu'on lui en ait donné une connoissance suffisante.

2. — Qu'il est encore resté dans l'esprit du Roy d'Espagne des impressions désavantageuses sur la conduitte d'un ambassadeur de France lorsqu'il n'étoit que prince des Asturies [8].

3. — Que malgré ces circonstances, M. de Carvajal et M. de La Ensenada paroissent être bien convaincus que l'intérest des deux monarchies est d'être intimement unies pour en imposer au dehors, s'y faire craindre et respecter. Ils assurent même que ç'a été, que c'est et que ce sera toujours l'objet auquel tendront leurs opérations.

4. — Qu'il ne paroît pas que les ministres ayent aucun sujet de mécontentement contre M. de Vaulgrenant. Ils se louent de sa discrétion.

5. — Que l'ambassadeur qu'il plaira au Roy de nommer pour l'Espagne y sera toujours receü comme il doit l'être; mais M. de Carvajal et M. de La Ensenada désirent beaucoup qu'il soit d'un caractère propre à cultiver la bonne harmonie et à plaire à leur nation.

Telle est la substance de ces deux lettres. Les réflexions qu'elles donnent lieu de faire sont fort sommaires :

1. — Il n'y a point d'allié plus naturel pour la France que l'Espagne. C'est le même sang qui règne sur les deux monarchies. L'union de la France avec l'Espagne en imposera toujours à l'Angleterre et à la cour de Vienne. Si même l'on étoit mal avec la cour d'Espagne, il seroit de la bonne politique et très impor-

8. « Ha sido disonante a S. M., aun siendo príncipe, la poca prudente conducta de otro embaxador de Francia... » (Ensenada à Aldecoa, 2 février 1752, *loc. cit.*). De son côté l'abbé Millot, dans son analyse du mémoire, assure que l'ambassadeur visé était l'évêque de Rennes (*Mémoires de Noailles*, t. 4, p. 40) : nous ignorons sur quoi se fonde cette assertion.

tant de paroître y être bien, mais la réalité est de beaucoup préférable.

2. — Quoiqu'il semble que l'on soit en Espagne assés content de la conduite de M. de Vaulgrenant, qu'il n'ait commis ni imprudence ni indiscrétion, il paroît cependant de l'intérest du Roy d'avoir en Espagne un ministre de qui l'on puisse attendre de plus grands effets que ceux qui ont résulté jusqu'icy de l'ambassade de M. de Vaulgrenant.

3. — Il est de la dernière conséquence d'envoyer en Espagne un ambassadeur qui ne perde jamais de vue les intérests de son maître et qui, d'un autre côté, puisse plaire au gouvernement d'Espagne et à la nation.

4. — Il seroit à désirer que ce fût une personne de nom et de distinction, que ce fût un homme titré pour n'être point tenté par l'apas de la grandesse et pour avoir d'ailleurs plus de considération et plus de facilités pour les entrées et les accès à la cour.

5. — Qu'il soit marié et qu'il ait une femme capable de quelque représentation [9] qui puisse avoir ses accès particuliers auprès de la Reine et qui puisse rassembler dans sa maison tous les gens de considération de l'un et l'autre sexe.

6. — La maison d'un ambassadeur de France à Madrid doit être en quelque sorte le rendez-vous général de tout ce qu'il y a de plus grand et de meilleur tant dans la nation que parmy les ministres étrangers.

7. — On n'entend pas par là que notre ambassadeur donne dans un faste et une magnificence ridicules, mais que sa maison ait un air d'abondance, de dignité et de décence. On sçait à cet égard ce qu'on a reproché à M. de Vaulgrenant.

9. Allusion à Vaulgrenant, veuf depuis 1733 de lady Galloway, née Madeleine-Jacqueline de Sallengre.

8. — Il seroit à désirer qu'il fût en état de faire quelques actes de générosité envers les pauvres et les malheureux et qu'il fît passer quelques aumônes par le canal des curés. C'est ce qui a fait aimer et considérer le colonel Stanope [10] dans son ambassade aussi bien que M. Kenn [11] qui y est aujourd'huy. C'est le moyen le plus sûr de gagner l'estime et l'affection d'une nation qui a naturellement de l'inclination pour les actions généreuses.

On ne fait point ici mention des autres qualités et des talens pour les négociations que l'on supose dans le sujet qui sera choisi pour cette ambassade. On ne s'est proposé que d'indiquer ce qui paroît le plus convenable par raport au génie de la nation et aux circonstances particulières de la cour et du païs où il seroit destiné.

---

10. Harrington (William Stanhope, baron, puis comte d'). Vers 1690-1756. Après avoir servi dans l'armée anglaise pendant la guerre de succession d'Espagne — qu'il termina comme colonel — il fut chargé de mission en Espagne en 1717-1718, puis y revint en qualité de ministre plénipotentiaire (1720-1727). Nommé plénipotentiaire au congrès de Cambrai, il retourna une nouvelle fois en Espagne pour y négocier et y conclure le traité de Séville (1730). Créé baron en 1730, secrétaire d'État au département du Nord (1730-1742), il reçut un titre de comte (1742) et occupa le poste de Lord President (1742-1744) avant de reprendre les affaires du Nord (1744-1746) et de terminer sa carrière en qualité de Lord Lieutenant en Irlande (1746-1751).

11. Keene (Benjamin). 1697-1757. Venu pour la première fois en Espagne, en 1723, comme agent de la South Sea Company, il devint dès l'année suivante consul de Grande-Bretagne à Madrid, puis en 1727 ministre plénipotentiaire à la cour d'Espagne. La rupture survenue en 1739 entre les deux pays l'obligea à regagner Londres jusqu'en 1745, date à laquelle il fut nommé ministre à Lisbonne. Peu après la paix d'Aix-la-Chapelle, il retrouva son poste à Madrid (1749). Élevé en 1751 au rang d'ambassadeur, il devait rester en fonctions jusqu'à sa mort. Diplomate des plus adroits, il sera désigné à l'attention des ambassadeurs français comme un adversaire redoutable (voir notamment l'instruction d'Aubeterre, ci-après, p. 107). On consultera sur ce personnage le travail souvent cité de sir R. Lodge, *The private correspondence of sir Benjamin Keene.*

PORTRAIT JOINT A L'INSTRUCTION DE M. LE DUC DE DURAS DU 23 SEPTEMBRE 1752

[*Correspondance politique d'Espagne*, t. 509, fol. 154-186, original chiffré. — *Bibl. nat., Nouv. acq. franç.*, t. 299, fol. 13-18, copie.]

OBSERVATIONS AUX DITES NOTES

NOTTES SUR LES TALENS, QUALITÉS PERSONNELLES, AFFECTIONS PARTICULIÈRES ET DEGRÉ DE CRÉDIT DES MINISTRES ET AUTRES PERSONNES QUI ONT PART AUX AFFAIRES A LA COUR D'ESPAGNE, SUIVANT LES NOTIONS LES PLUS PRÉCISES QU'UNE ATTENTION SUIVIE A PU EN DONNER.

M. de Carvajal

Les établissemens des manufactures font sa principale attention. Elles sont fort à charge aux finances et ne peuvent faire de grands progrès. Il est peu délicat sur les moyens de les faire prospérer[12].

Ses talens sont regardés comme médiocres, ses connoissances bornées. Réservé à l'excès, mistérieux jusqu'à la bagatelle, nul liant dans les affaires, entêté dans son sentiment, suceptible de préventions dont il revient difficilement, ne consultant et n'écoutant personne, naturellement timide et indécis, un rien l'embarasse. L'honneur, la vertu, la probité sont en lui au plus haut degré et à l'épreuve de tout. Rempli des meilleures intentions, s'il s'écarte des moyens d'en faire un usage utile, c'est faute de discernement et non de volonté. Exempt de

12. L'ambassadeur anglais Keene avait, lui aussi, piètre opinion des résultats auxquels était parvenu Carvajal dans ce domaine (R. Lodge, p. 136, 180 et surtout 292-293). Quant aux « moyens peu délicats » dont usait le ministre espagnol, il s'agit du débauchage de techniciens et d'ouvriers français.

toute affection particulière, il n'en a que pour son maître et sa patrie. S'il paroît pencher vers une puissance de préférence à une autre, c'est qu'il croit que l'intérêt de l'Espagne s'y trouve. L'ambition de contribuer à la gloire et à l'avantage de son Roy et de son pays est la seule qu'on lui connoisse.

Quant à son crédit, il seroit dominant s'il vouloit en faire usage. Son zèle, son attachement et sa probité lui ont acquis l'estime et l'entière confiance du Roy d'Espagne qui lui croit d'ailleurs plus de capacité qu'il n'en a. La Reine, à ce dernier article près, en fait beaucoup de cas et le traite très bien. Il passe pour ennemi de la France. Il s'explique cependant, aux occasions, qu'il regarde les intérêts des deux couronnes comme inséparables et il se pique de penser sur leur union ainsi que le Roy son maître qui est certainement très bon françois.

M. de La Ensenada

Il consulte quelquefois les membres des conseils les plus accrédités et c'est seulement pour la forme et afin de pouvoir dire au Roy son maître qu'en tel et tel cas il a pris leurs avis qu'il sait toujours ramener aux siens.

Ses talens ne sont pas ignorés. On en connoît la portée dans le maniement des départemens qu'il exerce. Il seroit superflu d'en parler en détail. Tout homme au fait du commerce le voit à découvert dans ses opérations soit en Amérique, soit en Europe. Tout marin peut juger celles qui ont rapport à la marine. La grande misère

des peuples et le mauvais usage des fonds montrent le défaut de l'administration des finances, et l'état de décadence du militaire prouve que cette partie n'est pas celle qui l'occupe le plus sérieusement. Ce n'est pas qu'il n'ait de bonnes intentions et de la capacité. Mais occupé de préférence des manèges de cour qu'il entend très bien et ne pouvant tout faire par lui-même, il faut qu'il s'en raporte à d'autres. Il est malheureux ou peu connoisseur dans le choix de ceux qu'il employe. M. d'Ordegnana, qui est son bras droit, n'a ni acquis ni connoissances des affaires. M. Delgado [13] gouverne la marine, M. Valencia [14] a lés finances, M. Fajardo [15] la guerre, et M. Bamfi [16] est le maître

13. Pérez Delgado (Alonso). Premier commis de la Marine, révoqué le lendemain de la chute de La Ensenada, rentré en grâce le 14 août 1760 (voir la « Relación de lo acaecido a D. Alonso Pérez Delgado, oficial mayor de la Secretaría de Marina, desde el día 21 de julio de 1754, con motivo del destierro de Ensenada », dans A. Rodríguez Villa, *D. Cenón de Somodevilla, marqués de La Ensenada*, p. 377-387).

14. Sánchez de Valencia (Bartolomé-Felipe). Administrateur d'Ocaña (1708), administrateur des rentes provinciales (1710), il se révéla comme un des meilleurs techniciens des finances publiques espagnoles au XVIIIe siècle. Appelé à Madrid en qualité de conseiller au Conseil des finances, il gagna l'estime et l'amitié du marquis de La Ensenada qui le fit nommer directeur général des rentes provinciales (1745), puis un des trois directeurs des rentes générales du royaume (1749). Sous l'impulsion du ministre, Valencia fut l'âme des projets de réforme tendant à instituer la « Contribution unique ». La disgrâce de son protecteur amena la mise en sommeil de ses plans, mais — fait remarquable — il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue au début de 1757 (voir les *Memorias del marqués de Valdeolmos*, tomes de 1750, p. 311 et de 1754, p. 190; et A. Matilla Tascón, *La única contribución y el catastro de La Ensenada* [Madrid, 1947], p. 53, 88, 96).

15. Fajardo y Ustariz (Juan-Miguel). Né à Madrid en 1717, il était premier commis de la Guerre (A.H.N., Órdenes, Santiago, exp. 2826).

16. Banfi y Parrilla (José). Né à Trujillo en 1705, premier commis des Indes, destitué le 22 juillet 1754, réhabilité le 14 août 1760 (voir A.H.N., Órdenes, Calatrava, exp. 222; R. Lodge, p. 374; A. Rodríguez Villa, *ouvr. cité*, p. 387-391).

de l'Amérique. Aucun d'eux n'a les talens nécessaires et n'est à l'abri de la séduction. Tous même passent assez publiquement pour être aux gages de l'Angleterre [17].

Ses qualités personnelles sont de faire du bien à ses amis, de ne point nuire à ses ennemis à moins qu'il n'y soit forcé. Il est reconnoissant des services qu'on lui rend et de l'attachement qu'on lui marque. Il est naturellement généreux. Il aime à donner et donne de très bonne grâce. Il cherche les occasions de faire des présens et souvent même les prévient. Si quelquefois il lui arrive d'en recevoir, c'est de façon et dans des circonstances que son honneur et sa réputation ne peuvent ni ne doivent en souffrir d'atteintes. On ne lui connoît d'affection particulière pour aucune cour, mais on lui voit des égards et des ménagemens de préférence pour l'Angleterre qui peuvent être atribués à la crainte de ses forces maritimes plustot qu'à aucune prédilection qu'il ait pour elle. Il se pique, à l'entendre, d'un goût décidé pour la France et d'être passionné pour le Roy. Il passe pour prodiguer légèrement les assurances les plus positives et les plus

17. L'imputation d'anglophilie faite aux collaborateurs de La Ensenada paraît assez surprenante lorsqu'on songe que la plupart d'entre eux furent entraînés dans la disgrâce de leur protecteur jugé trop favorable à la France.

fortes protestations. On prétend qu'on n'y doit prendre aucune confiance. Ce qu'il y a de certain est qu'il ne s'est jamais expliqué en faveur de l'union entre les deux couronnes aussi positivement qu'il le fait à présent, soit en conversant avec l'ambassadeur du Roy, soit dans ses entretiens avec ses confidens. Son crédit est sans bornes. Il sait en faire usage et rien ne se fait que par lui. Il rencontre cependant dans de certains cas de l'opposition de la part du père confesseur, mais jamais si forte qu'il ne trouve moyen de la lever. Il est actuellement en bonne intelligence avec M. de Carvajal qui ne le gêne en rien et pour qui il marque beaucoup d'égards et d'attentions. Son intérêt personnel, la conservation de sa place et de sa faveur font sa principale occupation. Le parti qu'il croira le plus capable de le soutenir dans cet objet sera toujours celui qu'il préférera.

On prétend qu'en dernier lieu il a empêché le Roy son maître d'accepter la démission que M. de Carvajal vouloit faire de tous ses emplois.

M. le marquis del Campo de Villar [18].

Son article sera court. C'est un bon homme qui n'influe sur rien, qui fait

18. Campo de Villar (Alonso Muñiz Caso y Osorio, marqués del). 1693-1765. Ancien auditeur de l'audience de Grenade, il était régent de celle de La Corogne quand il fut nommé secrétaire de Grâce et Justice, en remplacement du marquis de Villarias (8 octobre 1747). Créé marquis le 8 avril 1750, à l'occasion du mariage de l'infante María-Antonia, il devint conseiller d'État en 1764 (A. H. N., Estado, leg. 248 et 2874; *Memorias del marqués de Valdeolmos*, tomes de 1747, p. 329 et de 1750, p. 190).

tout uniment sa place et qui est aux ordres des deux ministres.

Le père confesseur [19]

On lui accorde peu de talens, encore moins de connoissances, mais on luy attribue un esprit de domination et une avidité sans bornes pour les intérêts de sa société. Il paroît depuis quelques tems vouloir se mêler de tout et entrer dans tout. Sous un grand air et avec une grande apparence d'humilité, il trouve très bon qu'on luy fasse la cour, qu'on luy demande sa protection et qu'on l'informe de ce qui se passe et de ce qui se dit. Les ministres le trouvent souvent dans leur chemin contrôlant et désaprouvant leurs opérations. On prétend qu'ils ne sont pas à se repentir de l'avoir mis en place. Il passe pour Autrichien très décidé et il est regardé comme entièrement livré aux anciennes maximes des règnes antérieurs à celuy de Philippe Cinq. Il a tout le crédit que peut donner la place qu'il occupe auprès

Il a attaqué en dernier lieu M. de Carvajal sur son traité avec les Anglois qu'on luy a fait envisager comme très préjudiciable à l'Espagne, et sur les sommes qu'il employe inutilement à ses manufactures. On assure que M. de Carvajal a offert la démission de tous ses emplois qui n'a pas été acceptée, tant par la répugnance du Roy d'Espagne de se priver d'un ministre qu'il aime et en qui il se confie que par la forte opposition qu'y a mise M. de La Ensenada.

19. Rávago (Francisco de). 1685-1763. Religieux de la Compagnie de Jésus, il fut successivement professeur de philosophie et de théologie à Walladolid et à Rome, puis provincial de Vieille Castille. Il n'était plus en fonctions lorsque Carvajal — qui l'avait connu et apprécié à Valladolid — le fit nommer confesseur de Ferdinand VI (17 avril 1747), en remplacement d'un autre jésuite, mais français, le P. Fèvre. Il ne tarda guère à abandonner le parti de Carvajal pour suivre celui de La Ensenada : après la chute de ce Ministre, sa position devint précaire, et il se retira le 30 septembre 1755 (voir *Recueil*, XII bis, p. 306, note 4; et C. Pérez Bustamante, *Correspondencia reservada e inédita del P. Francisco de Rávago, confesor de Fernando VI* [Madrid, s. d.], 428 p.).

d'un prince plein de religion et de piété qui porte ses devoirs au plus haut degré de délicatesse et même de scrupule et qui croit sa conscience intéressée à se conformer en tout à ce qui luy est inspiré par celui qui la dirige, même dans les choses qui regardent l'administration de sa couronne. Du reste, on ne conçoit pas comment ce bon Père peut laisser la conscience de son prince à découvert vis-à-vis tant de dettes légitimes qui ne s'acquittent point, vis-à-vis tant de familles qui périssent de misère faute de payement de ce qui leur est dû et vis-à-vis tant de peuples laissés en proye à l'avidité et à la dureté des alcaldes et commis qui leur enlèvent jusques à leur subsistance. De ces maux-là il n'en ignore aucun et il laisse le Roy son maître dans la bonne foy que justice est faite à tous et que ses peuples sont heureux.

Le gouverneur du Conseil de Castille [20]

Depuis qu'il est en place, il n'a donné qu'une idée très médiocre de ses talens, mais il s'est montré soumis aux volontés du ministère de qui il reçoit les ordres pour ce qu'il aura à dire les jours de

20. Rojas y Contreras (Diego de). 1700-1772. Auditeur à la chancellerie de Valladolid — où il avait connu Carvajal — il devint en 1748 évêque de Calahorra et La Calzada, puis le 29 octobre 1751, gouverneur du Conseil de Castille; Étant en fonctions, il fut nommé évêque de Carthagène et Murcie (1er décembre 1752). Sa faiblesse au moment de la révolte de Madrid (mars 1766) lui valut d'être destitué (11 avril 1766) et envoyé dans son diocèse.

Banquillo [21] et à qui il rend compte de ce qui s'y est passé. Il a d'ailleurs la réputation d'un homme de bien et beaucoup de douceur dans le caractère.

Monsieur le duc de Huescar [22]

Quoique n'étant chargé de rien, ne se meslant d'aucune affaire et n'étant point consulté, il doit cependant être regardé comme pouvant, aux occasions, influer beaucoup sur l'esprit du Roy son maître qui a des bontés marquées pour luy, particulièrement en ce qui a raport à la France dont je ne puis ignorer qu'il a soutenu, autant que nous pouvons le désirer, la conduite et les principes relativement à l'Espagne chaque fois qu'il en a été question. Je ne parlerai point de ses qualités personnelles. Elles sont connues en France. On luy refuse ici celle d'être

21. Audience hebdomadaire accordée par le Roi au gouverneur du Conseil de Castille (Desdevises du Dézert, *L'Espagne de l'ancien régime. Les institutions* [Paris, 1899], p. 84).

22. Huéscar (Fernando de Silva Álvarez de Toledo y Haro, duc de). 1714-1776. Brigadier en 1741, capitaine de la première compagnie des gardes du corps en 1744, maréchal de camp en 1745, lieutenant-général en 1747, il fut chargé d'une mission extraordinaire à la cour de France (février-juin 1746) avant d'y être, pour plusieurs années, ambassadeur (août 1746-avril 1749) ; Grand-maître de la maison du Roi (*Mayordomo mayor*) en 1753, il exerça l'intérim des Affaires étrangères entre la mort de Carvajal (8 avril 1754) et l'arrivée de Wall (17 mai). Nommé doyen du Conseil d'État (15 mai 1754), il hérita l'année suivante, à la mort de sa mère, du titre de duc d'Albe. En 1756, il obtint le rétablissement, en sa faveur, de la place de grand chancelier des Indes. Peu après l'avènement de Charles III, il donna sa démission de *Mayordomo mayor* et cessa d'avoir toute influence dans les affaires. Sur ce personnage, on consultera la notice du *Recueil*, XII bis, p. 437-438 et l'article du duc d'Albe, *El duque de Huéscar*, dans le *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. 119 (1946), p. 7-20.

vray pour y substituer le défaut de la fausseté la plus décidée. D'affections particulières on ne luy en connoît aucune, mais on luy voit un fonds d'éloignement pour l'Angleterre et même d'antipathie. Il doit au Roy de la reconnoissance et à la nation de l'estime. Je ne puis croire qu'il y ait à cet égard de reproches à lui faire. Je pense même qu'il saisira avec empressement l'occasion de servir Sa Majesté. Il n'est plus aussi bien qu'il a été avec M. de La Ensenada. Il ne reste d'union entre eux que l'aparence. La cause de cette froideur n'a pas transpiré jusqu'à moi, mais le fait est visible et le duc de Huescar luy-même me l'a confié sans autre explication. Il a peu de liaisons avec M. de Carvajal [23]. Nous n'en avons aucunes ensemble qui puissent donner ombrage ni suspicion à personne.

A l'occasion de la dernière maladie de la Reine d'Espagne qu'on crut plus sérieuse qu'elle n'a été, il me dit que comme bon serviteur du Roy son maître, comme bon Espagnol et bon François, il agiroit de concert avec moy, au cas d'événement, pour engager S.M.C. à demander au Roy une de Mesdames et à rejetter tout proposition qu'on pouroit luy faire d'ailleurs.

[Don Jaime Masones] [24]

Je ne ferai mention de M. Massones que pour vous dire que vous le retrouverés

23. L'auteur du mémoire était, à cet égard, bien mal renseigné : Huéscar entretenait avec Carvajal une intime amitié et le soutenait contre La Ensenada. A la mort de Carvajal, c'est le duc qui fera désigner Wall pour succéder à ce ministre et, quelques mois plus tard, c'est lui encore qui dirigera l'attaque finale contre La Ensenada, avec l'aide de Wall et de Keene. Sur tous ces points la correspondance de l'ambassadeur anglais ne laisse place à aucun doute (voir R. Lodge, p. 38 et 365 et surtout W. Coxe, *España bajo el reinado de la Casa de Borbón,* éd. espagnole de Salas, t. 3, p. 402-413 : dépêche de Keene à Robinson du 31 juillet 1754).

24. Masones de Lima y Sotomayor (Jaime). 1697-1778. Frère cadet du duc de Sotomayor (1684-1768), il suivit la carrière militaire avant d'accompagner le

tel qu'il s'est déjà fait connoître, aussi honnête homme, aussi bien intentionné et aussi aisé à vivre que vous pouvez le désirer. Je compte qu'il partira d'ici dans le courant du mois de may.

Don Blas Jover
caméristé du Conseil de Castille

Je le mets en ligne de compte comme créature et ami de M. de La Ensenada et comme pouvant beaucoup, tant auprès de luy que dans bureaux et dans les différens tribunaux pour nos affaires de commerce. Il est engagé à nous servir par reconnoissance et il le peut d'autant mieux qu'il en a l'aveu de son protecteur. Nous pouvons en espérer de l'utilité. Il est homme de fermeté et de résolution, vigilant, actif, et nous avons des preuves de ses bonnes intentions. Il est cependant bon d'user avec luy de précautions,

marquis de La Mina pendant son ambassade de France (1737-1739). Ayant repris du service dans l'armée espagnole d'Italie de 1742 à 1746, il y obtint le grade de brigadier. C'est en 1747 que ses amis Huéscar et Carvajal l'orientèrent vers la diplomatie, en le faisant désigner — avec le grade de maréchal de camp — comme plénipotentiaire espagnol aux conférences de Bréda (mai 1747). Ces conférences ayant été, entre temps, transférées à Aix-la-Chapelle, c'est là que Masones participa aux négociations de paix (avril-octobre 1748). Promu lieutenant-général en 1749, il fut nommé ambassadeur à la cour de France le 22 septembre 1751, mais ne rejoignit son poste qu'en juillet 1752. Il obtint son rappel le 14 janvier 1761 et quitta la France en février suivant. Peu après son retour, il devint conseiller d'État (20 septembre 1761). Quelques années plus tard, probablement à la mort de son frère (1768), il hérita du titre de comte de Montalvo, qui est le seul qu'il ait jamais porté, bien que certains documents français le désignent — à tort — sous le nom de marquis de Sotomayor (sur ce personnage, voir la notice du *Recueil*, XII bis, p. 440-441 et les archives du marquis de Viana).

de ne s'y livrer qu'avec réserve. Il ne manque pas de gens qui l'attaquent sur l'article de la probité. M. de Carvajal ne peut ni le voir ni le souffrir, ce qui sera toujours un obstacle à obtenir pour luy la cédulle de juge conservateur de la nation.

Les autres personnes de sa même classe qui ont quelque part aux affaires influent si peu dans les délibérations qu'il seroit superflu d'en faire mention.

L'ambassadeur de Portugal

Ses conversations journalières avec la Reyne d'Espagne et l'estime particulière que le Roy Catholique a conçue pour lui le mettent au rang des personnes qui ont de l'influence dans les affaires. Il met ces avantages à profit pour sa cour qui jusques à présent, et particulièrement sous le règne du feu Roy de Portugal [25], en a tiré d'assés grands partis. Il en fait aussi usage en faveur des cours de Vienne et de Londres pour qui sa partialité est bien décidée, et M. Keene suplée par sa direction à ce qu'on peut croire qui luy manque de talens et de capacité. Il est aisé de juger que les ministres ont des égards pour lui. M. de La Ensenada en conserve beaucoup, quoique moins liés ensemble

25. Jean V (1689-1750), roi de Portugal en 1706.

qu'ils ne l'ont été cy-devant. Il est très mal avec le nouveau ministère de Portugal qui a envoyé ici don Antonio Lobo [26], à son insçu et contre son gré, et qui l'y maintient avec de gros apointemens, quoique sans caractère et sans accès à la cour. Cet ambassadeur ne cesse depuis ce tems-là de demander son rapel sans pouvoir l'obtenir. Il est du reste fort bon homme, rempli d'honneur, de sentimens et de zèle. Ses affections particulières, qui ne luy font manquer en rien à ce qu'il doit de respect et d'attentions à la France, n'empêchent pas que nous vivions très bien ensemble. J'ai tout lieu de me louer de luy et je dois croire qu'il est content de moy.

Le sieur Farinelli

Depuis trop longtems négligé de la France et n'ayant point oublié qu'une simple boëtte d'or luy fut donnée comme

26. Lobo (Antonio). Ce personnage avait été envoyé en Espagne, sans titre officiel, par le nouveau secrétaire d'État portugais, Sebastien-José de Carvalho, pour y obtenir une révision du traité de limites conclu en 1750 entre les deux pays au sujet de leurs possessions d'Amérique : mission qui montrait assez le peu de cas que faisait le ministre de son ambassadeur en titre, responsable à ses yeux d'avoir sacrifié les intérêts portugais dans cette négociation. Arrivé à Madrid le 19 avril 1751, Lobo fut assez fraîchement reçu par la cour espagnole. Il s'y installa néanmoins et devait y mourir en décembre 1752, juste avant le départ du vicomte de Vila Nova de Cerveira, qui avait enfin obtenu d'être rappelé dans son pays (voir *Recueil*, XII bis, p. 278 et 306, note 3; R. Lodge, p. 295, 297, 299-301, 303, 305-307; l'instruction secrète de Carvajal au comte de Peralada, du 30 mars 1753, dans A. Bermejo de la Rica, *La colonia del Sacramento* [Toledo, 1920], p. 200-202; la correspondance entre Carvalho et le vicomte de Vila Nova, Arqu. Torre do Tombo, Corresp. diplomática, t. 56 et 57).

un prix proportionné à son talent, nous ne pouvons plus espérer le faire revenir de ses préventions. Nous le pouvons d'autant moins qu'ayant voulu tenter de le gagner depuis, on eut lieu de connoître qu'il étoit déjà trop tard, et on s'y prit de plus très maladroitement. Nous devons donc compter avoir en luy, dans le plus haut degré de faveur, sinon un ennemi qui cherchera toujours à nous nuire, du moins un indifférent à notre égard, qui ne consentira jamais à se prêter à rien qui puisse nous être agréable. Les cours de Vienne, de Londres et de Turin, qui ont pensé et agi différemment, trouvent en lui un apuy qui ne leur est pas inutile et M. Migazzi [27], tel qu'on l'annonce, en saura tirer bon parti. Il est vray qu'il n'y a pas de démarches humiliantes, mêmes indécentes auxquelles les ministres de ces trois cours [28] ne se prêtent pour lui plaire, comme de se faire prier à dîner chez luy et de ne manquer aucune occasion d'aller se faire écrire à sa porte, en un mot de luy rendre des devoirs dont luy-même, quoyqu'en

27. Migazzi von Wall und Sonnenthurn (Christoph-Bartolomäus-Anton von). 1714-1803. Prêtre en 1738, auditeur de rote, archevêque *in partibus* de Carthage et coadjuteur de Malines (20 septembre 1751), il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Madrid, où il résida d'avril 1752 à octobre 1756. Nommé évêque de Vác, en Hongrie (20 septembre1756), il fut transféré au siège archiépiscopal de Vienne (23 mai 1757) et créé cardinal (novembre 1761). Il n'était pas encore arrivé à Madrid à l'époque où Vaulgrenant envoya ses « Notes » (mars 1752).

28. Il s'agit évidemment des ambassadeurs ou ministres d'Autriche, d'Angleterre et de Sardaigne en fonctions en mars 1752 : le comte Esterházy (avril 1751-mars 1752), Keene et le marquis de San Marzano (1750-1753).

étant très flatté, ne peut pas se refuser d'en faire des plaisanteries ainsy que le public. Quant à moy, je crois devoir me borner à son égard aux attentions que me paroissent exiger les bontés dont LL. MM. CC. l'honorent. Elles se bornent à lui faire politesse, à m'arrester à luy et à luy parler de choses indifférentes lorsque je le rencontre. Je n'ay que lieu de me louer de la façon dont il y répond. Le nonce [29] et l'ambassadeur de Portugal en usent de même, mais ce dernier avec un air de gêne et de répugnance. Il a été plus d'une fois mécontent de M. le marquis de La Ensenada. Celuy-cy a toujours trouvé et trouve toujours le moyen de le regagner à tems. M. de Carvajal n'a jamais voulu s'abaisser à luy marquer la plus petite attention. Il a pour créature et ami un nommé Ridolfi. Ce seroit la seule voye par où on pourroit tenter de le gagner, mais il n'est plus tems, et selon toute apparence, ce seroit une tentative inutile, peut-estre même dangereuse.

---

29. Enriquez (Enrico). 1701-1756. Gouverneur de Macerata (1741), archevêque titulaire de Naziance (1743) et nonce apostolique à la cour d'Espagne (juin 1744-mai 1754), cardinal le 26 novembre 1753, légat de Romagne de 1754 à sa mort.

LETTRE DU MARÉCHAL DE NOAILLES AU DUC DE DURAS PARTANT POUR L'ESPAGNE

[*Mémoires et documents Espagne*, t. 196, fol. 20, copie; t. 198, fol. 5, autre copie.]

A M. le duc de Duras

A Fontainebleau, le 20 octobre 1752

Je crois, mon cher duc, qu'il est de mon devoir de me rapeller à votre souvenir et de vous renouveller mes souhaits avant votre entrée en Espagne. J'adresse cette lettre à mon amy Casaubon [30] afin qu'elle vous soit remise à votre passage par Bayonne où je compte que vous ne devés arriver que vers le 7 ou le 8 de novembre.

J'ay vu depuis votre départ M. Dulivier [31]. Il m'a fait voir le dernier mémoire qu'il vous a remis [32], que j'aprouve fort. Il

30. Casaubon de Maisonnave (Bernard-François). 1694-1767. Négociant, membre d'une famille connue de Bayonne, maire de cette ville en 1752, il était fort lié avec le maréchal de Noailles. Tant à Bayonne qu'à Bagnères — où Mme de Duras prenait les eaux — il passa plusieurs jours (27 octobre - début novembre) à donner à Duras « toutes les instructions qui peuvent contribuer à la réussite des affaires ». Le nouvel ambassadeur se montra enchanté de ces entretiens et déclara que Casaubon lui avait paru « le meilleur citoyen, le plus honneste homme, le plus modeste que j'aye jamais vu ». (Lettres à Noailles des 27 octobre et 6 novembre 1752, M. D. Espagne 191, fol. 17 et 19).

31. Dulivier (Léon). 1692-1778. Également membre d'une ancienne famille de Bayonne, il avait été nommé, le 11 février 1752, député du commerce de cette ville au Bureau du Commerce à Paris, en remplacement de son frère, Pierre-Léon, décédé le 2 décembre 1751. Léon resta en fonctions jusqu'au début de 1767 où son fils Louis lui succéda. Les papiers des Dulivier, autrefois conservés aux Archives municipales de Bayonne, ont malheureusement disparu lors de l'incendie de 1889. L'inventaire rédigé avant cette date et publié en 1897 permet cependant d'attester l'intérêt porté par les Dulivier aux rapports entre la France et l'Espagne et leur compétence reconnue dans les affaires commerciales concernant les deux pays. (*Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790. Ville de Bayonne*, par E. Dulaurens, t. 2 [Bayonne, 1897], p. 302-320).

32. Il s'agit vraisemblablement du « Mémoire particulier concernant l'Espagne, pour le duc de Duras, avant son départ, en octobre 1752 ». (M. D. Espagne 82,

m'a paru fondé sur une grande connoissance du païs où vous allés vous rendre et je n'ay rien à y ajouter ni à retrancher.

La seule observation que j'ay à vous faire, mon très cher duc, c'est de modérer votre zèle et de vous borner les six premiers mois de votre ambassade à écouter, à démêler d'abord le caractère de la nation en général et ensuite celuy des personnes avec lesquelles vous avés à traiter.

Vous devés vous attendre à être bien examiné sur tous les points et vous n'avés qu'à y gagner, surtout si vous sçavés mettre un frein à cette ardeur qui anime votre zèle et qui donne tant d'énergie à votre éloquence. Devenés donc flegmatique s'il est possible, prenés une dose d'opium afin d'être à l'unisson de plus d'un grand à la cour où vous allés, et tout ira bien. Il faut vous souvenir que les Espagnols sont lents de leur naturel et ne veulent pas être pressés. Il n'y a que de certains cas qui puissent autoriser à passer par-dessus le penchant d'une nation, et ce ne sçauroit être au commencement d'une ambassade. Ainsi, mon cher et très cher duc, dites-vous tous les matins en vous réveillant: « Je veux être modéré, patient, ne montrer que la moitié ou le tiers de ce que je vaux, de ce que je pense, et surtout je veux retrancher les trois-quarts de mes grâces naturelles qui deviendroient une sorte d'insulte et de reproche à la maussaderie des gens avec lesquels j'ay à vivre ». Cette petite oraison, sans en exclure d'autres, ne fera point de mal à mon très cher duc et le

fol. 177-182, copie). Ce mémoire avait été précédé de deux autres, l'un « d'observations sommaires concernant l'Espagne et un autre sur les changemens arrivés dans ce royaume ». (*ibid.*). Ces trois mémoires devaient se trouver en double parmi les papiers de Dulivier à Bayonne dont une liasse était formée de « Mémoires transmis au duc de Duras, ambassadeur de France à Madrid, relatifs à l'Espagne et à son commerce ». (E. Dulaurens, *Inv. cité*, t. 2, p. 303). C'est l'ensemble de ces documents qui constituait sans doute les « Mémoires particuliers » rassemblés par Duras pour son information personnelle et cités dans l'instruction officielle qui lui fut remise par le secrétaire d'État de la Marine. (« Mémoire du Roy concernant le commerce et la navigation pour servir d'instruction au sieur duc de Duras... », 18 septembre 1752, C. P. Espagne 510, fol. 165, original).

fera du moins ressouvenir de son vieux maréchal qui luy est fidèlement, tendrement et inviolablement attaché pour toute sa vie.

V

LE MARQUIS D'AUBETERRE

AMBASSADE [1]

1757-1760

De l'instruction remise à M. d'Aubeterre[2], Morel-Fatio et Léonardon n'ont connu et publié qu'un assez copieux résumé, dû à l'ancien premier commis Tercier[3]. Il ne nous paraît pas néanmoins superflu d'éditer intégralement le texte — retrouvé — de cette instruction : d'abord parce qu'il est beaucoup plus circonstancié et plus vivant que le résumé; ensuite, et surtout, parce qu'il se situe une fois encore à une date cruciale de la politique française en Europe.

L'ambassade de Duras avait été une mission de combat : il s'agissait de reprendre, à la cour de Madrid, une influence qui semblait en déclin depuis l'avènement de Ferdinand VI, d'amener ce prince à signer avec son cousin un nouveau pacte de famille et de s'assurer ainsi le concours de l'Espagne dans le conflit qui se dessinait entre la France et l'Angleterre. L'échec fut complet : non seulement le gouvernement espagnol n'accepta pas de négocier un nouveau traité, mais avant comme après le déclenchement des hostilités franco-britanniques, il se refusa obstinément à fournir à la France le moindre appui, fût-il diplomatique ou simplement moral. Il demanda même et obtint le

1. Sur cette ambassade, voir la notice n° XLIII du *Recueil*, XII bis, p. 321-335.

2. Aubeterre (Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, vicomte, puis marquis d'). 1714-1788. Maréchal de camp (1748), ministre plénipotentiaire à Vienne (1753-1756), il fut nommé ambassadeur en Espagne en août 1756 et résida à Madrid du 14 avril 1757 au 14 janvier 1760. Au cours de cette mission il fut promu lieutenant-général (1758). Il devint ensuite ambassadeur à Rome (1763-1769), commandant en Bretagne (1775) et maréchal de France (1783).

3. *Recueil*, XII bis, p. 325-335.

rappel de Duras dont les démarches directes et presssantes auprès des souverains espagnols furent taxées d'indiscrètes et importunes.

Aussi allons-nous assister, après le départ de Duras, à une sorte de pause dans notre action diplomatique à Madrid : l'ambassade y reste confiée pendant dix-huit mois à un chargé d'affaire, auquel il est expressément ordonné de se cantonner dans un rôle d'observateur passif. L'attention se porte ailleurs. Vers les champs de bataille d'abord, mais aussi vers d'autres perspectives politiques : c'est le 1er septembre 1755 que sont remises à Louis XV les premières propositions de Marie-Thérèse. Et l'abbé de Bernis, qui vient précisément d'être désigné pour succéder à Duras[4], ne rejoindra pas son poste. Le Roi, à l'instigation de Mme de Pompadour, lui confie le soin de poursuivre secrètement, avec l'ambassadeur autrichien, les négociations ainsi entamées, dont le succès lui vaudra de plus hautes destinées[5]. Il faudra attendre près d'un an encore pour qu'un successeur lui soit donné à l'ambassade de Madrid, en la personne du marquis d'Aubeterre (9 août 1756). Encore ce dernier ne mettra-t-il aucune hâte à se rendre en Espagne : il recevra ses instructions le 27 février 1757 et arrivera à Madrid le 14 avril seulement.

Comment expliquer ce peu d'empressement à pourvoir d'un titulaire effectif un poste aussi important ? Plusieurs circonstances peuvent en rendre compte. A l'automne 1755, après le rappel de Duras, on constate un certain découragement, voire du dépit de l'attitude espagnole qui laisse la France seule en face de l'Angleterre. De nouveaux efforts seraient voués à un échec humiliant et compromettraient la dignité du Roi de France. Mais, peu à peu, c'est un autre sentiment qui apparaît au sein du gouvernement français : en effet, la conjoncture internationale s'est modifiée, au cours de l'année 1756, de telle façon que la recherche de l'alliance espagnole ne constitue plus, dans l'immédiat, un impératif de la politique française. La France n'est plus isolée : elle a signé avec Marie-Thérèse le premier traité de Versailles (1er mai 1756), auquel la Russie a adhéré (11 janvier 1757). On peut dire, en quelque sorte, que le renversement des alliances a pris

4. Le 12 septembre 1755, en même temps qu'il rappelait Duras, Louis XV écrivait à Ferdinand VI pour lui demander son agrément à la nomination de Bernis (A.H.N., Estado, leg. 2763). Sur les vues du nouvel ambassadeur relativement aux affaires espagnoles, voir F. Masson, *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis* (Paris, 1878), t. 1, p. 217.

5. Sur le déroulement des négociations entre Bernis et Starhemberg, on se reportera à l'ouvrage du duc de Broglie, *L'alliance autrichienne* (Paris, 1897), p. 198-228.

la relève du pacte de famille. Du côté militaire également, notre position s'est trouvée renforcée par d'appréciables succès, dont le plus marquant, la conquête de Minorque (mai 1756), ne peut guère laisser l'Espagne indifférente.

C'est donc, à partir d'une situation nouvelle — et plus forte — que la cour de Versailles juge utile de rentrer en scène à Madrid. Rentrée discrète d'ailleurs, car il ne s'agit pas de rééditer les erreurs passées et de prétendre dicter à l'Espagne une politique plus favorable aux intérêts de la maison de Bourbon, tels que la France les conçoit. Aussi, M. d'Aubeterre, diplomate prudent et averti, est-il instruit dans le détail des vicissitudes des relations franco-espagnoles depuis 1748 et de l'état du gouvernement et de la cour de Madrid, apparemment attachés à une attitude de stricte neutralité. Dans ces conditions, l'ambassadeur devra jouer le rôle d'un observateur vigilant, se conduire avec douceur et sans acrimonie, en évitant notamment tout ce qui pourrait ressembler à une pression importune ou une intervention dans la politique espagnole. Mais lorsque l'occasion lui en sera fournie, il ne manquera pas de « s'expliquer sans aigreur et sans prétention sur les causes, les motifs et les effets de la présente guerre », de souligner que les intérêts français et espagnols sont étroitement solidaires, de préciser enfin qu'au cas où l'Espagne offrirait formellement sa médiation, la France ne se refusera pas à traiter avec l'adversaire, moyenant « la juste réparation qui lui est due pour le passé et les sûretés solides qu'elle a droit d'exiger pour l'avenir ».

Cette politique de prudence n'allait pas tarder à porter ses fruits, d'autant que l'évolution de la situation militaire, en particulier les succès maritimes anglais à partir de 1758, commençait à préoccuper, à inquiéter même la cour de Madrid. Au cours de ses années d'ambassade, d'Aubeterre eut certes encore bien des déceptions à essuyer, mais peu à peu, surtout après la mort de la reine d'Espagne (27 août 1758), le gouvernement du Roi Catholique amorça un rapprochement avec la France, dont notre ambassadeur ne comprit pas, semble-t-il, toute la portée. Certains documents espagnols paraissent bien montrer, en tout cas, que sans la longue maladie de Ferdinand VI, l'année 1759 aurait vu s'accentuer cette tendance, s'accélérer les étapes de cette marche [6] : et il n'est pas interdit de penser

6. Une étude attentive et complète de la question permettrait sans doute d'être plus affirmatif. Dès maintenant cependant un certain nombre de pièces sont à verser au dossier : celles qui attestent la rapide détérioration des relations anglo-espagnoles, celles qui reflètent les craintes de Madrid devant les succès maritimes britanniques, celles enfin qui rendent compte d'un projet de ligue mari-

que la conclusion du troisième pacte de famille et l'entrée en guerre de l'Espagne aux côtés de la France eussent pu être sensiblement avancées. Quoi qu'il en soit, c'est à d'autres que fut réservée, plus tard, cette satisfaction. Mais on ne peut refuser à d'Aubeterre le mérite d'avoir contribué à préparer, avec patience et habileté, cette renaissance de la vieille alliance entre les deux branches de la maison de Bourbon.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS D'AUBETERRE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, MARÉCHAL DE SES CAMPS ET ARMÉES, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE

[*Correspondance politique d'Espagne*, supplément, t. 15, fol. 141-174, minute avec corrections de la main de Rouillé.]

(Versailles, 27 février 1757)

Si les liens du sang et de l'amitié entre les roys et les intérêts communs entre les nations étoient toujours des principes infaillibles d'union et d'intelligence, la France et l'Espagne agiroient constament dans un concert uniforme de sentimens, de vues et de mesures. Mais il n'est malheureusement arrivé que trop sou-

time dirigé contre l'Angleterre. Sur tous ces points on consultera : les dépêches et lettres de Keene pour l'année 1757 (W. Coxe, *España bajo el reinado de la Casa de Borbón*, éd. esp. de Salas, t. 3, p. 438-469 ; R. Lodge, p. 510-511) ; la première instruction rédigée pour Fuentes, le 11 septembre 1758, avant un départ pour Londres qui tarda plusieurs mois (A.H.N., Estado, leg. 3456) ; le travail de V. Palacio Atard, *Las embajadas de Abreu y Fuentes en Londres (1754-1761)*, dans *Simancas. Estudios de historia moderna*, t. 1 (1950), p. 55-122; les lettres de Masones à Wall, des 16 juin, 12 et 15 juillet, 28 août 1758 (A.H.N., Estado, leg. 6526).

vent, soit par la fatalité des circonstances, soit par une suite de l'administration intérieure de ces deux monarchies, que malgré la tendresse réciproque dont les deux souverains sont animés l'un pour l'autre la confiance mutuelle qui devroit en être un attribut nécessaire a souffert des altérations fort préjudiciables à la gloire et à l'avantage des deux couronnes.

Il n'est pas étonnant que la jalousie des Espagnols sous les rois de la maison d'Autriche ait subsisté autrefois pendant deux siècles de guerres presque continuelles qu'ils ont eu à soutenir contre la France. On devoit même s'attendre que cette passion, qui avoit jetté de profondes racines dans les cœurs, germeroit encore pendant les premières années qui suivroient l'élévation d'un prince de la maison de France au trône de Castille. Mais il étoit naturel de penser que les intérêts des deux puissances ayant cessé d'être opposés après la mort de Charles 2, il s'établiroit entre elles une correspondance solide et inaltérable, et telle que le feu Roi, de glorieuse mémoire, l'avoit annoncée, lorsqu'après avoir accepté le testament de ce prince, il dit à l'ambassadeur d'Espagne *qu'il n'y auroit plus de Pyrénées,* c'est-à-dire que les barrières politiques qui avoient séparé les deux nations ne devoient plus subsister.

Il seroit superflu d'entrer icy dans le détail des événemens qui depuis le commencement de ce siècle, et surtout depuis la mort du feu Roi, ont occasioné de l'interruption, ou du moins de la tiédeur, dans la bonne intelligence entre la France et l'Espagne.

Il ne faut pas se dissimuler que la cour de Madrid a cru avoir à se plaindre de celle de Versailles, principalement par raport aux négociations qui ont été terminées par la paix de 1738 et par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle [7]. L'examen et la

7. Les traités de Vienne (1738) et d'Aix-la-Chapelle (1748) avaient, en effet, été précédés de préliminaires de paix signés par la France sans participation de

discussion du plus ou moins de fondement que ces plaintes ont pu avoir seroient également inutiles et, s'il étoit nécessaire de constater des éclaircissemens certains sur l'irrégularité des procédés respectifs, il seroit facile de prouver que la France a plus de reproches à faire qu'à recevoir. Mais il faut partir de l'état actuel tant des affaires générales que de la position particulière des deux cours.

Le Roi a eu jusqu'à présent et ne cessera jamais d'avoir une juste prédilection pour l'amitié et pour l'alliance du Roi son cousin, et Sa Majesté ne désire rien plus sincèrement que d'en resserrer et d'en perpétuer les nœuds autant qu'il pourra concilier les mouvemens de son cœur avec les besoins essentiels de ses royaumes. Les liaisons intimes du sang, le goust personel, les intérêts réciproques, tout inspire au Roi ces sentimens inaltérables. Sa Majesté n'a négligé aucune occasion de les témoigner à Sa Majesté Catholique et les a accompagnés des marques de la plus sincère confiance. Le Roi est bien persuadé que ce prince est dans les mêmes dispositions à l'égard de Sa Majesté. Elle vient même d'en recevoir les preuves les plus tendres et les plus éclatantes à l'occasion de l'affreux attentat commis contre sa personne le 5 du mois dernier [8].

Le soin de cultiver ces dispositions doit être regardé par les ambassadeurs qu'elle entretient à Madrid comme le premier de leurs devoirs.

Le Roi a cru ne devoir confier un emploi si distingué et si important qu'à un ministre également digne et capable de le remplir conformément aux vues de Sa Majesté, et elle a fixé son

l'Espagne : d'où un ressentiment tenace et une méfiance justifiée qui pesèrent lourdement sur les rapports entre les deux pays (voir plus haut, p. 58-59, le premier paragraphe du mémoire de Noailles de 1752).

8. Allusion à l'attentat de Damiens. A cette occasion, le Roi d'Espagne avait adressé à son cousin deux lettres pleines de sollicitude (15 et 24 janvier 1757, C. P. Espagne 521, fol. 40, traduction seulement; fol. 74, orig.).

choix sur le sieur marquis d'Aubeterre dont elle connoît l'attachement et le zèle pour son service, et qui joint à ses talens naturels et à ses connoissances acquises le mérite de l'expérience dans l'art de négocier. L'estime et la considération générale qu'il s'est acquises pendant le temps de sa résidence à la cour de Vienne ne laissent aucune doute sur l'habileté et la prudence avec lesquelles il se conduira en Espagne, et sur le succès avec lequel il justifiera la préférence dont le Roi a bien voulu l'honorer.

La communication qui a été donnée au sieur marquis d'Aubeterre de toute la correspondance relative aux affaires de Sa Majesté à la cour de Madrid, surtout depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, l'aura informé de la nature, de l'objet et de la suite des négociations dont le sieur duc de Duras a été chargé et du plan de conduite qui, depuis le retour de cet ambassadeur, a été prescrit au sieur abbé de Frichman [9]. Cependant il ne sera pas inutile de remettre icy sous les yeux du sieur marquis d'Aubeterre un tableau racourci et fidèle de tout ce qui s'est passé à cet égard.

Le Roi en terminant aussi généreusement qu'il l'a fait la guerre occasionnée par la mort de l'empereur Charles VI s'étoit proposé non seulement de procurer à ses peuples une paix dont ils avoient réellement besoin, mais encore de rétablir sur des fondemens solides et durables le repos de l'Europe et l'intelligence entre les principales puissances qui la gouvernent. Le Roi auroit eu cette satisfaction, si les autres souverains animés par les mêmes principes d'équité et de modération avoient voulu

9. Frischman de Rosemberg (Louis-Marie). 1705-1782. Fils de diplomate, prêtre du diocèse de Langres, il remplit pendant plus de huit ans (1749-1757) les fonctions de secrétaire de l'ambassade de France à Madrid. Il y fut chargé d'affaires à deux reprises : d'abord du 10 octobre au 27 novembre 1752 (entre le départ de Vaulgrenant et l'arrivée de Duras), puis du 4 octobre 1755 au 14 avril 1757 (entre le départ de Duras et l'arrivée d'Aubeterre). Revenu en France en juin 1757, il fut attaché à la feuille des bénéfices (1757-1765), puis devint aumônier de Mme Adélaïde (A.A.É., Personnel, 1re série, t. 33, fol. 3-16).

concourir à des vues si salutaires. Mais Sa Majesté ne tarda pas à s'apercevoir que de toutes les parties contractantes à Aix-la-Chapelle, elle étoit presque la seule qui eût négocié de bonne foi et avec des intentions pures et désintéressées. Le systhème politique que l'Angleterre parut d'abord disposée à suivre fit soupçonner que cette couronne, n'ayant désiré la fin des hostilités que par l'impossibilité où elle étoit de les continuer, ne profiteroit de l'intervalle du calme que pour se préparer à une nouvelle guerre. L'événement n'a que trop justifié cette conjecture.

La cour de Londres pour masquer ses projets ambitieux consentit à nommer des commissaires, qui se rendirent à Paris afin d'y travailler, de concert avec ceux du Roi et conformément à l'article 18 du traité d'Aix-la-Chapelle, à terminer à l'amiable entre les deux cours les points de discussion que l'activité avec laquelle la paix avoit été négociée et signée n'avoit pas permis de régler par le même traité [10]. Mais il fut aisé de remarquer, dès les premières conférences qui se tinrent entre les commissaires respectifs, que l'Angleterre ne cherchoit qu'à gagner du temps pour se mettre en état d'opérer par la force des armes ce qu'elle sentoit bien qu'elle ne devoit ni ne pouvoit obtenir par les raisons de droit.

Le Roi ne laissa point ignorer ses soupçons à la cour de Madrid et ne négligea rien pour éclairer les ministres de Sa Majesté Catholique et pour les mettre en garde contre les desseins pernicieux de l'Angleterre.

10. L'article 18 du traité d'Aix-la-Chapelle se terminait de la façon suivante : « ... les autres articles qui n'ont pu être réglés pour entrer dans le présent traité le seront incessamment à l'amiable par les commissaires nommés à cet effet ou autrement selon qu'il en sera convenu par les puissances intéressées. » Conformément à ces dispositions, des commissaires anglais et français se réunirent pour discuter des droits respectifs de leurs deux pays en Amérique. Sur ces négociations et leur échec, on consultera les *Mémoires des commissaires du Roi et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique, avec les actes publics et pièces justificatives* (Paris, Impr. royale, 1755, 3 vol. in-4°).

Le Roi d'Espagne avoit pris depuis quelque temps deux engagemens qui n'avoient pour motif et pour objet de sa part que d'assurer la tranquillité de son règne et de prévenir tous sujets de mésintelligence et de discussion qui pourroient la troubler.

Le premier de ces engagemens est la convention signée à Madrid le 5 octobre 1750, par laquelle, sous le prétexte de régler ce que la paix d'Aix-la-Chapelle avoit laissé dans l'indécision par raport aux prétentions respectives de l'Espagne et de l'Angleterre, Sa Majesté Catholique a accordé aux Anglois, au préjudice des autres nations, les plus grands avantages de commerce dans ses États en Europe et la permission d'aller chercher du sel dans l'isle de Tortugas en Amérique, ce qui leur procure la facilité de raser les côtes des domaines espagnols pour y faire la contrebande jusqu'à Honduras [11].

Le second engagement est le traité conclu en 1752 entre les cours d'Espagne, de Vienne et de Turin [12], par lequel ces trois puissances sont convenues de maintenir le repos et la neutralité de l'Italie et de conserver et garantir, conformément au traité d'Aix-la-Chapelle, l'état des possessions tant des puissances contractantes que des deux infans d'Espagne établis dans cette partie de l'Europe. Sa Majesté Catholique a garanti de plus, par le même traité, la Savoye et le comté de Nice au Roi de Sardaigne.

Il n'est pas inutile d'observer que ces deux engagements furent contractés par la cour de Madrid sans la participation et même à l'insçu de la France. Le Roi d'Espagne désiroit que le Roi son frère accédât au traité concernant l'Italie mais Sa Majesté Sicilienne, qui n'avoit voulu prendre aucune part aux stipulations du traité d'Aix-la-Chapelle, refusa constament d'intervenir dans un traité qui les renouvelloit et les confirmoit sans réserve ni modification.

11. Texte de ce traité dans A. Del Cantillo, *Tratados, convenios y declaraciones de paz...*, p. 409.

12. Traité d'Aranjuez, du 14 juin 1752 (*ibid.*, p. 412).

C'est dans ces circonstances que le sieur duc de Duras arriva en Espagne en qualité d'ambassadeur extraordinaire du Roi. Il n'eut, dans les premiers temps de sa résidence à Madrid, aucune négociation importante à entamer ou à suivre, et l'objet de son zèle et de son travail fut de se concilier les bontés de Sa Majesté Catholique et l'amitié de ses ministres. Ses soins eurent le succès qu'il devoit naturellement en attendre et les sieurs de Carvajal et marquis de La Ensenada lui donnèrent bientôt des preuves non équivoques de leur estime et de leur confiance [13].

Le Roi et son Conseil jugèrent alors qu'il étoit également nécessaire et convenable aux intérêts des deux monarchies de former entre elles une nouvelle liaison au moyen d'une convention qui, sans rappeller les anciens traités qu'elles avoient conclus précédemment et sans porter aucune atteinte à ceux que l'Espagne avoit signés avec d'autres puissances, renfermeroit une garantie pure et simple des États réciproques tant en Europe qu'en Amérique [14]. L'intention étoit de faire servir cet engagement défensif à rétablir une parfaite intelligence entre les deux cours et à cimenter entre elles, autant qu'il seroit possible, une amitié et un concert fondés tant sur les liens du sang que sur la gloire des deux souverains et sur la sûreté de leurs monarchies. On se proposoit aussi d'imposer par là aux ennemis communs des deux nations et aux entreprises qu'ils pourroient former contre elles.

13. C'est là un vue rétrospectivement optimiste, que dément l'examen de la correspondance de Duras (*Recueil,* XII bis, p. 306-307) aussi bien que la suite des événements.

14. Sur les efforts du gouvernement français et de Duras pour amener l'Espagne à signer un nouveau pacte de famille, on consultera la correspondance diplomatique de l'année 1753, tant en France (C. P. Espagne 513 et 514) qu'en Espagne (A.H.N., Estado, leg. 3397; et A.G.S., Estado, leg. 4521). Ces efforts se concrétisèrent par la rédaction, à Versailles le 27 août 1753, d'un « Projet de convention défensive entre la France et l'Espagne », que Duras remit à Carvajal le 4 septembre, avec une lettre explicative (ces documents se trouvent dans les archives françaises et espagnoles mentionnées ci-dessus).

Quels qu'aient été les véritables motifs qui empêchèrent la cour de Madrid d'accepter la proposition de cette alliance purement défensive, il y fut suppléé en quelque sorte par une lettre que le sieur de Carvajal écrivit, par ordre du Roi son maître, le 12 novembre 1753, au sieur duc de Duras. Cette lettre, après avoir exposé les raisons qui faisoient regarder au Roi d'Espagne comme inutile et peut-être dangereuse la conclusion d'un traité formel sur l'objet en question, s'exprime ainsi : « La défense réciproque des deux branches (de la maison de France) se trouve fondée en un traité de deux articles seulement, mais qui sont infaillibles : l'un consiste dans l'étroite union du sang entre les deux rois, et l'autre dans l'amitié personnelle qui règne entre eux. En vertu de ces deux articles, Sa Majesté (Catholique) compte, en cas qu'elle fût attaquée par les ennemis de la maison de Bourbon, demander du secours au Roi son cousin, qui lui en donneroit sans demander s'il y a un traité, et c'est dans cette confiance qu'elle n'en a point fait la proposition à la France. Le Roi Très Chrétien peut compter sur les mêmes sentimens et, s'il se trouvoit pressé par ses ennemis, il recevroit au premier avis les secours qui pourroient dépendre de Sa Majesté (Catholique) [15] ».

Telle étoit la situation des esprits et des choses à la cour d'Espagne lorsque le sieur de Carvajal mourut, et sa mort fut suivie, peu de temps après, de la disgrâce du marquis de La

15. Ce paragraphe est tiré de la traduction placée par Duras en regard d'une copie de la lettre de Carvajal (C. P. Espagne 514, fol. 421-423). Le texte espagnol, que nous empruntons à la minute autographe de ce ministre, est le suivant : « ... La recíproca defensa de los dos se funda en un tratado de dos artículos, pero infaltables : uno es la estrecha unión de sangre entre los dos, y otro la íntima amistad personal entre uno y otro. Que sobre ellos qüenta S. M., si se halla oprimido de enemigos, pedir socorro a su Primo y que se le dará sin preguntar si ay tratado, y en essa confianza no ha propuesto que se haga alguno a la Francia; y que sobre los mismos puede contar el Rey Christianíssimo que, si se hallase estrechado de sus enemigos, a el primer aviso tendrá su auxilio hasta donde alcanzen sus fuerzas... » (A.H.N., Estado leg. 3397).

Ensenada [16]. Les ministres qui les remplacèrent, et dont on aura lieu de parler dans la suite de ce mémoire, ne se montrèrent pas aussi favorablement disposés pour l'intimité du concert à établir entre les deux cours.

Les Anglois commençoient déjà à développer par les mesures qu'ils prenoient, soit en Amérique, soit en Europe, les vastes projets de cupidité et d'ambition qu'ils ont ensuite entrepris d'exécuter en manquant, avec autant de violence que d'artifice, à toutes les loix et à toutes les bienséances.

Le Roi envoya successivement au sieur duc de Duras les instructions les plus détaillées et les ordres nécessaires pour faire connoître à Sa Majesté Catholique et au ministère espagnol toute l'injustice et le danger des procédés des Anglois. Sa Majesté écrivit même sur ce sujet plusieurs lettres de sa main au Roi son cousin, qu'il a informé dans le plus grand détail de toutes les circonstances relatives à la négociation qu'on suivoit à Londres, de très bonne foi de la part de la France et avec la plus indigne duplicité de la part de l'Angleterre [17]. Sa Majesté offrit même au Roi d'Espagne de le rendre l'arbitre et le médiateur des différends dont il s'agissoit [18]. Mais toutes ces démarches d'amitié et de confiance n'ont produit que des assu-

16. Carvajal était mort le 8 avril 1754. La Ensenada fut disgracié et exilé le 20 juillet 1754 (Voir plus haut, p. 45, note 6 et p. 49, note 13).

17. Lettre de Louis XV à Ferdinand VI, 27 septembre 1754 (A.G.S., Estado, leg. 4521, orig.; C. P. Espagne 516, fol. 83, min. et projet), accompagnée d'un long mémoire sur les rapports franco-anglais depuis 1748 (*ibid.*, fol. 92-110). Lettre et mémoire sont très probablement l'œuvre de Noailles (voir C. Rousset, *Corr. de Louis XV et du mar. de Noailles*, t. 2, p. 339-372). Autres lettres de Louis XV au roi d'Espagne, des 24 février 1755 (A.G.S., Estado, leg. 4521, orig.; C.P. Espagne 517, fol. 158, min.) et 13 mai 1755 (A.G.S., leg. cité ; C.P. Espagne, vol. cité, fol. 321 et 323, minutes), cette dernière accompagnée d'un « Mémoire historique de la négociation entre la France et l'Angleterre depuis le retour du duc de Mirepoix à Londres » (*ibid.*, fol. 324-332). Les dates des deux dernières lettres de Louis XV sont données d'après les originaux : les minutes portent celles du 25 février et du 12 mai.

18. Les lettres et mémoires cités à la note précédente, s'ils tendent bien à intéresser Ferdinand VI au conflit franco-britannique, ne font aucune allusion précise à une médiation de sa part.

rances, à la vérité très sincères, de la tendresse de ce prince pour Sa Majesté et des réponses vagues et générales sur l'objet dont il étoit principalement question [19].

Les ministres espagnols, après avoir affecté d'abord de croire que les discussions de la France avec l'Angleterre concernant l'Amérique n'occasionneroient point une rupture entre les deux couronnes, parurent ensuite vouloir se persuader que la guerre qui venoit d'éclater de la part des Anglois deviendroit plus vive et plus longue si le Roi d'Espagne se déclaroit pour la France.

En partant de ce principe réel ou supposé, la cour de Madrid a adopté un système de neutralité et d'inaction aussi favorable à l'Angleterre que dangereux pour la France, et rien n'a été capable jusqu'à présent de déranger un plan aussi extraordinaire et aussi imprévu. Le Roi est même si convaincu qu'on ne feroit à cet égard que des tentatives infructueuses que Sa Majesté a prescrit, il y a déjà plusieurs mois, au sieur abbé de Frichman, chargé de ses affaires à Madrid, de se borner à y être un observateur exact et attentif de tout ce qui peut intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté relativement aux circonstances présentes et se renfermer constament dans des discours généraux lorsqu'on le mettra à portée de parler sur cette matière [20].

Il n'a pas été facile de démesler d'abord quelle étoit la véritable cause et le mobile secret de la cour de Madrid. On avoit d'abord soupçonné que des raisons personnelles avoient inspiré aux deux principaux ministres de Sa Majesté Catholique des sentimens peu favorables à la confiance que le duc de Duras

19. Ferdinand VI à Louis XV, 27 novembre 1754 et 4 juin 1755 (A.G.S., Estado, leg. 4521, minutes et projets; C. P. Espagne 516, fol. 340-341; et 517, fol. 431, originaux).

20. Rouillé à Frischman, 28 octobre 1755 (C. P. Espagne 518, fol. 246 v°), 24 et 31 août 1756 (C. P. Espagne 520, fol. 143 v° et 182).

avoit tâché d'établir entre lui et ces deux ministres, mais on a eu lieu de s'apercevoir, depuis que cet ambassadeur est de retour en France, que les conjectures qu'on avoit formées à cet égard étoient sans fondement. En effet depuis cette époque le ministère espagnol n'a pas été moins éloigné de se prêter aux vues de la France.

On a soupçonné ensuite que l'ancien attachement du duc d'Albe pour la cour de Vienne avoit influé vraisemblablement sur les conseils qu'il avoit donnés à Sa Majesté Catholique. Mais cette opinion paroît destituée de fondement, puisque le traité d'alliance et d'amitié conclu le 1er de may dernier entre le Roi et l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême n'a apporté aucun changement dans la façon de penser et d'agir du Roi d'Espagne et de ses ministres.

La prédilection naturelle du sieur Wall [21] pour sa patrie, les préjugés et les affections qu'il a contractés à Londres pendant un séjour de plusieurs années, enfin sa liaison intime et affichée avec le sieur Keene, ambassadeur d'Angleterre à Ma-

21. Wall y Devreux (Ricardo). 1694-1777. Né à Nantes de parents réfugiés irlandais, il s'attacha au duc de Vendôme qu'il suivit en Espagne. Passé au service de Philippe V, il prit part à l'expédition de Sicile (1718), accompagna le duc de Liria en Russie (1727-1730) et fit dans l'armée espagnole les campagnes d'Italie de 1734-1735 et 1742-1746. Élevé en 1747 au grade de maréchal de camp, il dut à l'amitié du duc d'Huéscar d'être choisi par Carvajal pour remplir une mission secrète à Londres (1747-1748). La paix conclue, il demeura en Angleterre comme ministre plénipotentiaire d'abord, puis — à partir de 1751 — comme ambassadeur. Peu après, il était promu lieutenant-général (1752). A la mort de Carvajal, c'est encore Huéscar qui le fit rappeler pour occuper le secrétariat d'État des Affaires étrangères (mai 1754). Il y continua la politique d'équilibre européen de son prédécesseur, mais avec une inclination plus marquée vers l'Angleterre. Lorsque éclata la guerre de Sept ans, il opta résolument pour une attitude de neutralité qu'il maintint jusqu'à la mort de Ferdinand VI (1759). Charles III le confirma dans ses fonctions, mais lui imposa une politique de rapprochement avec la France qui aboutit à la conclusion du pacte de famille et à l'entrée en guerre de l'Espagne contre l'Angleterre. Peu après la signature de la paix, Wall se retira (août 1763). Voir A.H.N., Órdenes, Santiago, exp. 9021; *ibid*, Estado, leg. 3436, n° 14; *Memorias manuscritas del marqués de Valdeolmos*, tome de 1754, p. 101. *Recueil*, XII bis, p. 252, note 1; et enfin *Dict. of Nat. Biography*, t. XX (notice assez détaillée, mais truffée d'erreurs).

drid, peuvent à la vérité être regardés comme autant d'obstacles au concert qu'il étoit si important de former entre la France et l'Espagne, mais des considérations aussi inférieures n'auroient pas prévalu sur les motifs essentiels qui auroient dû diriger les délibérations et les démarches de sa cour.

Il faut donc qu'il y ait eu une raison supérieure et prédominante qui ait fixé l'Espagne dans le parti qu'elle a pris et dont elle paroît bien déterminée à ne pas s'écarter.

On croit devoir confier au sieur marquis d'Aubeterre, mais sous le plus inviolable secret, et pour son instruction personnelle, les connoissances particulières que le Roi a acquises depuis quelque temps à cet égard.

Le Roi d'Espagne est un monarque également respectable par la probité et la bonté de son cœur, par la pureté et la droiture de ses intentions, par les principes de religion et de piété qui dirigent toutes ses pensées et toutes ses actions. Il a pour le Roi son cousin l'amitié la plus tendre et l'attachement le plus inviolable, et son expression favorite est de dire souvent *qu'il n'y a pas une goute de sang dans ses veines et dans celles de Sa Majesté qui ne soit la même.* Il désire la gloire et les avantages de sa maison et il connoît l'importance de l'union la plus intime entre ses différentes branches. Ces sentimens du Roi d'Espagne se développent avec évidence dans toutes les occasions qui le mettent à portée de les manifester, et l'on est persuadé qu'un de ses ministres qui lui proposeroit quelque mesure à prendre contre la France s'exposeroit à un danger certain d'encourir la disgrâce de ce prince.

Il doit sans doute paroître fort étonnant qu'avec ces dispositions aussi sincères qu'elles sont invariables, le Roi d'Espagne ait adopté un systhème politique qui semble leur être absolument contraire. Mais malheureusement les Rois les plus justes et les mieux intentionnés ne peuvent pas tout voir par leurs

yeux et ils n'envisagent les objets que dans l'unique point de vue sous lequel on les leur présente. C'est donc dans la façon de penser des personnes qui ont la principale part à leur confiance qu'il faut presque toujours chercher les motifs de la conduite qu'ils tiennent.

Le Roi d'Espagne, également fidèle à tous ses devoirs, a eu constament pour la Reine son épouse l'amitié la plus tendre et la plus grande estime, et c'est aux conseils de cette princesse qu'il a paru jusqu'à présent déférer avec une complaisance sans bornes.

La Reine d'Espagne, avant que de monter sur le trône, s'étoit souvent expliquée avec les ambassadeurs du Roi en des termes qui ne devoient laisser aucun doute sur ses sentimens. Elle n'avoit, disoit-elle, depuis qu'elle étoit entrée dans la maison de France, d'autres maximes, d'autres principes et d'autres intérêts que ceux de cette couronne. Mais l'événement n'a pas justifié l'opinion que cette princesse avoit donné lieu de concevoir de ses affections. Elle passe pour avoir beaucoup d'esprit, de prudence et d'adresse. Elle a conservé les idées de vanité et de hauteur assez naturelles aux maisons d'Autriche et de Bragance. Elle a du goust pour la représentation et la magnificence. Elle aime les fêtes et les spectacles et ne craint rien si vivement que de se voir peut-être bientôt réduite à une vie privée. Cette crainte n'est cependant pas sans quelque fondement. Le Roi d'Espagne, dont le caractère a des traits frapans de resemblance avec celui du Roi Philippe V son père, est sujet à des accès de mélancolie qui lui ont déjà inspiré plusieurs fois des projets de retraite et d'abdication. Il est aisé de juger que la Reine son épouse ne sera jamais complice d'une pareille idée et qu'elle écarte avec soin tout ce qui pourroit en occasionner ou en accélérer l'exécution. Tels sont, par exemple, les embarras et les inquiétudes que causeroit infailliblement à ce prince une guerre dans laquelle il se trouveroit engagé, et

ce n'est pas sur de simples conjectures qu'on attribue à cette appréhension de la Reine d'Espagne l'indifférence et l'inaction de la cour de Madrid relativement aux affaires générales de l'Europe.

Les ministres de Sa Majesté Catholique pourroient seuls éclairer ce prince sur ce qu'exigent de lui dans les circonstances présentes sa gloire personnelle, son amitié pour le Roi et les avantages les plus essentiels de la monarchie espagnole. Mais à supposer dans ces ministres les dispositions favorables qu'ils n'ont pas pour la France et les lumières qui leur manquent peut-être également sur les véritables intérêts de leur maître, il n'en est aucun parmi eux qui osât courir le risque de déplaire à la Reine et qui voulût sacrifier sa place à l'honneur et à la satisfaction de représenter avec courage la vérité à ce prince. Le sieur Wall n'a pas même dissimulé dans plusieurs de ses conversations, soit avec le sieur duc de Duras, soit avec le sieur abbé de Frichman, qu'il s'étoit fait une loi de ne jamais rien proposer à Sa Majesté Catholique, de se borner à lui exposer les faits et de n'être qu'un instrument purement passif de ses volontés.

Le sieur marquis d'Aubeterre sentira parfaitement de lui-même que tout ce qu'on vient d'exposer dans ce mémoire sur le mobile secret de la conduite de l'Espagne n'est que pour lui seul, et qu'il n'a d'usage à en faire que pour sa conduite personnelle.

La conclusion naturelle qu'il en tirera en même temps est qu'il seroit absolument inutile, et peut-être fort dangereux, qu'il voulût entreprendre de changer le systhème actuel de la cour de Madrid. S'il est permis de se flater de quelque variation, qui pourroit arriver dans la suite à cet égard, on ne doit l'espérer que des circonstances et des événemens, et en attendant il faut que le sieur marquis d'Aubeterre s'occupe principalement du soin de se rendre agréable à LL. MM. CC. et de se concilier l'estime des ministres qui sont chargés des différentes parties

de l'administration. Le Roi et la Reine d'Espagne sont déjà prévenus en faveur de l'ambassadeur de Sa Majesté par les témoignages avantageux qui leur ont été rendus de ses talens, de ses vertus et de son zèle, et il n'aura qu'à cultiver ces dispositions si justement méritées de sa part. Mais il sera important en même temps qu'il évite avec attention tout ce qui pourroit inspirer de l'ombrage ou de la jalousie aux ministres. Il n'est que trop vraisemblable qu'ils chercheroient alors à lui rendre de mauvais offices et à rendre suspects ses discours et ses démarches. Il ne sçauroit donc être trop réservé et trop circonspect sur un article ausi délicat.

Cette règle de conduite convenable à tous égards vis-à-vis chacun des ministres espagnols est encore plus essentielle à observer avec celui qui est chargé du département des Affaires étrangères. Il est sans doute aussi désagréable qu'incommode pour un ambassadeur d'avoir à se défier du canal naturel établi pour sa correspondance dans le pays où il réside; mais l'homme public subordonne toujours à l'objet de sa mission toutes les considérations qui lui sont personnelles. Le marquis d'Aubeterre doit par conséquent se conduire à l'égard du sieur Wall de façon que celui-cy ne puisse avoir aucun sujet légitime de se plaindre des procédés ou des propos de l'ambassadeur du Roi. On sait en France à quoi s'en tenir sur les préjugés et sur les affections de ce secrétaire d'État. Le meilleur plan à suivre dans les relations qu'on est obligé d'entretenir avec lui est de l'écouter et de lui répondre avec tranquilité. Cela est d'autant plus nécessaire que sa bile s'allume fort aisément et qu'il n'est ni assez éclairé, ni assez modeste, pour souffrir la contradiction.

On croit qu'il seroit superflu de tracer icy le portrait des ministres espagnols d'après les couleurs dont on les a peints quelquefois lorsqu'on a voulu donner une idée juste de leurs talens, de leur caractère et de leurs intentions. Ce qui se trouve

à ce sujet dans les différentes relations envoyées d'Espagne n'est peut-être pas fondé sur des connoissances assez approfondies et le sieur marquis d'Aubeterre doit examiner par lui-même et à loisir quelles sont les bonnes ou les mauvaises qualités, la capacité, le génie, les inclinations et le crédit de ces ministres.

Ce qu'on a déjà dit dans ce mémoire par raport au sieur Wall suffit pour mettre l'ambassadeur du Roi en état de fixer son jugement sur ce qui méritera le plus sa vigilance et ses observations relativement à ce ministre. On se contentera d'ajouter icy une esquisse abrégée de ce qui a été mandé successivement de Madrid au sujet des autres ministres de Sa Majesté Catholique.

Le duc d'Albe joue le premier rôle dans le ministère d'Espagne. On s'étoit aperçu, dès le temps de son ambassade en France, qu'il étoit l'ennemi du marquis de La Ensenada et qu'il ne négligeroit rien pour le déplacer. L'événement a vériffié l'opinion qu'on avoit à cet égard. Ce duc a de l'esprit et du manège, mais on a lieu de croire que ses connoissances sont superficielles. On ne peut guères être plus habile qu'il l'est dans l'art de la dissimulation, et si l'on n'étoit point en garde contre les fausses confidences ou les spécieuses démonstrations d'amitié qu'il sait employer avec une apparence assez naturelle de franchise, il parviendroit bientôt à découvrir le secret des autres, sans laisser pénétrer le sien. Peu délicat sur le choix des moyens, il ne perd jamais de vue l'objet de son ambition. Il est peut-être également à craindre de l'avoir ou pour ami ou pour ennemi déclaré. D'ailleurs on est persuadé qu'il conserve dans son cœur l'attachement, héréditaire dans sa maison, pour la cour de Vienne.

D'après ce portrait qui, s'il n'est pas exactement fidèle, est cependant assez ressemblant, il conviendra que le sieur marquis d'Aubeterre, en lui marquant toutes les politesses et tous

les égards qu'exigent sa naissance, ses dignités et ses emplois, veille soigneusement sur ses démarches et se renferme si scrupuleusement avec lui dans les bornes de la plus grande circonspection que ce duc ne puisse faire aucun mauvais usage de ce que l'ambassadeur de Sa Majesté lui auroit dit.

Le sieur d'Eslava et le comte de Valdeparaiso sont les deux autres ministres [22] de Sa Majesté Catholique, le premier ayant le département de la guerre et le second celui des finances.

Le sieur d'Eslava [23] est un ancien militaire, plein de probité et de candeur, et qui a toujours paru sectateur zélé de la plus intime liaison entre les deux couronnes. Il est estimé pour sa vertu, mais il a peu de crédit et ne se mêle que de la partie d'administration dont il est chargé.

Le comte de Valdeparaiso [24] a constament parlé tant au sieur duc de Duras qu'à l'abbé de Frichman de façon à faire bien augurer de ses dispositions pour la France. Il vient même d'en donner une preuve non équivoque en procurant de fort bonne grâce aux vaisseaux de la compagnie françoise des Indes,

22. Il y avait, en réalité, deux autres ministres espagnols : le marquis del Campo de Villar, secrétaire de Grâce et Justice, dont nous avons parlé plus haut (voir p. 66, note 18) et don Julián de Arriaga y Rivera (1700-1776), bailli de l'ordre de San Juan (A.H.N., Órdenes, San Juan, exp. 23326), chef d'escadre en 1750 et secrétaire d'État de la Marine et des Indes, de 1754 à sa mort. Mais l'instruction les passe sous silence, probablement en raison de leur peu d'influence en matière politique.

23. Eslava y de Lazaga (Sebastián-Carlos de). 1685-1759. Officier de carrière, il franchit tous les échelons de la hiérarchie militaire avant d'être nommé vice-roi de la Nouvelle-Grenade (1740-1748), où il s'illustra en défendant Carthagène contre les Anglais. A son retour, il devint capitaine général d'Andalousie et directeur général de l'infanterie (1750-1754), puis fut placé à la tête du secrétariat d'État de la Guerre, le 21 juillet 1754 et occupa ce poste jusqu'à sa mort (A.H.N., Órdenes, Santiago, exp. 2741; *Dicc. Encicl. Hispano-americano*, t. 7, *subverbo*).

24. Valdeparaíso (Juan-Francisco Gaona y Portocarrero, comte de). 1696-1760. Premier écuyer de la reine Bárbara, il devint à la chute de La Ensenada secrétaire d'État des Finances. Charles III le remplaça par Squillace le 8 décembre 1759 et le nomma ambassadeur en Pologne. Il mourut le 4 février 1760, avant d'avoir rejoint son nouveau poste (*Memorias del marqués de Valdeolmos*, tomes de 1754, p. 156 et 239; 1759, p. 227; 1760[I], p. 81).

qui ont relâché depuis peu sur la côte d'Espagne, toutes les facilités dont ils avoient besoin tant pour la sûreté que pour le transport de leurs cargaisons.

Le sieur marquis d'Aubeterre aura soin de cultiver par des attentions suivies la connoissance et l'amitié de ces deux ministres, mais sans affectation, et en évitant de marquer pour eux des préférences qui indisposeroient infailliblement et allarmeroient peut-être leurs confrères.

Les présidens des différens Conseils, et spécialement de celui des Indes, et les chefs des bureaux, qu'on connoît en Espagne sous le nom de covachuelas, ont toujours été regardés comme ayant une influence efficace sur certaines branches de l'administration espagnole, et il ne peut être que très utile que l'ambassadeur du Roi se ménage quelque correspondance au moins indirecte avec eux. On a trop bonne idée de leur fidélité pour les soupçonner d'être susceptibles de corruption. D'ailleurs cette voye pour se procurer des avis est si odieuse par elle-même que malgré le préjugé trop généralement adopté à cet égard, le Roi aimera toujours mieux que son ambassadeur ne fasse point usage de cette ressource dont la bassesse est évidente et dont l'utilité est au moins fort douteuse. Mais il y a des occasions où, sans blesser la délicatesse de ceux dont on peut attendre quelques services, il est permis d'exciter leur zèle par des présens qui ne font pas rougir la vertu, et si pour remplir cet objet il faut quelquefois employer quelque argent, le Roi autorise le sieur marquis d'Aubeterre à faire cette dépense.

Le sieur Farinelli a été pendant longtemps un personnage fort accrédité à la cour de Madrid par les bontés singulières dont le Roi et la Reine d'Espagne daignoient l'honorer. On ignore quel est précisément le degré de faveur dont il jouit actuellement. C'est ce que l'ambassadeur du Roi sera peut-être à portée de démesler. L'évêque de Rennes et le comte de Vaul-

grenant avoient été autorisés à offrir à ce musicien une pension de dix mille écus ou même plus considérable. Mais, soit par un motif de désintéressement de sa part, soit par le principe de l'attachement qu'on lui connoît pour la maison d'Autriche, il ne s'est jamais prêté aux insinuations qu'on a pu lui faire pour le gagner à la France, tandisque cette couronne a été dans un systhème d'intérêts et de vues différent de celui de la cour de Vienne. Il seroit peut-être plus facile aujourd'huy de lui faire accepter des marques effectives de la générosité du Roi, mais il faut laisser au ministre impérial [25] le soin de cultiver les dispositions de cette espèce de favori, et le sieur marquis d'Aubeterre doit se contenter de le traiter avec une attention convenable lorsqu'il en trouvera des occasions naturelles.

Les notions générales qu'on vient d'exposer icy concernant la cour de Madrid seront confirmées ou rectiffiées par l'examen et par les réflexions que l'ambassadeur du Roi fera lui-même, lorsqu'il sera arrivé à sa destination. L'on ne peut que se reposer sur son discernement du soin de bien connoître les personnes avec lesquelles il aura à vivre et à négocier. Cette connoissance des hommes est une partie des plus essentielles du ministère public et c'est un grand avantage, pour le succès des affaires dont on est chargé, que de savoir apprétier à leur juste valeur ceux avec qui l'on est dans le cas de les discuter.

Il n'a certainement pas tenu au sieur duc de Duras que pendant sa résidence à Madrid il ne tirât un parti utile pour le bien du service du Roi de la situation intérieure de la cour d'Espagne et de la diversité de sentimens et d'affections qui paroissoient agiter le ministère de Sa Majesté Catholique. Cet ambassa-

25. Rosemberg Orsini (Franz-Xaver, comte de). 1723-1796. Ministre plénipotentiaire d'Autriche à Copenhague (1751-1756), il fut envoyé en cette même qualité à Madrid où il arriva en septembre 1756. Elevé au rang d'ambassadeur en 1763, il quitta l'Espagne en juin 1765. Il fut ensuite ministre du Grand duc de Toscane (1766-1772), puis de l'Empereur.

deur y a constament travaillé avec la plus grande habileté, le zèle le plus fervent et l'activité la plus suivie. Mais le doute où il étoit lui-même s'il convenoit au succès de sa mission ou qu'il continuât d'agir ouvertement pour tâcher d'associer l'Espagne aux vues de la France, ou qu'il demeurât tranquille spectateur de ce qui se passoit sous ses yeux, fut au commencement de 1755 la matière des délibérations du Roi et de son Conseil, et après avoir pesé les avantages à espérer et les inconvéniens à craindre dont l'un et l'autre de ces deux partis étoient susceptibles, Sa Majesté jugea que la conduite du duc de Duras devoit désormais être purement passive, du moins à l'extérieur, et qu'il falloit attendre que des temps plus heureux ramenassent la cour de Madrid aux vrais principes du systhème politique qu'elle a intérêt de suivre [26].

Rien n'a été recommandé plus expressément au sieur abbé de Frichman que de se renfermer dans les bornes de la même retenue, et les intentions du Roi sont que le sieur marquis d'Aubeterre se conduise suivant la même méthode jusqu'à ce que les ministres de Sa Majesté Catholique lui fournissent des occasions de leur parler avec confiance et conformément aux instructions que le Roi lui feroit alors adresser.

On a mandé de Madrid que la présence de l'ambassadeur du Roi pourra y occasionner quelque changement dans la façon de penser et d'agir du ministère espagnol, mais il ne faut pas se flater de cette espérance. Personne ne seroit plus en état que le sieur marquis d'Aubeterre de faire sentir à la cour de Madrid l'illusion et le danger du systhème qu'elle a embrassé, mais les

26. Voir à ce sujet les dépêches de Rouillé, notamment celles des 11 janvier (C. P. Espagne 517, fol. 25-27) et 16 juillet 1755 (C. P. Espagne 518, fol. 45-52). Cependant, presque aussitôt après cette dernière, au moment où fut connue l'agression de Boscawen contre deux vaisseaux français, le ministre prescrivit à Duras une dernière tentative pour ranger l'Espagne à nos côtés. Ce fut un échec complet qui amena le rappel de Duras (20 juillet au 6 août 1755, C. P. Espagne 518, fol. 61-120).

raisons les plus évidentes présentées avec force produiroient-elles ce que les motifs les plus justes et les plus décens d'amitié, de parenté, de convenance et d'utilité réciproque n'ont pas pu opérer jusqu'à présent ? Il est certain qu'à n'envisager que sous l'aspect d'une politique sage et d'une prévoyance éclairée la conduite de l'Espagne, il est inconcevable que cette couronne se soit fixée au parti de l'indifférence absolue qu'elle professe et qui ne peut se concilier ni avec sa gloire, ni avec ses avantages. Mais l'énigme s'explique quand on réfléchit sur l'intérêt particulier des personnes qui ont l'influence prédominante dans les conseils et les résolutions de Sa Majesté Catholique et qui n'évitent rien avec tant de soin que d'altérer le repos dont ce prince jouit et de lui procurer quelqu'objet d'inquiétude ou de travail dont les suites leur paroissent trop redoutables.

On n'entrera point ici dans une répétition superflue de ce qui a été confié sur ce sujet au sieur marquis d'Aubeterre. On n'y ajoutera qu'une réflexion bien naturelle, c'est que si l'opinion dont il s'agit est aussi fondée qu'on a lieu de le penser, un motif aussi essentiel pour tous ceux qui en sont affectés continuera de l'emporter infailliblement sur toute autre considération. Il ne falloit pas moins sans doute pour rendre inutile tout ce que le Roi a représenté, soit par lui-même, soit par ses ministres, à Sa Majesté Catholique sur les circonstances actuelles. C'est aussi à la même cause qu'on croit devoir attribuer le peu de succès des démarches du comte de Rosemberg, ministre de la cour de Vienne à Madrid, pour engager l'Espagne à sortir de son inaction absolue, quoiqu'il ait toujours passé pour constant que la Reine d'Espagne étoit véritablement attachée à la maison d'Autriche et, en particulier, à l'Impératrice régnante.

La conséquence à tirer de cette disposition des choses et des esprits à la cour de Madrid est que l'ambassadeur du Roi doit, pour ne pas compromettre sans fruit le nom de Sa Majesté

et le caractère dont elle l'a honoré, s'abstenir également et de faire des reproches sur le passé et de rien exiger pour l'avenir. Il se renfermera dans des propos généraux et il profitera des occasions naturelles de s'expliquer sans aigreur et sans prétention sur les causes, les motifs et les effets de la présente guerre. Il déclarera bien précisément :

1) Que le Roi a toujours été bien éloigné de vouloir gesner le goust et les inclinations pacifiques du Roi son cousin, et que si Sa Majesté a désiré que ce prince agît avec elle dans un concert uniforme de principes et d'opérations, ce désir n'étoit pas moins fondé sur la gloire personelle de Sa Majesté Catholique et sur les avantages de la nation espagnole que sur les intérêts de la monarchie françoise. 2) Que les événemens ont prouvé jusqu'à présent que la France peut non seulement défendre ses possessions, mais attaquer même avec succès celles de ses ennemis sans le concours de l'Espagne. 3) Que cette dernière couronne auroit plus à redouter que la France des vues ambitieuses des Anglois sur l'Amérique, et qu'il est fort à souhaiter que les suites ne fassent pas regretter quelque jour à la cour de Madrid l'occasion qu'elle perd de se mettre à l'abri des entreprises que les Anglois ne sont que trop intéressés et trop disposés à former contre les domaines espagnols dans le nouveau monde. 4) Que les deux couronnes ne peuvent se flater de conserver la considération supérieure qui leur est due en Europe et dans l'administration des affaires générales qu'autant qu'on sera bien persuadé de leur union indissoluble, et que rien ne peut entretenir plus efficacement la haine et la jalousie contre elles chez les Anglois, leurs ennemis communs, que l'espérance qu'ils auront de pouvoir les attaquer successivement, sans avoir à craindre que l'une vienne au secours de l'autre. 5) Que les mêmes complaisances que les Anglois affectent de marquer aujourd'huy à l'Espagne pour la maintenir dans sa neutralité, ils

les auroient également pour la France s'ils étoient en guerre contre la première de ces deux couronnes.

C'est dans cet esprit que le sieur marquis d'Aubeterre devra s'expliquer dans ses conversations avec les ministres espagnols, lorsqu'ils lui en fourniront des occasions qu'il ne recherchera pas. C'est à sa prudence à appliquer ces différentes reflexions suivant les conjonctures et à y ajouter tout ce qu'il croira pouvoir être utile au service du Roi, en attendant que l'expérience du passé, les circonstances du présent et les hazards de l'avenir puissent enfin engager, s'il est possible, la cour de Madrid à sortir de sa léthargie.

Un des articles les plus importans, sur lesquels il est nécessaire que l'ambassadeur tâche de se procurer les notions les plus exactes, c'est sur la façon de penser de la cour de Madrid par raport aux deux infans d'Espagne établis en Italie. Il est démontré que ces établissemens, tels qu'ils ont été réglés par les derniers traités, ne pouvoient absolument pas se soutenir sans le secours des deux couronnes, et il est même fort douteux qu'avec ce seul appui ils eussent été en sûreté. D'ailleurs, on sait que les sentimens du Roi d'Espagne pour les princes ses frères, et en particulier pour l'infant don Philippe, ne le détermineroient vraisemblablement pas à faire de grands efforts en leur faveur. Enfin, les principes qui ont prévalu sous le règne de Philippe V ne subsistent plus à Madrid, et la plupart des Espagnols sont bien éloignés de penser qu'il faille de nouveau sacrifier le sang et les trésors de leur monarchie pour des objets qu'ils regardent comme lui étant absolument étrangers.

Ces considérations ont été l'un des principaux motifs de l'alliance que le Roi a contractée avec la cour de Vienne par le traité de Versailles du 1er de may dernier. Les articles de ce traité furent confidemment communiqués au Roi d'Espagne immédiatement après leur signature, et, par la réponse que ce prince fit

à une lettre que le Roi lui avoit écrite à cette occasion [27], on a dû juger que Sa Majesté Catholique avoit applaudi aux engagemens que ce traité renferme. Il faut espérer que, si la confiance rétablie entre les cours de France et de Vienne continuant de s'affermir de plus en plus conformément à leurs intentions occasionne entre elles quelques nouveaux arrengemens, le Roi d'Espagne leur accordera pareillement son suffrage, lorsqu'on lui fera part de ce qui aura été réglé. Le sieur comte d'Estrées [28] n'a été chargé que de suivre la négociation relative au concert à former pour les mesures et les opérations militaires. Mais si dans la suite le Roi et l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême croyent devoir convenir de quelques stipulations ultérieures, le sieur marquis d'Aubeterre en sera exactement informé, lorsqu'il en sera temps, et Sa Majesté l'autorisera à en donner connoissance au Roi son cousin.

Cette liaison du Roi avec l'Impératrice exige nécessairement que leurs ministres respectifs vivent dans la plus parfaite intelligence et tiennent des propos et une conduite uniforme relativement aux affaires générales de l'Europe et aux vues communes des deux cours. Rien ne seroit plus dangereux que d'accréditer la fausse opinion qu'on a cherché avec la plus grande affectation à établir que l'union des cours de France et de Vienne n'étoit qu'un systhème accidentel, forcé et passager, qui périroit bientôt avec les circonstances qui l'ont fait naître. Il faut donc que le sieur marquis d'Aubeterre entretienne la plus intime correspondance avec le sieur comte de Rosemberg, qui de son côté paroît très disposé à répondre par une confiance réciproque à celle qu'il éprouvera de la part de l'ambassadeur du Roi.

27. Lettre de Louis XV à Ferdinand VI, 3 mai 1756 et réponse du roi d'Espagne, 20 mai 1756 (C. P. Espagne 519, fol. 287 et 359).

28. Estrées (Louis-Charles-César Le Tellier, comte puis duc d'). 1695-1771. Lieutenant-général en 1744, il fut nommé ministre plénipotentiaire en 1756 et chargé d'une mission militaire auprès de la cour de Vienne (novembre 1756 - mars 1757). Il devint ensuite maréchal de France (1757) et ministre d'État (1758).

Le degré et l'étendue de la liaison qui subsiste entre les cours de Madrid et de Turin est un autre objet très important des recherches et des réflexions du sieur marquis d'Aubeterre. Les motifs qui firent conclure en 1743 le traité de Worms n'ont point varié et le Roi de Sardaigne n'a point cessé depuis ce temps de regarder les Anglois comme des alliés nécessaires pour lui. Il a travaillé aussi depuis la même époque à se ménager l'amitié de la cour de Madrid, dont il n'a plus à redouter les vues d'ambition que la Reine, veuve de Philippe V, avoit sur l'Italie en faveur des princes ses enfans. Les conférences fréquentes et mystérieuses que les ministres piémontois ont, soit à Madrid, soit à Turin, avec ceux d'Espagne et de Londres, indiquent certainement quelque négociation entre ces trois cours. On a même des raisons très fondées de croire qu'il a été question l'année dernière de former entre ces trois puissances une ligue offensive pour attaquer en Italie les États de l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême [29]. Il seroit extrêmement essentiel de découvrir si cette négociation est absolument rompue et, dans ce cas, quelle autre idée on a substitué à ce premier projet. Le choix que le Roi de Sardaigne vient de faire du chevalier de Peyre [30] pour l'envoyer en Espagne en qualité de son ambassadeur exige une attention particulière. C'est un homme d'un mérite distingué en tout genre et qui joint à la supériorité des talens et des connoissances beaucoup de prudence et de discrétion. Il n'affiche aucune partialité décidée, mais il est très persuadé que toute liaison politique

29. Nous n'avons trouvé, dans la correspondance diplomatique de l'époque. aucune allusion à semblable projet. Tout au plus peut-on signaler que l'abbé de Frischman fait écho, dans une de ses dépêches, à la rumeur d'une « ratification du traité d'Aranjuez entre l'Angleterre et le roi de Sardaigne, signée au mois d'août dernier » (22 décembre 1755, C.P. Espagne 518, fol. 422).

30. San Peyre ou Sampeyre (Giacinto-Amadeo Porporato, chevalier de). 1701-1766. Ambassadeur de Sardaigne à la cour d'Espagne d'avril 1757 à juin 1758, il fut nommé major général à son retour à Turin, en septembre 1758 (Bibl. royale de Turin, fiches généalogiques d'Antonio Manno).

de son maître avec la France, quel qu'en soit l'objet, est contraire aux véritables intérêts de ce prince. Le marquis d'Aubeterre paroîtra ignorer tout ce détail, et il vivra extérieurement avec cet ambassadeur de la façon la plus convenable aux liens du sang et de l'amitié qui unissent les deux souverains, mais il veillera soigneusement sur les démarches du chevalier de Peyre.

Cette vigilance ne sera pas moins essentielle à employer par raport aux manœuvres du sieur Keene, ambassadeur d'Angleterre. Il joint à beaucoup d'esprit et d'expérience dans le maniement des affaires une adresse et un art d'autant plus efficaces qu'il les couvre ordinairement du voile d'une simplicité qui paroît assez naturelle et d'une franchise apparente, qui va même quelquefois jusqu'à lui faire blâmer les opérations tant militaires que politiques de sa cour. Sa résidence en Espagne pendant un grand nombre d'années lui a appris à connoître le caractère de la nation espagnole, à laquelle il a sçu en même temps se rendre fort agréable. On prétend qu'il répand beaucoup d'argent à Madrid, soit dans les différents bureaux de l'administration, soit parmi les personnes les plus accréditées, mais c'est sur quoi on ne peut former que des conjectures.

On peut assurer avec plus de certitude que l'unique objet de son application est d'entretenir et d'augmenter, s'il est possible, le refroidissement qui n'est que trop réel entre la France et l'Espagne dans la façon de penser et d'agir par raport aux affaires générales de l'Europe.

La cour de Londres n'a rien négligé pour associer, du moins indirectement, les ministres espagnols aux vues qu'elle avoit de multiplier les ennemis de la France. Le traité offensif, dont il a été question l'année dernière et dont on a parlé dans ce mémoire, en est une preuve évidente. Mais les Anglois travaillent vraisemblablement aujourd'huy à parvenir au même but par une autre voye. En effet, n'ayant pu engager le Roi d'Espagne à faire

cause commune avec eux, ils l'excitent à se rendre le médiateur de la paix.

Ce prince, à qui le Roy avoit offert cette médiation immédiatement après les premières hostilités autorisées par la cour de Londres au mois de juin 1755, ne jugea pas à propos d'accepter cette offre [31]. Toutes les apparences annonçoient alors que les Anglois feroient la guerre avec avantage et ils inspiroient sans doute au ministère espagnol le peu d'attantion qu'on fit à Madrid à l'offre de Sa Majesté.

Les mesures de vigueur que le Roi prit bientôt après pour venger sa couronne offensée et ses sujets opprimés furent suivies de la démarche par laquelle Sa Majesté Catholique proposa, au commencement de 1756, ses bons offices [32] que Sa Majesté ne lui demandoit plus, et le roi de Prusse fit de son côté la même proposition [33]. Il ne faut qu'une pénétration fort ordinaire pour sentir que c'est à l'instigation des Anglois que ces deux princes se déterminèrent à la démarche dont il s'agit.

Le Roi venoit de faire remettre à Londres la réquisition qu'il avoit jugé à propos de faire au Roi d'Angleterre et par laquelle Sa Majesté exigeoit, comme un préliminaire absolument indis-

31. Les documents remis par Duras au ministère espagnol et à Ferdinand VI après l'attentat de Boscawen (voir plus haut, p. 101, note 26) ne contiennent aucune référence explicite à une demande de médiation. Il est cependant visible que l'appui sollicité, en termes généraux, de l'Espagne aurait pu être interprété dans ce sens.

32. Dès janvier 1756, des bruits couraient à Madrid sur une offre de médiation que s'apprêtait à faire le roi d'Espagne (Frischman à Rouillé, 26 janvier 1756, C. P. Espagne 519, fol. 49 v°-51). Peu de temps après, en effet, l'ambassadeur d'Espagne à Paris offrit à Rouillé les bons offices de son gouvernement (« Traduction d'une lettre de M. Wall à M. de Masones », 25 février 1756, *ibid.*, fol. 125).

33. Frédéric II fit passer ses offres de bons offices aux cours de Londres et de Versailles par l'intermédiaire de ses ministres dans ces deux pays (voir ses lettres à Mitchell des 15 janvier, 20 mars, 18 mai et à Knyphausen, 17 janvier, 26 février, 18 avril, dans la *Politische Correspondenz*, t. XII, p. 35, 203, 335 et 37, 143, 277. Voir aussi les réponses de Knyphausen, 2 février, et Mitchell, 12 février, 9 avril, *ibid*, p. 105 et 142, 274). Sur l'ensemble de cette négociation, on consultera R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances. Préliminaires de la guerre de Sept ans : (1754-1756)* (Paris, 1896), p. 233, 253, 274; et R. Lodge, p. 459-460.

pensable de la conciliation, la restitution prompte et entière de tous les vaisseaux françois qui avoient été pris par la marine angloise sans déclaration de guerre. Le Roi répondit en conséquence au Roi son cousin que ce ne pouvoit être qu'à cette condition que Sa Majesté seroit disposée à rentrer en négociation et à concourir à des arrengemens justes et durables pour terminer les discussions dont il s'agissoit [34].

Cette réponse n'eut aucune suite de la part de la cour de Madrid, qui parut vouloir laisser au Roi de Prusse seul le soin de continuer la négociation. Cependant, le sieur Massones, ambassadeur de Sa Majesté Catholique auprès du Roi, a fait depuis peu quelque légère insinuation, qui semble indiquer que sa cour n'a pas perdu l'idée d'employer son entremise pour réconcilier la France avec l'Angleterre [35].

Quoi qu'il en soit, l'Espagne n'a encore fait à cet égard aucune proposition formelle, mais si elle s'y détermine enfin, le Roi déclarera bien précisément que Sa Majesté, fidèle à ses principes de modération et à son amour pour la paix, ne se refusera jamais à des moyens équitables et honorables de rétablir le repos public; que sa tendre amitié pour le Roi d'Espagne lui fait désirer que ce prince puisse avoir la gloire et la satisfaction d'y travailler efficacement; mais qu'elle ne veut ni ne doit écouter

34. La « réquisition » française à l'Angleterre est du 21 décembre 1755, la fin de non recevoir du gouvernement britannique du 10 janvier 1756. C'est le 8 mars que Rouillé répondit à l'ambassadeur espagnol (voir la copie de sa lettre à Masones, C. P. Espagne 519, fol. 159-163). La négociation entre les cours de Versailles et de Madrid se poursuivit quelques semaines encore (Frischman à Rouillé, 31 mars, *ibid.*, fol. 165-169), mais l'Espagne voyant le peu de chances d'un accommodement entre les adversaires, retira son offre sous prétexte de ne pas gêner les tentatives faites dans le même dessein par la Prusse (Masones à Rouillé, 22 avril, *ibid.*, fol. 256-257). Au reste, les efforts de Frédéric II se révélèrent tout aussi infructueux : la conclusion de l'alliance franco-autrichienne et les hostilités déclenchées à Minorque y mirent rapidement fin.

35. Frischman rapporte, de son côté, quelques insinuations faites par Wall au ministre autrichien Rosemberg (Dépêches à Rouillé des 5 et 20 décembre 1756 : C. P. Espagne 520, fol. 426-428 et 459-462).

à ce sujet aucunes conditions d'accommodement qui n'auroient pas pour base essentiellement indispensable la juste réparation qui lui est due pour le passé et les sûretés solides qu'elle a le droit d'exiger pour l'avenir.

C'est dans cet esprit que le sieur marquis d'Aubeterre s'expliquera, si on le met à portée de parler sur cette matière.

Le commerce est une partie importante, qui demande que l'ambassadeur du Roi accorde ses bons offices aux négocians françois qui ont des discussions à soutenir à la cour ou dans les tribunaux d'Espagne. Le mémoire que le ministre et secrétaire d'État de la Marine doit remettre sur cette matière au sieur marquis d'Aubeterre dirigera sa conduite au moyen des instructions et des connoissances qui seront contenues dans ce mémoire [36]. Il doit laisser au sieur Partyet [37] le soin des détails et appuyer de son crédit et de sa protection les démarches de ce commissaire général de la Marine.

Parmi les personnes qui, par leur attachement pour la France, peuvent être de quelqu'utilité à l'ambassadeur du Roi à Madrid, il y en a deux (le sieur Olivieri et le sieur Galvès) dont le zèle a déjà été éprouvé, et qui sont en état de donner quelquefois de bonnes informations sur ce qui se passe à la cour d'Espagne.

36. « Mémoire du Roy concernant le commerce et la navigation pour servir d'instruction au sieur vicomte d'Aubeterre que S. M. a nommé son ambassadeur extraordinaire auprès du Roy d'Espagne », Versailles, 20 décembre 1756 (Arch. Nat., Consulats, B^{I} 39, fol. 503-515, copie; *ibid.*, B^{III} 342, 14 fol. non chiffrés, autre copie).

37. Partyet (Jean-Baptiste). 1699-1784. Après des études juridiques à Paris, qui lui valurent le titre d'avocat en parlement, il vint en 1720 rejoindre à Cadix son père, Pierre-Nicolas, qui y était consul depuis 1716. A sa mort (1729), il lui succéda dans cette place, avant d'occuper pendant dix ans les fonctions d'agent général du commerce et de la marine à Madrid (1748-1758). Nommé en 1758 intendant de l'Hôtel royal des Invalides, il prit sa retraite en 1779 (Arch. Guerre, dossiers pension; Arch. nat., Marine, C^{7} 236 et Consulats, *passim*, notamment B^{III} 27, fol. 103-104; on pourra enfin se reporter à l'article que lui a consacré G. Desdevises du Dézert dans la *Revue hispanique*, t. 16 [1907], p. 70-136, sous le titre *Un consul général de France à Madrid sous Ferdinand VI*).

Le sieur Olivieri [38] est premier sculpteur du Roi d'Espagne et il vient d'obtenir du Roi la décoration de l'ordre de Saint-Michel, en considération des services qu'il a rendus jusqu'à présent et de ceux qu'il paroît disposé à rendre dans la suite.

Le sieur Galvès [39] est avocat de la nation françoise, et Sa Majesté a bien voulu, pour récompenser ses bonnes intentions, lui accorder une gratiffication annuelle de trois mille livres, qui lui sera continuée si le sieur marquis d'Aubeterre le juge nécessaire ou convenable pour le bien des affaires du Roi.

Le bailly de Souza [40], portugais qui a eu autrefois une part très distinguée aux bontés et à la confiance de la Reine d'Espagne, ayant désiré de s'attacher au service du Roi, Sa Majesté lui a

38. Olivieri (Juan-Domingo). 1708-1762. Artiste italien passé dès 1740 en Espagne, il y devint premier sculpteur de S.M.C. (1741) et directeur de l'Académie de San Fernando (1752); Duras lui avait fait obtenir en 1755 le cordon de Saint-Michel, en raison de « son attachement à la France, le zèle qu'il a toujours témoigné et les services désintéressés qu'il a rendus à l'ambassadeur du Roi » (Frischman à Rouillé, 23 décembre 1755; C. P. Espagne 518, fol. 431).

39. Gálvez y Gallardo (José de). 1720-1787. Juriste de talent, il exerçait à Madrid depuis 1747 les fonctions d'avocat de la nation française, c'est-à-dire assumait devant les tribunaux compétents espagnols la défense des intérêts commerciaux français. Duras, qui appréciait fort son habileté et son dévouement lui fit obtenir à partir de 1753 un traitement annuel de 3 000 livres (voir les dépêches de Duras à Saint-Contest des 8 janvier 1753 et 15 janvier 1754, C. P. Espagne 513 et 515, fol. 27 v° et 36 v°-37; de même un mémoire du 15 juillet 1757, *ibid.* 522, fol. 25-27). Devenu en 1763 secrétaire de Grimaldi, en 1764 alcalde de Casa y Corte, il fut nommé en 1765 conseiller au Conseil des Indes et visiteur général dans la vice-royauté de Nouvelle-Espagne où il procéda à d'énergiques réformes (1765-1771). Appelé aux fonctions de ministre des Indes (1776), il reçut en 1785 le titre de marquis de Sonora.

40. Souza Cailheris (João de), dit le bailli de Souza. Chevalier bailli de l'ordre de Malte, il passait pour ami d'enfance de la reine d'Espagne et avait séjourné quelque temps à sa cour avant de gagner la France, vers la fin de 1755 (Duras à Rouillé, 11 juin 1755 : C. P. Espagne 517, fol. 441). Il y obtint une commission de colonel réformé à la suite du régiment Royal-Italien (20 février 1756) et refusa de rentrer au Portugal comme l'y invitait Carvalho (1757). Il ne semble pas que le projet de l'envoyer à Madrid ait été mis à exécution : nous n'en avons en tout cas relevé aucune trace. Le bailli de Souza mourut, du reste, à Paris, le 4 juin 1761. (Sur ce curieux personnage, voir: Arch. Guerre; Arch. nat., Y 15 648; R. Lodge, p. 103, 105, note 1, 110, 118, 129, 137, 264, 275, 286, 291, 402, 405, 410, 482; C. Piton, *Paris sous Louis XV*, 1re série [Paris 1906], p. 238-239 et 323).

accordé un brevet de colonel à la suite du régiment Royal-Italien et une pension de six mille livres. Et sur le compte qui a été rendu à Sa Majesté des avantages que l'on pourroit retirer du séjour du bailly de Souza en Espagne, surtout si la Reine continuoit de lui marquer la même bienveillance, Sa Majesté a agréé la proposition qu'il lui a faite de se rendre à Madrid et d'y travailler le plus efficacement qu'il seroit possible auprès de cette princesse, afin de lui inspirer des dispositions plus favorables pour la France. Le succès de la mission du bailly de Souza dépendra principalement du degré de confiance que la Reine d'Espagne lui accordera et du secret dans lequel il aura l'attention de renfermer le véritable objet de son voyage. Il conviendra même, pour ne pas devenir suspect, qu'il ne paroisse pas d'abord avoir des liaisons trop intimes et des conférences trop fréquentes avec l'ambassadeur de Sa Majesté, auquel il faudra cependant qu'il rende un compte exact de toute sa conduite relativement à l'objet dont il doit s'occuper. Le sieur marquis d'Aubeterre lui donnera pour cet effet les conseils de sagesse et de circonspection qui peuvent seuls, si ce n'est opérer le bien qu'on se propose, prévenir au moins les inconvéniens dont une pareille commission pourroit facilement être susceptible.

Le sieur duc de Duras a établi pendant son ambassade l'usage de distribuer des aumônes au peuple indigent ou aux religieux mendians à Madrid. Cette innovation peut avoir des avantages, mais elle est susceptible d'inconvéniens. Le sieur marquis d'Aubeterre se procurera à cet égard les notions les plus exactes qu'il sera possible et, sur le compte qu'il rendra au Roi des réflexions qu'il aura faites, Sa Majesté lui donnera ses ordres ou pour continuer ou pour supprimer cet usage.

On joint icy les lettres du Roi pour le Roi et la Reine d'Espagne régnante et pour la Reine douairière, en créance sur le sieur marquis d'Aubeterre, et on lui en fournit des copies pour

son information particulière [41]. Il accompagnera la remise de ces lettres des expressions les plus propres à ne laisser aucun doute à LL. MM. CC. sur la tendre et constante amitié du Roi pour elles. Il donnera à la Reine douairière et à l'infant don Louis [42] les assurances des mêmes sentimens de Sa Majesté pour leurs personnes et pour tout ce qui peut les intéresser.

Le cérémonial observé à l'égard des ambassadeurs du Roi à Madrid n'est plus le même depuis la mort de Philippe V qu'il étoit pendant la vie de ce prince. Il seroit inutile de vouloir rétablir les choses à cet égard sur le pied où elles étoient alors, mais il faut du moins que l'ambassadeur du Roi ait en Espagne les mêmes prérogatives dont les ambassadeurs espagnols sont en possession de jouir en France. Toute disparité dans le traitement ne seroit pas tolérable, et le sieur marquis d'Aubeterre veillera avec l'attention la plus suivie à ce qu'on n'introduise aucun changement sur ce point, au préjudice des usages établis et des égards dûs au caractère dont le Roi l'a revêtu.

On joint encore icy quatre différentes tables de chiffres. Les premières, intitulées *pour la dépêche*, doivent servir pour chiffrer les lettres que l'ambassadeur du Roi écrira au ministre et secrétaire d'État ayant le département des Affaires étrangères, auquel uniquement, et sans aucune exception, les ambassadeurs doivent rendre compte des affaires concernant le service de Sa Majesté. Cependant, si le marquis d'Aubeterre se trouve dans le cas de correspondre avec les autres ministres du Roi sur des objets relatifs à leurs départemens, il adressera ses lettres à cachet volant au secrétaire d'État des Affaires étrangères, qui aura soin de les

41. Aucune copie de ces lettres n'est conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères. On en trouvera probablement les originaux à Simancas (A.G.S., Estado, leg. 4699 : credenciales de embajadores de Francia).

42. Luis-Antonio-Jaime (1727-1785). Dernier fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, archevêque de Tolède (1736) et de Séville (1742), il avait renoncé à l'état ecclésiastique en 1755.

faire déchiffrer, si cela est nécessaire, et d'en faire ensuite parvenir le contenu à sa destination.

La sûreté de la correspondance exigeant qu'on ne néglige rien pour y pourvoir, le sieur marquis d'Aubeterre expédiera un exprès jusqu'à Bayonne toutes les fois que ses dépêches lui paroîtront mériter cette précaution, et il lui ordonnera de continuer sa route jusqu'à la résidence du Roi lorsque les expéditions exigeront encore une plus grande célérité.

Les secondes tables de chiffre sont destinées à chiffrer les pièces communiquées, et il ne faut point les employer à un autre usage.

Les troisièmes tables de chiffre serviront à entretenir la correspondance du marquis d'Aubeterre avec les autres ministres du Roi dans les cours étrangères. Les ambassadeurs ou ministres de Sa Majesté qui résident à Naples, à Turin, à Lisbonne et à Parme sont les seuls avec lesquels il peut être utile au bien du service d'entretenir un commerce de lettres. Mais si le marquis d'Aubeterre leur écrit directement par la poste ordinaire, il faudra qu'il renferme cette correspondance dans les bornes de la plus grande circonspection par raport aux nouvelles et aux réflexions dont il croira devoir leur faire part. Les avis importans qu'il auroit à communiquer au marquis d'Ossun, au chevalier Chauvelin et au comte de Rochechouart [43] seront adressés au ministre du Roy ayant le département des Affaires étrangères, qui ne leur laissera pas ignorer ce dont il conviendra qu'ils soient informés.

43. Ossun (Pierre-Paul, marquis d'). 1712-1788. Ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles de 1752 à 1759, il devait succéder à Aubeterre en Espagne (1759-1777). Chauvelin (Bernard-Louis, chevalier, puis en 1758 marquis de). 1716-1773. Ministre plénipotentiaire à Gênes (1749-1753), puis ambassadeur à Turin (1753-1765), maître de la garde-robe du roi (1760). Rochechouart (François-Charles, comte de). 1703-1784. Ministre plénipotentiaire à Parme de 1754 à 1765.

Enfin les quatrièmes tables de chiffre, intitulées *de réserve*, ne doivent servir que dans des cas extraordinaires ou lorsqu'on aura lieu de conjecturer que le chiffre ordinaire pourroit avoir été intercepté.

Les instructions et ordres plus circonstanciés, dont le sieur marquis d'Aubeterre pourroit avoir besoin pour diriger sa conduite, lui seront envoyés successivement, suivant que les conjonctures l'exigeront.

L'intention du Roy étant que tous les ambassadeurs et ministres dans les cours étrangères lui remettent, au retour de leur mission, une relation détaillée de ce qui se sera passé de plus important dans le lieu où ils auront été employés, soit par raport aux négociations qui leur auront été confiées, soit sur le cérémonial, sur l'état du pays où ils auront résidé, sur le caractère et les talens des princes et des ministres, enfin sur tous les objets qui peuvent intéresser le service de Sa Majesté, le sieur marquis d'Aubeterre travaillera successivement à préparer un mémoire qui renfermera tous ces détails.

Le Roi veut aussi que ses ambassadeurs et ministres remettent, après qu'ils sont revenus auprès de Sa Majesté, les instructions en original, les chiffres et tous les papiers concernant son service, le tout avec un inventaire sur la vérification duquel on leur en donne une décharge [44].

Fait à Versailles, le 27 février 1757

---

44. Ces deux derniers paragraphes font partie du formulaire habituel des instructions.

INDEX

Cet index comporte les noms de personnes (1), de lieux (2) et de principales matières contenus dans le texte et dans les notes (sauf les notes biographiques). Les chiffres renvoient aux pages. Les chiffres en caractères gras indiquent qu'à la page correspondante figure une note biographique. Deux chiffres séparés par un tiret renvoient à un passage du texte, de quelque étendue, relatif à un personnage donné.

Aix-la-Chapelle (Traité d'), 43, 55, 59, 83, 85, 86, 87.

ALBE (Fernando Alvarez de Toledo, duc d'), 50; — (Fernando de Silva, duc d'), voir: HUÉSCAR (duc d').

ALDECOA (José de), chargé des affaires d'Espagne en France, **58**.

Allemagne, 7 — (Empereurs d'), voir : CHARLES-QUINT, CHARLES VI, CHARLES-ALBERT [CHARLES VII], FRANÇOIS-ETIENNE [FRANÇOIS 1er] — (Impératrice d'), voir : MARIE-THÉRÈSE — (Princes d'), 12.

Amérique, 1, 5, 6, 15, 63, 65, 86, 87, 88, 90, 91, 103; — Voir aussi : *Indes espagnoles, Honduras, Tortugas* (Ile de).

Angleterre, 1, 5, 7, 12, 23, 38, 55, 59, 65, 70, 80, 82, 86, 87, 90, 91, 92, 106, 107, 109 — (Ambassadeurs et ministres en Espagne), voir : KEENE, STANHOPE — (Roi d'), voir : GEORGES II — Voir aussi: *Londres* (Cour de).

Antilles, 4.

ANTIN (Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'), 4.

Aranjuez, 20, 33 — (Traité d'), 87, 106.

ARGENSON (René-Louis de Voyer, marquis d'), secr. Etat des Aff. étrang., 27, 31, 32, 35, 38, 44.

ARRIAGA (Julian de), secr. Etat espagnol, **98**.

AUBETERRE (Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'), ambassadeur de France en Espagne, V. **79**-82, 85, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115.

Autriche, 2 — (Ambassadeurs et ministres en Espagne), voir : ESTERHAZY, MICAZZI, ROSEMBERG-ORSINI — (Maison d'), 2, 7, 11, 23, 36, 83, 94, 100, 102 — (Succession d'), VI, 2, 7, 8, 11, 12, 23 — Voir aussi: *Vienne*.

AYDIE (Antoine, comte d'), **47**, 48.

BANFI (José), premier commis des Indes à Madrid, **64**.

Bavière (Electeur de), voir : CHARLES-ALBERT.

(1) A l'exception de Louis XV, pratiquement cité, sous une forme ou sous une autre, à toutes les pages. A l'exception aussi des divers auteurs d'ouvrages et d'articles utilisés.

(2) A l'exception des mots *France* et *Espagne* lorsqu'ils sont cités tout court. On trouvera en revanche sous ces rubriques des mentions plus spécifiques, par exemple : Espagne (cour d'), (Rois d'), etc...

Bayonne, 24, 76, 77, 114.

Carlos (Infant don), voir : Charles III.
Belle-Isle (Louis-Charles-Auguste Fouquet, maréchal de), ambassadeur de France à la diète de Francfort, 2, 8, **14**, 15.
Bernis (François-Joachim de Pierre, abbé de), ambassadeur désigné en Espagne, 80.
Bigodet-Desvarennes (Pierre), agent du commerce et de la marine à Madrid, **16**, 23.
Boscawen (Attentat de), 101, 108.
Bourbon (Maison de), 2, 10, 12, 15, 34, 41, 48, 50, 81, 82, 89, 93, 94.
Bragance (Maison de), 94.
Brest, 4.
Bussy (François de), employé au secr. d'Etat des Aff. étrang., **44**.

Campo de Villar (Alonso Muñiz, marquis del), secr. d'Etat espagnol, **66**, 98.
Campoflorido (Luis Reggio, Branciforte, Saladino y Colonna, prince de), ambassadeur d'Espagne en France, **21**.
Carpintero (José), premier commis de la Secr. d'Etat espagnole, puis ministre de l'infant duc de Parme, **48**.
Carvajal y Lancáster (José de), Ministre d'Etat espagnol, 48, **49**-50, 52, 57, 58, 59, 62-63, 66, 67, 70, 72, 75, 88, 89, 90.
Carvajal y Lancáster (Nicolás de), **49**.
Casaubon de Maisonnave (Bernard-François), négociant de Bayonne, **76**.
Castille (Trône de), 83.
Catalogne, 51.
Champeaux (Claude), chargé d'affaires de France en Espagne, 17.
Charles II, Roi d'Espagne, 24, 36, 83.
Charles III, Roi de Naples, puis d'Espagne, VI, 28, 37, **40**, 87, 104, 106.
Charles VI, Empereur d'Allemagne, 2, 7, 8, 9, 12, 36, 37, 38, 85.
Charles VII, Roi de Naples, voir : Charles III, Roi d'Espagne.
Charles-Albert, Electeur de Bavière, puis Empereur d'Allemagne [Charles VII], 2, **7**, 8, 9, 10, 11, 12, 13.
Charles-Emmanuel III, Roi de Sardaigne, 2, 8, 9, **10**, 11, 37, 40, 52, 87, 106.
Charles-Quint, 36.
Chauvelin (Bernard-Louis, chevalier de), ambassadeur de France à Turin, **114**.
Choiseul (Etienne-François, comte de Stainville, puis duc de), secr. Etat Aff. étrang., VI, 55.
Christine-Jeanne de Hesse-Rheinfels, Reine de Sardaigne, **52**.
Commerce (Affaires du), 2, 6, 15, 16, 21, 50, 51, 63, 71, 77, 87, 110.

Damiens (Attentat de), 84.
Dauphin, voir : Louis, dauphin de France.
Dauphine, voir : Marie-Josèphe de Saxe, Maria-Teresa.
Del Montijo (Cristóbal-Gregorio Portocarrero, comte), ambassadeur d'Espagne à la diète de Francfort, 2, **13**, 14, 15.
Des Varennes, voir : Bigodet-Desvarennes (Pierre).
Dulivier (Léon), député de Bayonne au Bureau du Commerce, **76**, 77.
Duras (Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de), ambassadeur de France en Espagne, VII, **55**-57, 58, 62, 76, 77, 79, 80, 85, 88-92, 95, 98, 100, 101, 108, 112.

Elisabeth Farnèse, Reine d'Espagne, 2, **4**, 7, 8, 11, 12, 14, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 28, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 40, 106, 112, 113.
Enriquez (Enrico), nonce en Espagne, **75**.
Escorial (El), 20.
Eslava (Sebastián-Carlos de), capitaine général, secr. Etat espagnol, **98**.
Espagne (Ambassadeurs en France), voir : Campoflorido, Huéscar, Masones de Lima, Pignatelli — (Chargé d'affaires en France), voir: Aldecoa — (Cour d'), VII, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 31, 32, 35, 43, 45, 56, 57, 58, 59, 62, 79, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 109, 110 — (Couronne d'), 20, 36, 39, 63, 66, 83, 98, 103, 104 — (Famille royale d'), 9, 11, 18 — (Infants d'), voir : Charles [III], Louis, Maria-Teresa, Philippe — (Ministres d'), voir: Arriaga, Campo de Villar, Carvajal, Eslava, La Ensenada, Rojas, Valdeparaíso, Villarias, Wall — Reines d'), voir: Elisabeth Farnèse, María-Bárbara de Braganza, Marie-Anne de Neubourg, Marie-Louise-Gabrielle

DE SAVOIE — Rois d'), voir: CHARLES II, CHARLES III, FERDINAND VI, PHILIPPE II, PHILIPPE V.
ESTERHAZY VON GALANTHA (Nicolas, comte), ministre impérial en Espagne, 74.
ESTRÉES (Louis-Charles-César Le Tellier, comte d'), chargé d'une mission à Vienne, **105**.
Europe, 4, 5, 8, 12, 15, 22, 36, 63, 79, 85, 87, 88, 90, 95, 103, 105, 107.

FAJARDO (Juan-Miguel), premier Commis de la Guerre à Madrid, **64**.
FARINELLI (Carlos Broschi, dit), chanteur italien, **45**-47, 73-75, 99-100.
FERDINAND VI, prince des Asturies, puis Roi d'Espagne, **17**, 24, 45, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 75, 79, 81, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93-95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 111, 112.
FLEURY (Cardinal de), 2, 4, 5, 8, 9, 45.
Fontainebleau, 76 — (Traité de), 27, 37, 38 — Voir aussi : Pactes de Famille.
France (Ambassadeurs en Espagne), voir : AUBETERRE, BERNIS, DURAS, GUÉRAPIN DE VAURÉAL, LA MARCK, MONTMORIN, NOAILLES, OSSUN, ROTTEMBOURG, VAULGRENANT — (Chargés d'affaires et agents du commerce), voir : BIGODET DESVARENNES, CHAMPEAUX, FRISCHMAN DE ROSEMBERG, PARTYET — (Cour de), 2, 6, 17, 19, 21, 27, 28, 35, 81, 83, 84, 88, 105, 108 — (Couronne de), 19, 39, 63, 66, 83, 98, 100, 103 — (Maison de), voir : BOURBON (Maison de).
Francfort, 13, 14 — (Diète d'élection de), 2, 13, 15.
FRANÇOIS-ETIENNE DE LORRAINE, Grand duc de Toscane, puis empereur, **7**, 8, 9, 11, 12, 13, 37, 40.
FRÉDÉRIC II, Roi de Prusse, 108, 109.
FRISCHMAN DE ROSEMBERG (Louis-Marie, abbé), chargé des affaires de France en Espagne, 80, **85**, 91, 95, 98, 101, 106.
FUENTES (Joaquín-Atanasio Pignatelli de Aragón, comte de), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 82.

GAGES (Jean-Bonaventure-Thiéry du Mont, comte de), capitaine général, **49**.
GÁLVEZ (José de), avocat de la Nation française à Madrid, 110, **111**.
Gênes (République de), 40.
GEORGES II, Roi d'Angleterre, 108.
Granja (La), 20.
GUÉRAPIN DE VAURÉAL (Louis-Guy), évêque de Rennes, ambassadeur de France en Espagne, V, 1-2, **3**, 4, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 31, 43, 44, 46, 48, 50, 57, 59, 99.

HABSBOURG (Les), 2.
Hollande, 7, 23, 38.
Honduras, 87.
Hongrie (Reine de), voir : MARIE-THÉRÈSE.
HUÉSCAR (Fernando de Silva Alvarez de Toledo, duc de), ancien ambassadeur d'Espagne en France, *mayordomo mayor*, puis duc d'Albe, **69**-70, 92, 97-98.

Indes (Compagnie des), 98.
Indes espagnoles, 4, 5, 6, 87, 103; — Voir aussi : *Amérique*.
Italie, 9, 10, 12, 23, 32, 36, 39, 40, 41, 87, 104, 106; — Voir aussi : *Gênes, Lombardie, Mantoue, Milan, Parme, Plaisance, Sardaigne, Turin*.

JEAN V, Roi de Portugal, **72**.
JOVER ALCÁZAR (Blas), conseiller de Castille, juge conservateur de la Nation française, **51**, 71-72.
Juges conservateurs, 51, 72.

KEENE (Benjamin), ambassadeur d'Angleterre en Espagne, 50, **61**, 62, 70, 72, 74, 82, 92, 107.
KNYPHAUSEN (Dodo-Henri, baron de), ministre de Prusse en France, 108.

LA ENSENADA (Cenón de Somodevilla, marquis de), secr. Etat espagnol, **45**-47, 50, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 63-66, 67, 70, 71, 72, 75, 88, 89, 90, 97.
La Haye, 8.
LA MARCK (Pierre-Louis-Engilbert, comte de), ambassadeur de France en Espagne, VI, 1, **3**, 7, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 24 — (Ses instructions), 11, 17, 18, 24, 25 — (Sa relation), 11, 15, 23, 25.
Lisbonne, 114.
LOBO (Antonio), envoyé portugais à Madrid, **73**.
Lombardie, 35, 37; — Voir aussi : *Milan*.

Londres, 4, 82, 90, 92, 106, 108 — (Cour de), 4, 72, 74, 86, 107, 108 — Voir aussi : *Angleterre*.
Lorraine (Duc de), voir : François-Etienne, grand duc de Toscane, empereur d'Allemagne.
Louis XIV, 83 — Instructions de son règne, V.
Louis XV (Instructions du règne de), V, VI.
Louis XVI (Instructions du règne de), V, VI.
Louis, dauphin de France, 18, **52**.
Louis, infant d'Espagne, **113**.
Louise-Elisabeth, « Madame infante », **18**, 41.

Madrid, VI, 7, 8, 16, 20, 21, 26, 31, 44, 51, 52, 60, 80, 81, 84, 88, 91, 92, 100, 101, 102, 104, 106, 107, 108, 110, 112 — (Cour d'), voir : *Espagne* (Cour d') — (Traité de), 67, 87.
Mahony (Demetrio, comte), **47**-48.
Mantoue (Duché de), 37, 38.
Manufactures espagnoles, 49, 62, 67.
María-Bárbara de Braganza, Reine d'Espagne, **45**, 47, 48, 52-53, 60, 63, 70, 72, 75, 81, 94-95, 96, 99, 102, 111, 112.
María-Teresa, infante d'Espagne, puis dauphine, 18.
Marie-Anne de Neubourg, Reine douairière d'Espagne, **24**.
Marie-Josèphe de Saxe, seconde dauphine, 52.
Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, Reine d'Espagne, 17.
Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie, 2, 8, 9, 32, 36, 80, 92, 102, 105, 106.
Masones de Lima (Jaime), ambassadeur d'Espagne en France, **70**-71, 108, 109.
Mesdames de France, filles de Louis XV, 52, 70.
Migazzi (Christoph-Bartholomäus-Anton von), ministre impérial en Espagne, **74**.
Milan (Duché de), 37, 38.
Minorque, 81, 109.
Mirepoix (Gaston-Charles-Pierre de Lévis, duc de), ambassadeur de France en Angleterre, 90.
Mitchell (Andreas-Ludwig), ministre de Prusse en Angleterre, 108.
Montiano (Agustín de), ancien premier commis de la Secrétairerie d'Etat espagnole, **48**.
Montijo (Comte del), voir : Del Montijo.
Montmorin (Armand-Marc, comte de), ambassadeur de France en Espagne, V.
Munich (Cour de), 11.

Naples, VI, 114 — (Roi de), voir: Charles VII — (Royaume de), 40.
Nice (Comté de), 87.
Noailles (Adrien-Maurice, maréchal duc de), chargé d'une mission en Espagne, VII, **27**-28, 29, 30, 31, 33, 34, 37, 38, 43, 44, 55, 56, 58, 76, 78, 90.
Nymphenbourg (Traité de), 9.

Olivieri (Juan-Domingo), sculpteur du Roi d'Espagne, 110, **111**.
Ordeñana (Agustín de), homme de confiance de La Ensenada, **53**, 64.
Ossun (Pierre-Paul, marquis d'), ambassadeur de France à Naples puis en Espagne, V, VI, **114**.

Pactes de famille, 27, 37, 55, 79, 81, 82, 88 — Voir aussi *Fontainebleau* (Traité de).
Pardo (*El*), 20.
Paris, 86.
Parme, 8, 36, 38, 40, 114 — (Allodiaux de), 11 — (Duc de), voir : Philippe.
Partyet (Jean-Baptiste), agent du Commerce et de la Marine à Madrid, **110**.
Pérez Delgado (Alonso), premier commis de la Marine espagnole, **64**.
Philippe II, Roi d'Espagne, 50.
Philippe V, Roi d'Espagne, 1, **4**, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 28, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 46, 50, 67, 94, 104, 106, 113.
Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, **18**, 28, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 87, 104, 106.
Piémont (princesse de), 52.
Pignatelli (Francisco), ambassadeur d'Espagne en France, 46, **47**.
Plaisance, 8, 36, 38, 40.
Pompadour (Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de), 80.
Portugal, 7, 23 — (Ambassadeur en Espagne), voir : Vila Nova de Cerveira (Vicomte de) — (Envoyé en Espagne), voir : Lobo (Antonio) — (Ministère de), 73 — (Roi de), voir : Jean V.
Pragmatique sanction, 2, 8, 9, 10, 36.
Provinces-Unies, voir : *Hollande*.

Prusse, 109 — (Roi de), voir : FRÉDÉRIC II.
PUYZIEULX (Louis-Philogène Brûlart de Sillery, marquis de), secr. Etat des Aff. étrang., 44, 55.
Pyrénées, 44, 83 — (Traité des), 51.

RÁVAGO (Francisco de), jésuite confesseur de Ferdinand VI, 66, **67**-68.
Rennes (Evêque de), voir : GUÉRAPIN DE VAURÉAL.
Renversement des alliances, voir : *Versailles* (Traité de).
Retiro (*El*), 20.
RIDOLFI, 47, 75.
ROCHECHOUART (François-Charles, comte de), ministre de France à Parme, **114**.
ROJAS Y CONTRERAS (Diego de), évêque, gouverneur du Conseil de Castille, **68**-69.
ROSEMBERG-ORSINI (Franz-Xaver, comte de), ministre impérial en Espagne, **100**, 102, 105, 109.
ROTTEMBOURG (Conrad-Alexandre, comte de), ambassadeur de France en Espagne, V.
ROUILLÉ (Antoine-Louis), secr. Etat des Aff. étrang., 82, 101, 109.
Russie, 80.

SAINT-CONTEST (François-Dominique Barberie, marquis de), secr. Etat des Aff. étrang., 55.
SÁNCHEZ DE VALENCIA (Bartolomé-Felipe), directeur des rentes générales d'Espagne, **64**.
SAN GIL (Joaquín-Antonio de Bazán y Melo, marquis de), ambassadeur d'Espagne en Hollande, 8.
SAN MARZANO (Filippo-Valentino Asinari marquis de), ambassadeur de Sardaigne en Espagne, 74.
SAN PEYRE (Giacinto-Amadeo Porporato, chevalier de), ambassadeur de Sardaigne en Espagne, **106**-107.
Sardaigne, 27 — (Ambassadeurs en Espagne), voir : SAN MARZANO, SAN PEYRE — (Princesse de), 52 — (Reine de), voir : CHRISTINE-JEANNE DE HESSE RHEINFELS — (Roi de), voir : CHARLES-EMMANUEL III — Voir aussi : *Turin*.
Savoie, 87.
Séville, 47.
SOUZA (João, bailli de), **111**-112.
STANHOPE (William Harrington, comte), ancien envoyé anglais en Espagne, **61**.
STARHEMBERG (Georges-Adam, comte), ministre impérial en France, 80.

TERCIER (Jean-Pierre), ancien premier commis des Aff. étrang., VI, 1, 79.
Tortugas (île de), 87.
Toscane, 8, 10, 37, 40 — (Allodiaux de), 11 — (Grand duc de), voir : FRANÇOIS-ETIENNE DE LORRAINE.
Toulon, 4.
Turin, 106, 114 — (Cour de), 9, 10, 74, 87, 106 — Voir aussi: *Sardaigne*.

Utrecht (Traité d'), 36.

VALDEPARAÍSO (Juan-Francisco Gaona y Portocarrero, comte de), secr. Etat espagnol, **98**.
VAULGRENANT (François-Marie de Villers-La-Faye, comte de), ambassadeur de France en Espagne, V, VI, VII, **43**-44, 45, 48, 55, 56, 57, 59, 60, 66, 99, 100.
VAULGRENANT (Madeleine-Jacqueline de Sallengre, comtesse de), **60**.
Versailles, 3, 8, 26, 31, 58, 82, 115 — (Cour de), voir: *France* (Cour de) — (Traité de), 80, 92, 104.
de), 80, 92, 104.
Vienne (Cour de), 8, 32, 59, 72, 74, 85, 87, 97, 100, 102, 104, 105 — (Préliminaires et traité de), 37, 83 — Voir aussi : *Autriche*.
VILLARIAS (Sebastián de La Cuadra, marquis de), secr. Etat espagnol, 4, 8, **19**-20, 21, 28, 33.
VILA NOVA DE CERVEIRA (Tomás de Silva Teles, vicomte de), ambassadeur de Portugal en Espagne, **48**, 49, 72-73, 75.

WALL (Ricardo), secr. Etat espagnol, 70, **92**, 95, 96, 97, 109.
Worms (Traité de), 106.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction v
Liste des abréviations ix

I. — L'évêque de rennes (1741-1749)

Notice 1
Instruction 3

II. — Le maréchal de noailles (1746)

Notice 27
Mémoire au Roi pour offrir d'aller à Madrid 29
Autre mémoire pour demander les ordres du Roi 31
Mémoire de LL. MM. CC. pour Louis XV 33

III. — Le comte de vaulgrenant (1749-1752)

Notice 43
Mémoire sur la cour d'Espagne joint à son instruction ... 45

IV. — Le duc de duras (1752-1755)

Notice 55
Mémoire relatif à sa nomination en Espagne 58
Portrait de la cour d'Espagne joint à son instruction 62
Lettre de Noailles à Duras 76

V. — Le marquis d'aubeterre (1757-1760)

Notice 79
Instruction 82

Index alphabétique 117
Table des matières 123

IMPRIMERIE LOUIS-JEAN - GAP
Dépot légal : 18 — 1961

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Échéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq cents, plus deux cents pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of two cents for each additional day.

FEV 28 1970

a39003 001238293b

DC 131.5 .F8 1884 V27
FRANCE. COMMISSION DES
RECUEIL DES INSTRUCTIO

CE DC 0131 . 5
.F8 1884 V027
COO FRANCE. COMM RECUEIL DES
ACC# 1067667

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 13 09 09 04 9